

L'IMMIGRATION TEMPORAIRE AU QUÉBEC  
1984-1985

---

- Benoît Audet



MINISTÈRE DES COMMUNAUTÉS CULTURELLES  
ET DE L'IMMIGRATION

DIRECTION DE LA RECHERCHE

IMMIGRATION TEMPORAIRE AU QUÉBEC  
EN 1984 ET 1985



Mai 1986

Benoit Audet  
agent de recherche



1959

1958

1957

1956

1955

1954

1953

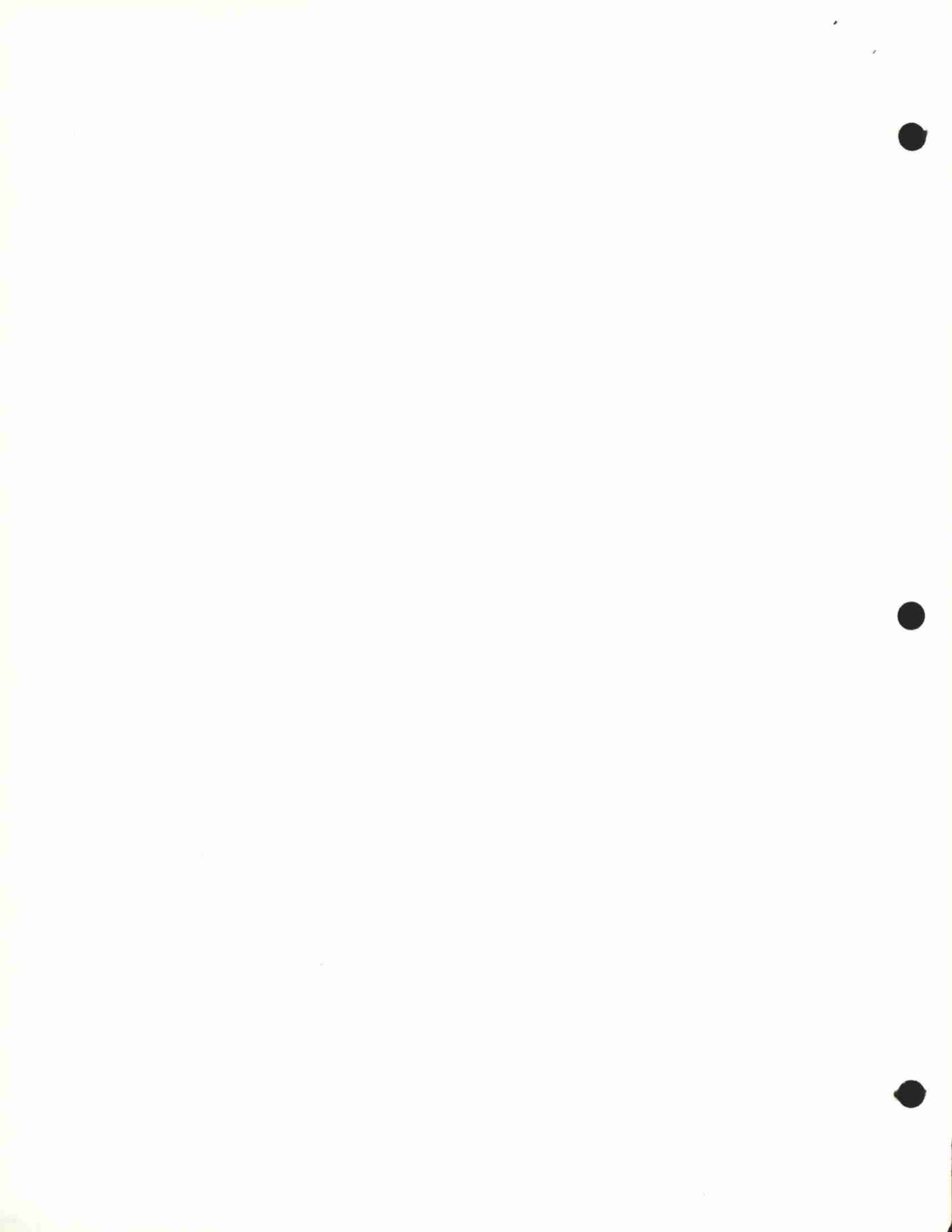
1952

1951

1950

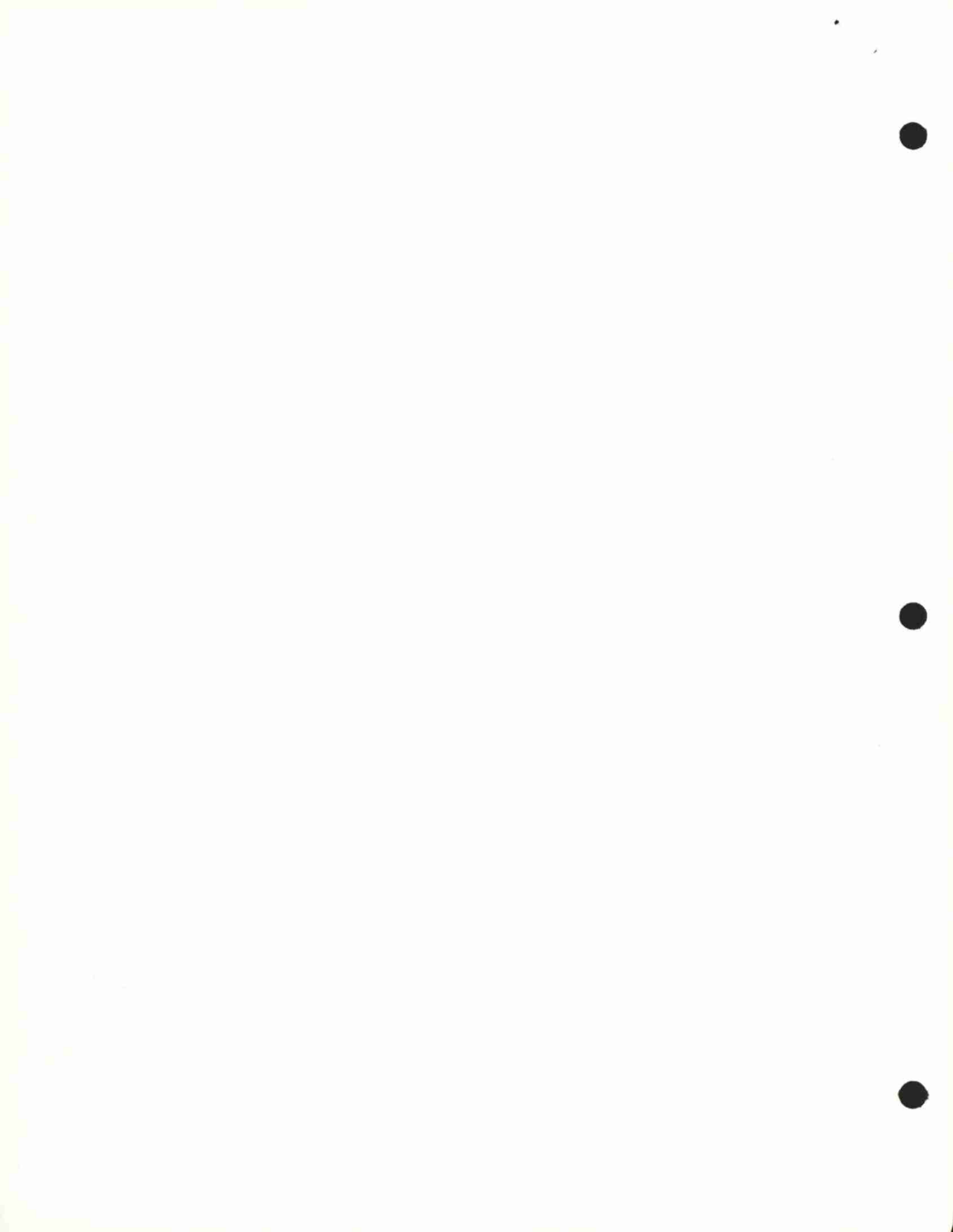
## TABLE DES MATIERES

	Page
I. Liste de tableaux	2
1. Introduction	6
2. Permis de travail (IMM-1102)	8
3. Permis de séjour pour étudiants étrangers (IMM-1208)	17
4. Permis du Ministre (IMM-1263-IMM-1264)	24
5. Fiches de visiteurs (IMM-1097)	29
6. Conclusion	33
7. Annexe statistique	35

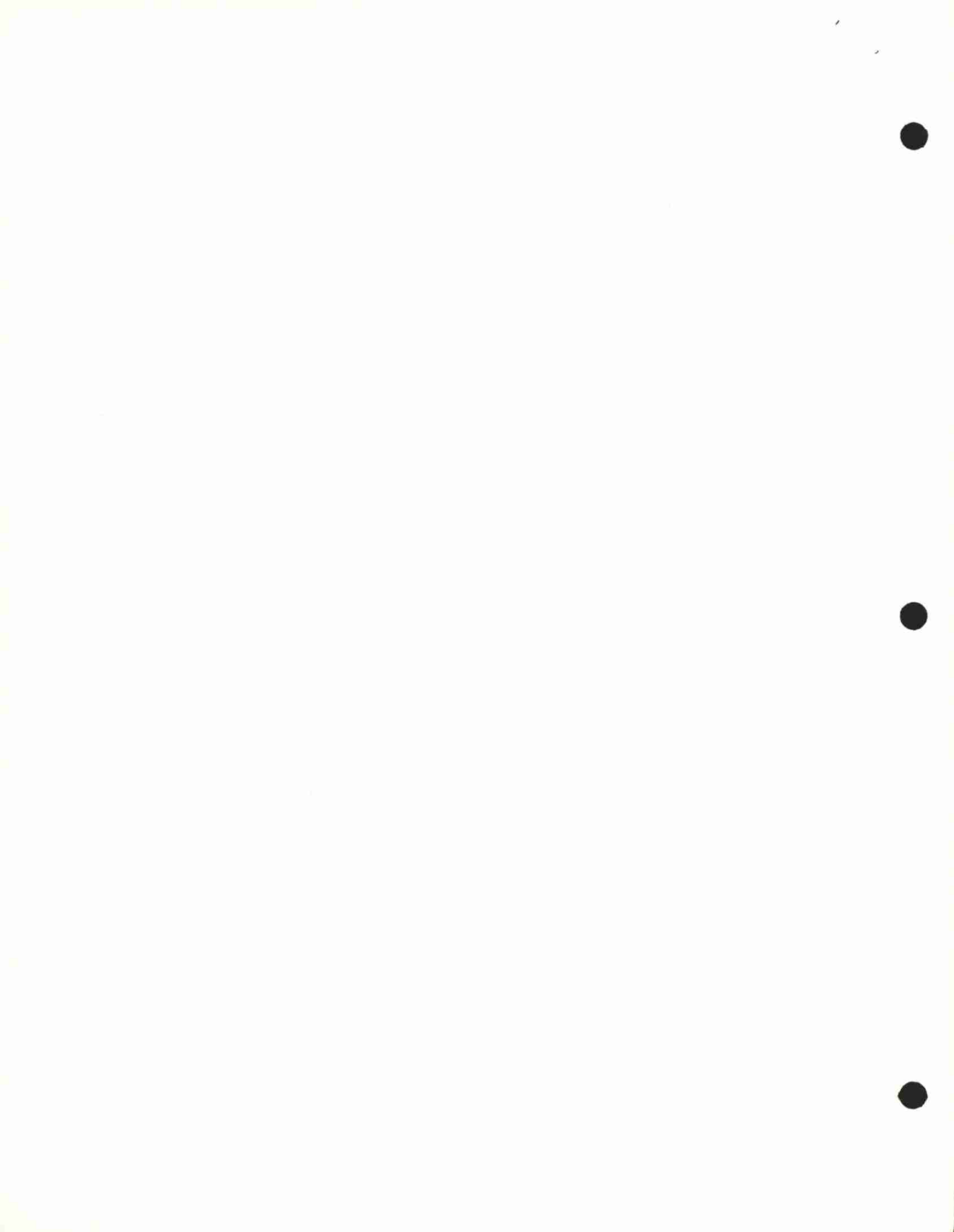


LISTE DES TABLEAUX

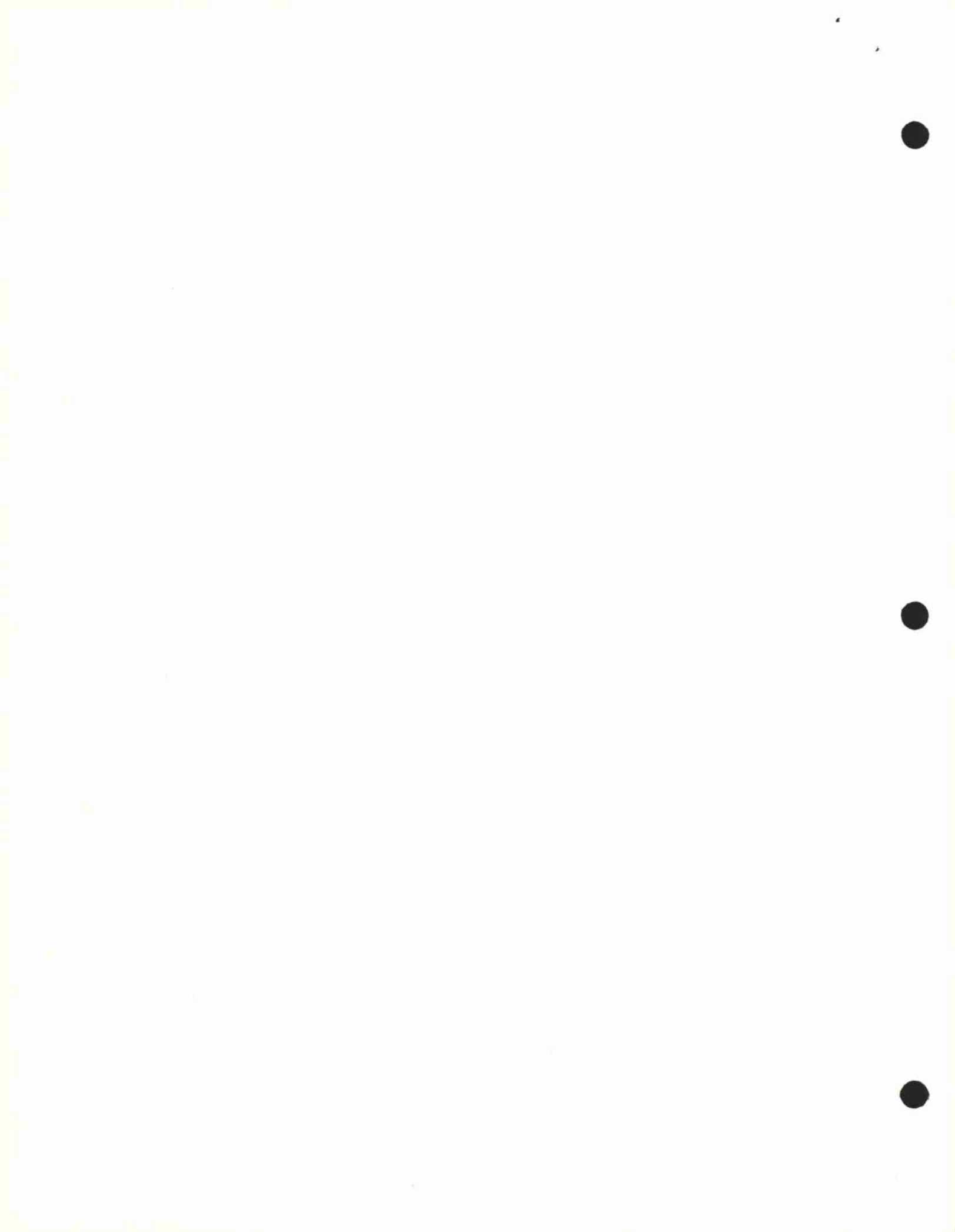
1. Immigration temporaire au Québec selon le type de visa émis aux ressortissants étrangers, 1984 à 1985(PR)
2. Permis de travail temporaires selon les principales exemptions de la liste des dispenses, 1983-1985(PR)
- 3A. Permis de travail temporaires selon les principaux pays de dernière résidence, par volet du programme, 1984
- 3B. Permis de travail temporaires selon les principaux pays de dernière résidence, par volet du programme, 1985(PR)
- 4A. Permis de travail temporaires selon le volet du programme et la catégorie professionnelle, 1984
- 4B. Permis de travail temporaires selon le volet du programme et la catégorie professionnelle, 1985(PR)
5. Permis de travail temporaires selon certains sous-groupes de la C.C.D.P. (3 ou 4 chiffres) pour les six principales catégories professionnelles, 1983-1985(PR)
6. Permis de travail temporaires délivrés aux travailleurs domestiques selon le volet du programme, 1983-1985(PR)
- 7A. Permis de travail temporaires selon la durée moyenne de séjour, le volet du programme et les principales catégories professionnelles, 1984
- 7B. Permis de travail temporaires selon la durée moyenne de séjour, le volet du programme et les principales catégories professionnelles, 1985(PR)



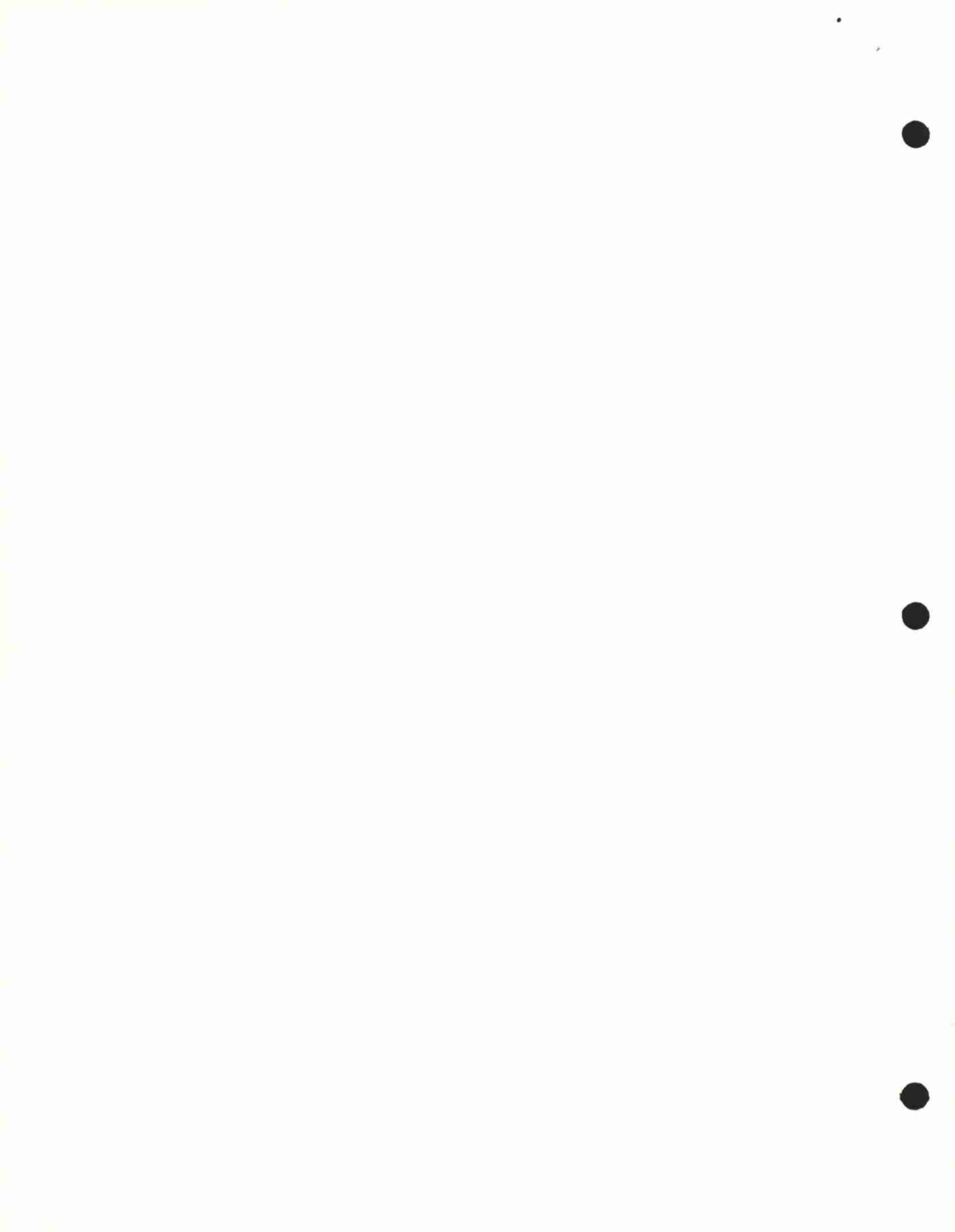
- 8A. Permis de travail temporaires selon le pourcentage de renouvellement par volet du programme et les principales catégories professionnelles, 1984
- 8B. Permis de travail temporaires selon le pourcentage de renouvellement par volet du programme et les principales catégories professionnelles, 1985 (PR)
- 9A. Permis de travail temporaires selon le groupe d'âges et le sexe, par volet du programme, 1984
- 9B. Permis de travail temporaires selon le groupe d'âges et le sexe, par volet du programme, 1985 (PR)
- 10A. Permis de temporaires selon la région de destination et le volet du programme, 1984
- 10B. Permis de travail temporaires selon la région de destination et le volet du programme, 1985 (PR)
- 11. Permis de séjour pour étudiants étrangers selon le niveau d'études, 1983-1985 (PR)
- 12. Permis de séjour pour étudiants étrangers selon les 15 principaux pays de dernière résidence, 1983-1985 (PR)
- 13A. Permis de séjour pour étudiants étrangers selon le niveau d'études et le continent de dernière résidence, 1984
- 13B. Permis de séjour pour étudiants étrangers selon le niveau d'études et le continent de dernière résidence, 1985 (PR)
- 14A. Permis de séjour pour étudiants étrangers selon le pays de dernière résidence et le niveau d'études, 1984



- 14B. Permis de séjour pour étudiants étrangers selon le pays de dernière résidence et le niveau d'études, 1985(PR)
- 15. Permis de séjour pour étudiants étrangers selon l'établissement universitaire fréquenté, 1983-1985(PR)
- 16A. Permis de séjour pour étudiants étrangers de niveau universitaire selon les principaux établissements et le continent de dernière résidence, 1984
- 16B. Permis de séjour pour étudiants étrangers de niveau universitaire selon les principaux établissements et le continent de dernière résidence, 1985(PR)
- 17A. Permis de séjour pour étudiants étrangers ayant demandé la résidence permanente au Canada, selon le pays de dernière résidence, 1984
- 17B. Permis de séjour pour étudiants étrangers ayant demandé la résidence permanente au Canada, selon le pays de dernière résidence, 1985(PR)
- 18A. Permis du séjour pour étudiants étrangers selon le groupe d'âges et le sexe, 1984
- 18B. Permis de séjour pour étudiants étrangers selon le groupe d'âge et le sexe, 1985(PR)
- 19A. Permis du Ministre non renouvelés (IMM-1263) et renouvelés (IMM-1264) selon la durée moyenne de validité et le genre de cas, 1984
- 19B. Permis du Ministre non renouvelés (IMM-1263) et renouvelés (IMM-1264) selon la durée moyenne de validité et le genre de cas, 1985(PR)



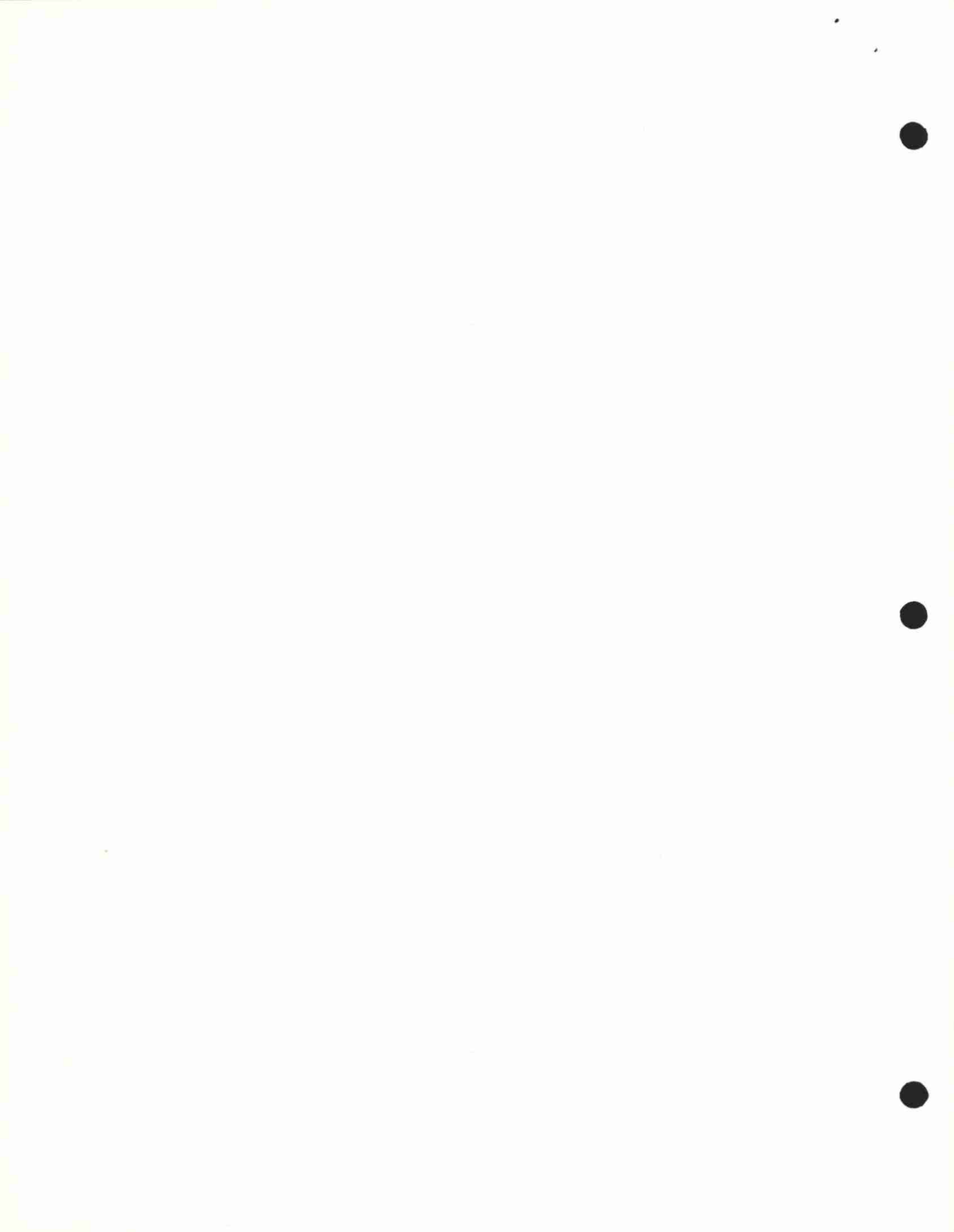
- 20A. Permis du Ministre selon les 15 principaux pays de dernière résidence, par genre de cas, 1985(PR)
- 20B. Permis du Ministre selon les 15 principaux pays de dernière résidence, par genre de cas, 1985(PR)
- 21A. Permis du Ministre selon la catégorie professionnelle C.C.D.P. 2 chiffres, 1984
- 21B. Permis du Ministre selon la catégorie professionnelle C.C.D.P. 2 chiffres, 1985(PR)
- 22A. Permis du Ministre selon l'âge et le sexe, 1984
- 22B. Permis du Ministre selon l'âge et le sexe, 1985(PR)
- 23A. Fiches de visiteurs selon le genre de cas et la durée de validité, 1984
- 23B. Fiches de visiteurs selon le genre de cas et la durée de validité, 1985(PR)
- 24A. Fiches de visiteurs selon le genre de cas, la durée moyenne de validité et les 15 principaux pays de naissance, 1984
- 24B. Fiches de visiteurs selon le genre de cas, la durée moyenne de validité et les 15 principaux pays de naissance, 1985(PR)



## 1. INTRODUCTION

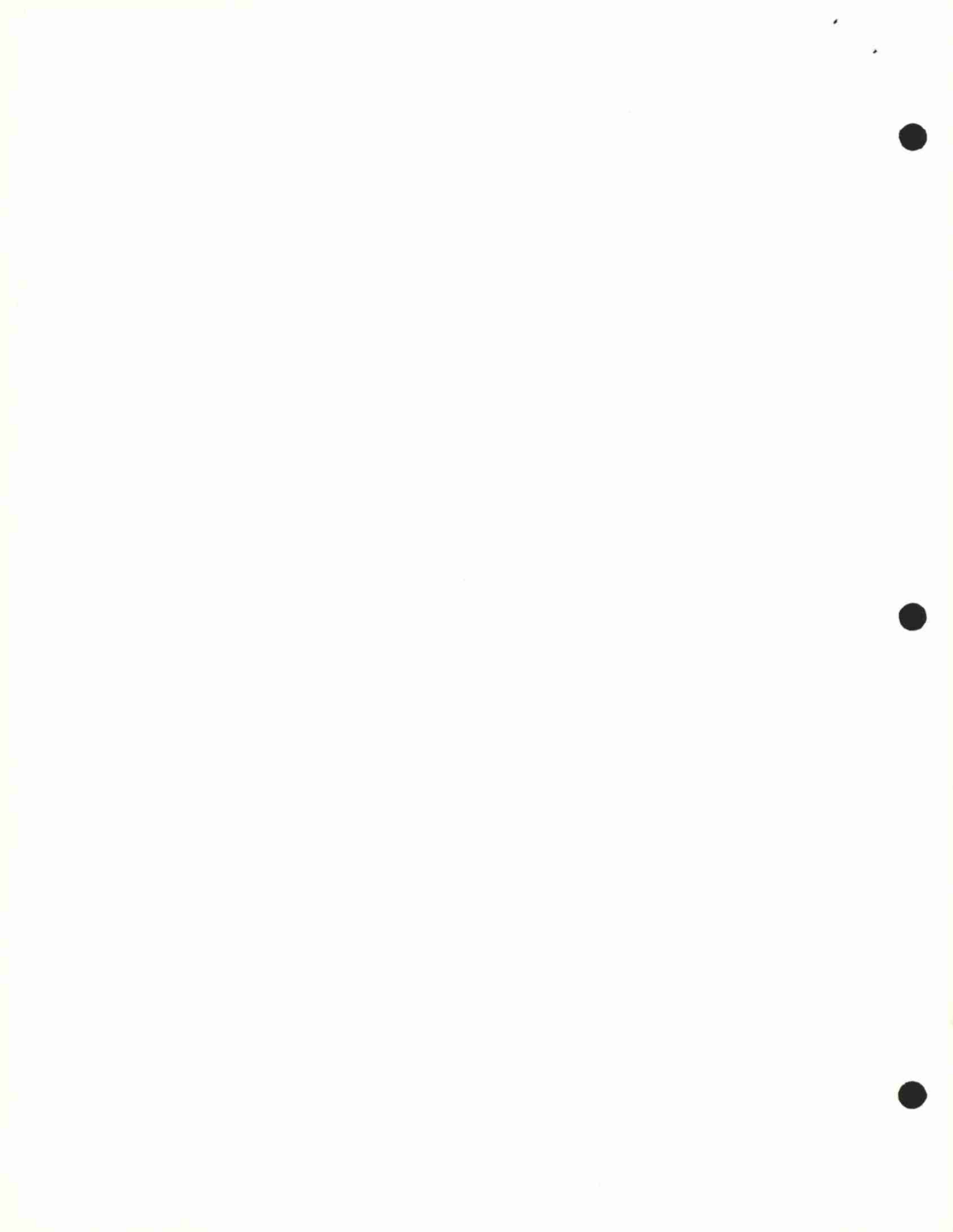
L'objectif poursuivi par ce type de document est de présenter et d'analyser les données annuelles sur l'immigration temporaire au Québec. On entend par immigrant temporaire, tout ressortissant étranger ne détenant pas le droit de résidence permanente au Québec et ayant reçu une autorisation provisoire de séjour de la part du gouvernement fédéral. Quatre types de documents répondant à cette définition peuvent ainsi être délivrés, soit un permis de travail, un permis de séjour pour étudiant étranger, un permis du Ministre ou encore une fiche de visiteur. Les immigrants en situation irrégulière sur le territoire québécois ne sont donc pas visés par cette étude.

Dans le texte présent, on examine les statistiques finales de 1984 ainsi que les données préliminaires pour l'année 1985. Les caractéristiques des immigrants temporaires décrites ici sont obtenues des renseignements contenus dans les quatre types de permis énumérés plus-haut. Le nombre de documents compilés au cours d'une année ne correspond pas toutefois au nombre de personnes admises durant cette même année car les permis sont renouvelables sous diverses conditions et généralement leur durée de validité est très inférieure à un an. A titre d'exemple, du volume total des permis de travail qui ont été autorisés en 1984, 54% correspondent à des renouvellements et la durée moyenne globale de validité des permis est évaluée à 21 semaines. On constate donc que le nombre de travailleurs temporaires présents qu Québec en 1984 est au moins deux fois inférieur au nombre de visas d'emplois émis lors de cette même période. Dans ce cas, il serait préférable de parler en termes d'équivalent en années-travail, ce que nous ne pouvons faire malheureusement à partir des compilations disponibles actuellement.



Brièvement, en 1984, près de 26 500 permis de travail ont été délivrés à des ressortissants étrangers, ce qui représente l'augmentation annuelle la plus importante depuis les débuts du programme (28%). En 1985, le volume de permis de travail a continué sa progression mais à un rythme moins rapide. Il se chiffre, en effet, à 27 800 environ; cependant, il faut souligner que les données préliminaires sous-estiment d'au moins 5% le volume réel si on les compare aux données finales disponibles seulement à l'automne de l'année suivante. L'émission accrue des visas d'emplois aux futurs résidents permanents depuis 1983, en particulier aux revendicateurs du statut de réfugié, explique l'essentiel de la hausse phénoménale observée dans l'ensemble du mouvement. On note également que cet effet est cumulatif puisqu'un bon nombre d'entre eux détenant un permis de travail en 1983 et en 1984 ont obtenu par la suite un ou plusieurs renouvellements (75% des cas) et de ce fait se retrouvent de nouveau dans les chiffres de 1985.

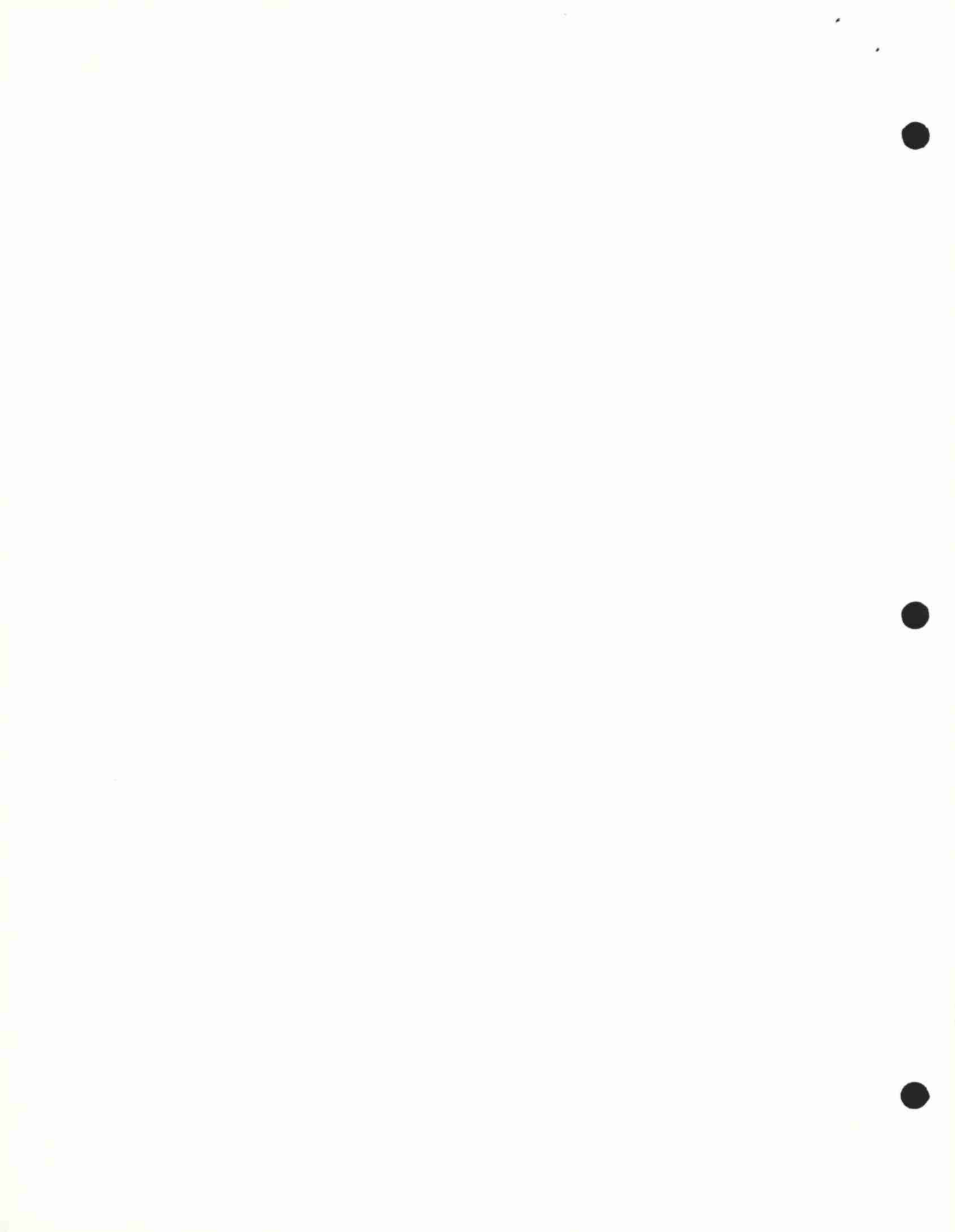
Les volumes de permis de séjour pour étudiants étrangers (-7%), de permis du Ministre (-5%) et de fiches de visiteurs (-4%) ont, au contraire, diminué en 1984. Ils se chiffrent respectivement à 13 200, 6 100 et 24 800. D'après les données préliminaires de 1985, le volume de ces trois types de visas devrait sensiblement se maintenir en cette dernière année sauf peut être en ce qui concerne le mouvement des visiteurs qui accusera probablement un léger recul. Mentionnons que l'on retrouve aussi parmi les détenteurs de ces permis, des personnes sollicitant la résidence permanente au Canada. Toutefois, ces derniers n'occupent une part relativement importante que dans le mouvement des permis du Ministre (Tableau 1).



2. Permis de travail temporaires (IMM-1102)

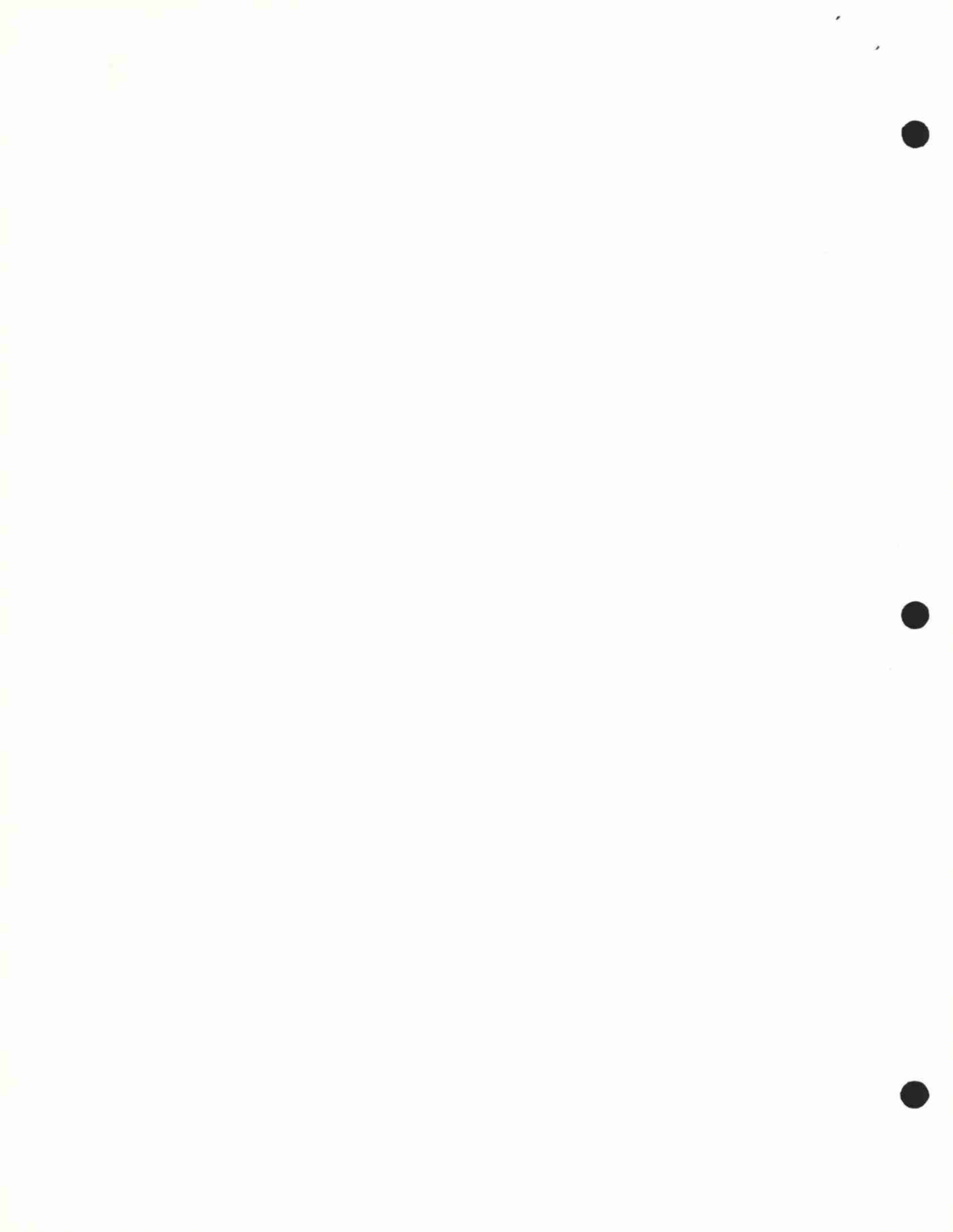
Le programme de travailleurs temporaires en vigueur au Canada depuis le début des années 70 comporte de multiples facettes et se différencie nettement des programmes similaires en vigueur autrefois en Europe. Bien sûr, il vise aussi à permettre et faciliter, comme dans ces derniers, le recrutement de la main-d'oeuvre étrangère par les employeurs locaux. Mais, au Canada, ce recrutement est autorisé pour un laps de temps limité et seulement lorsque la demande de travail ne peut être comblée à même l'offre nationale. Cependant, ce qui caractérise le plus le programme canadien est qu'il comporte actuellement un volet social et humanitaire très important. En fait, depuis quelques années, ce dernier aspect prédomine sur celui lié aux besoins du marché du travail.

A toutes fins pratiques, on peut subdiviser le programme canadien en trois volets distincts. Dans un premier volet, il s'agit du recrutement de main-d'oeuvre étrangère par les employeurs locaux sur une base provisoire. Dans un tel cadre, l'admission des travailleurs temporaires est contrôlée cas par cas et requiert comme point de départ une confirmation d'offre d'emploi remplie par un employeur québécois (EMP-2570) qui doit être par la suite approuvée par le gouvernement du Québec et le fédéral. Depuis l'application de l'entente Couture-Cullen, en 1979, le MCCI et la CEIC sont en effet conjointement responsables de l'émission d'un permis de travail temporaire pour ce type de cas et doivent donc examiner à tour de rôle toutes les demandes d'embauche. Au cours des deux dernières années, ce volet, que nous appellerons les confirmations d'offre d'emplois, représente au Québec environ de 15 à 17% de l'ensemble des permis de travail délivrés pour cette même période.



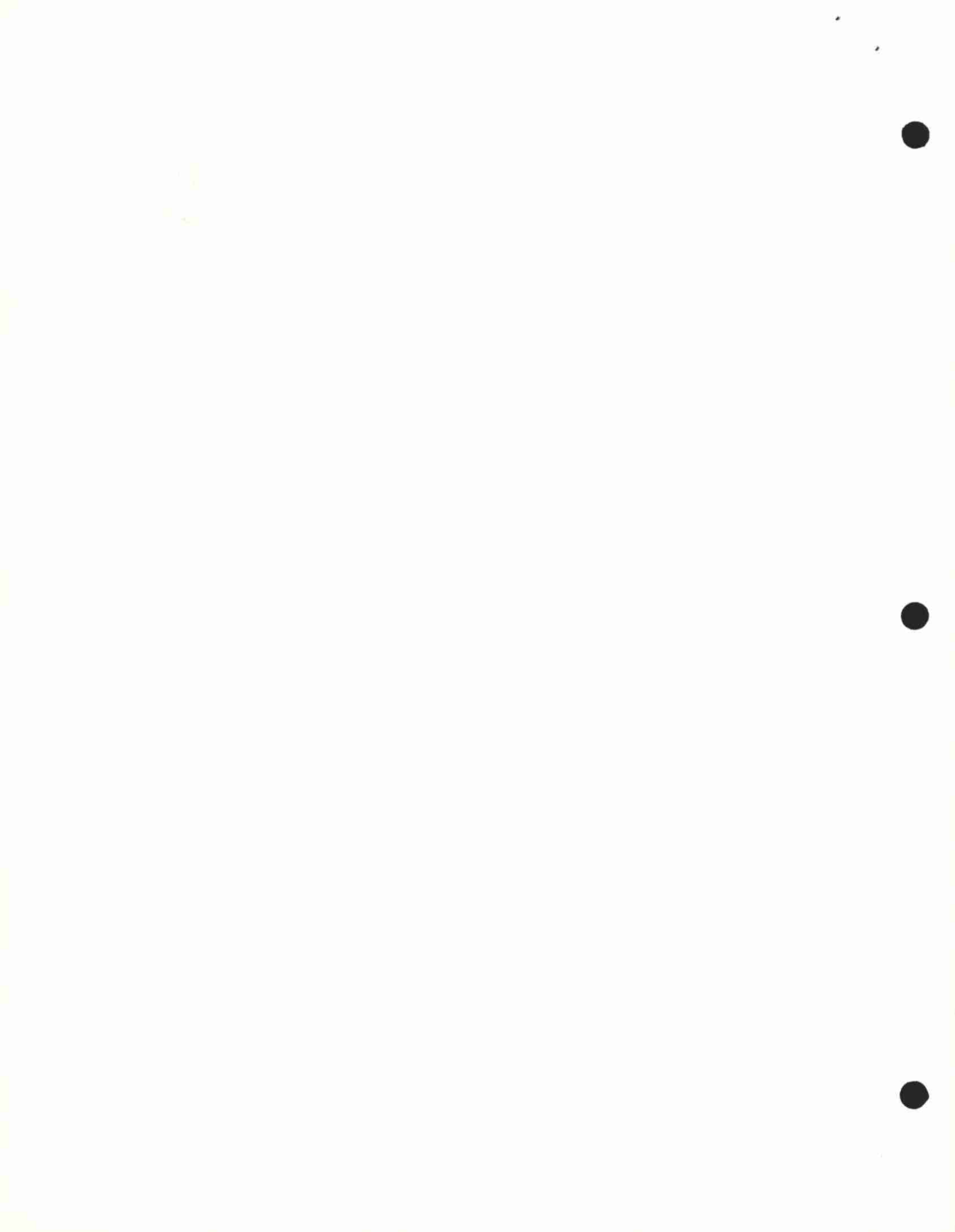
Dans un second volet, l'admission des travailleurs temporaires n'est pas assujettie à la validation d'une offre d'emploi et se fait plutôt par le biais d'une liste d'exemptions établie antérieurement dans la réglementation fédérale. Ces dispenses s'adressent à des cas spécifiques de travailleurs temporaires et reposent essentiellement sur des ententes et des accords bilatéraux entre les pays concernés ou encore sur le principe de la réciprocité et de la mobilité internationale de la main-d'oeuvre sur une base temporaire. Au total, ce second volet totalise le tiers des visas d'emplois délivrés en 1984 et 1985 aux travailleurs temporaires dont la destination est le Québec. Les trois principales exemptions utilisées sont celles s'adressant aux travailleurs tenus d'offrir leurs services en vertu d'une garantie et les employés de chemin de fer (25% des cas approximativement), aux personnes embauchées par les établissements d'enseignement (20%) et aux artistes de spectacle invités (16%). Par la suite, on retrouve les exemptions visant la main-d'oeuvre temporaire dont l'embauche s'est faite en vertu d'une entente bilatérale (9%) ou d'un accord de réciprocité (7%) entre le Québec ou le Canada et un autre pays, les étudiants étrangers pour lesquels l'emploi fait partie intégrante de leurs programmes d'études (8%) et les gestionnaires admis temporairement au Québec par suite d'une affectation interne (6%). En somme, toutes ces catégories d'exemptions rassemblent près de 90% des travailleurs temporaires admis en vertu de la liste des dispenses du programme au cours des deux dernières années (tableau 2).

Finalement, le troisième volet constitue un sous-ensemble de la liste des dispenses s'appliquant exclusivement aux travailleurs étrangers sollicitant la résidence permanente au Québec. Nous dissociions ces requérants à l'immigration des



autres cas d'exemptions car il ne s'agit pas de travailleurs temporaires comme dans les deux autres volets. L'octroi d'un permis de travail à ces futurs résidents permanents a pour but d'apporter un élément de souplesse à la politique d'immigration en leur permettant de chercher et de trouver un emploi au Québec en attendant que les démarches relatives à leur admission à titre d'immigrants soient complétées. Depuis 1984, ce volet humanitaire du programme est prépondérant au Québec et compte pour plus de la moitié des cas actuellement.

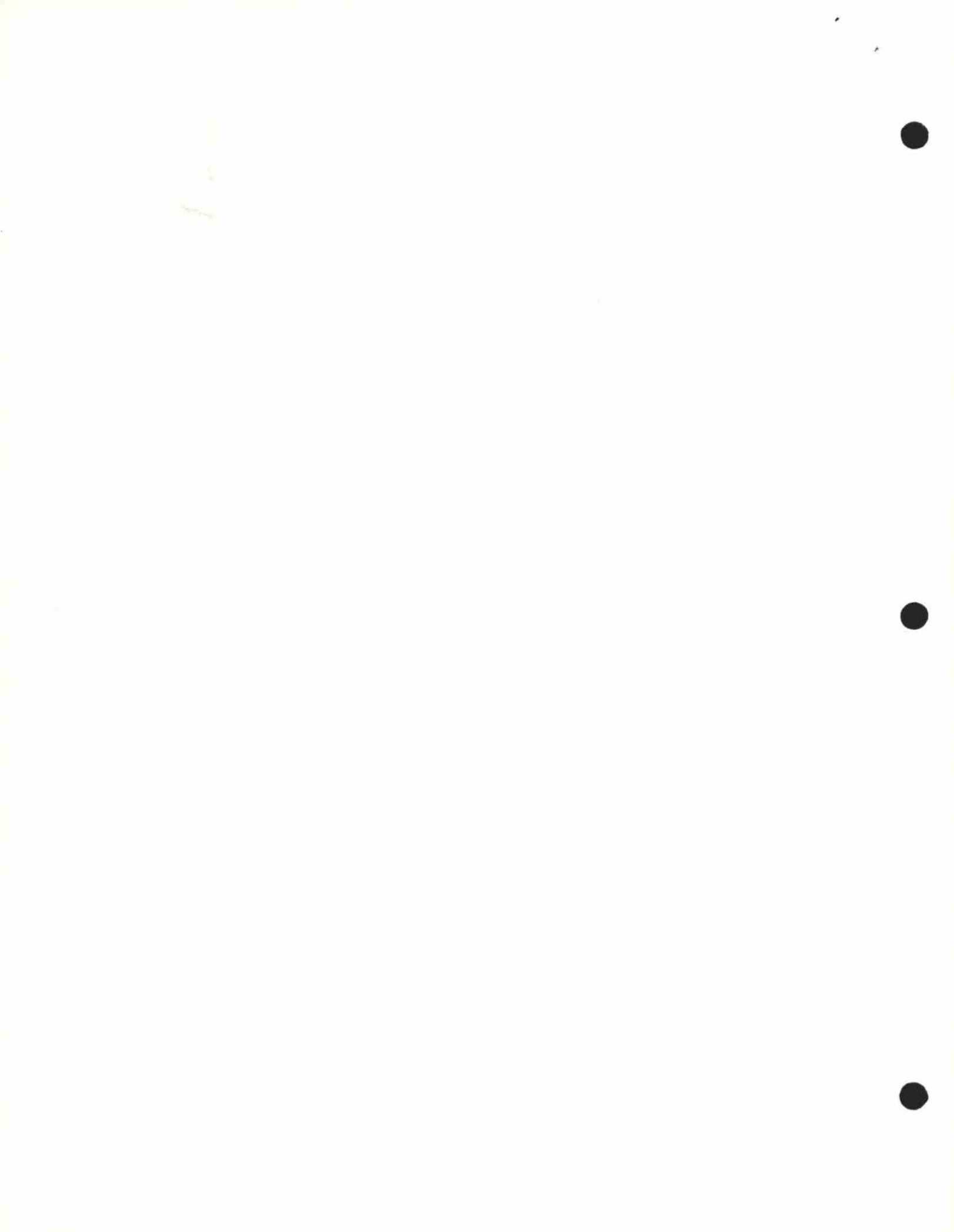
L'importance numérique des deux premiers volets du programme est demeurée plutôt stable dans les années 80 alors que celle du volet humanitaire s'est accrue radicalement. Le volume des permis de travail délivré suite à une confirmation d'offre d'emploi s'est toujours chiffré autour de 4 000 à 5 000 depuis cinq ans tandis que le nombre de permis émis conformément à la liste des dispenses a oscillé entre 8 000 et 9 000. Par contre, les visas d'emplois octroyés aux requérants à l'immigration sont passés d'un nombre de 3 000 à non loin du 15 000 actuellement. Cet accroissement résulte en très grande partie de la présence sur notre territoire des revendicateurs du statut de réfugiés qui détiennent pour la plupart une telle autorisation afin de pouvoir travailler au Québec en attendant leur statut éventuel d'immigrants. Ces derniers comptent pour plus des deux tiers des requérants à l'immigration. Tout cela nous amène donc à conclure que l'augmentation sensible du volume global de permis de travail délivrés depuis 1979 est essentiellement attribuable au volet humanitaire du programme car on constate que nos besoins en main-d'oeuvre temporaire ne se sont pas substantiellement modifiés.



Comme le programme de permis de travail s'adresse dans l'ensemble à trois types de population différentes, il va de soi que le profil type du travailleur temporaire varie en fonction du volet considéré. Globalement, en 1984, 24% des visas d'emplois ont été émis à des ressortissants dont la dernière résidence est les États-Unis, ce qui en fait le pays source le plus important de main-d'oeuvre temporaire. Toutefois, depuis quelques années, bien que le volume nominal de permis s'est maintenu pour ce pays, sa part relative du mouvement s'est atténuée (35% des cas au début des années 80) en raison de l'avènement des requérants à l'immigration où l'on retrouve très peu de ressortissants américains.

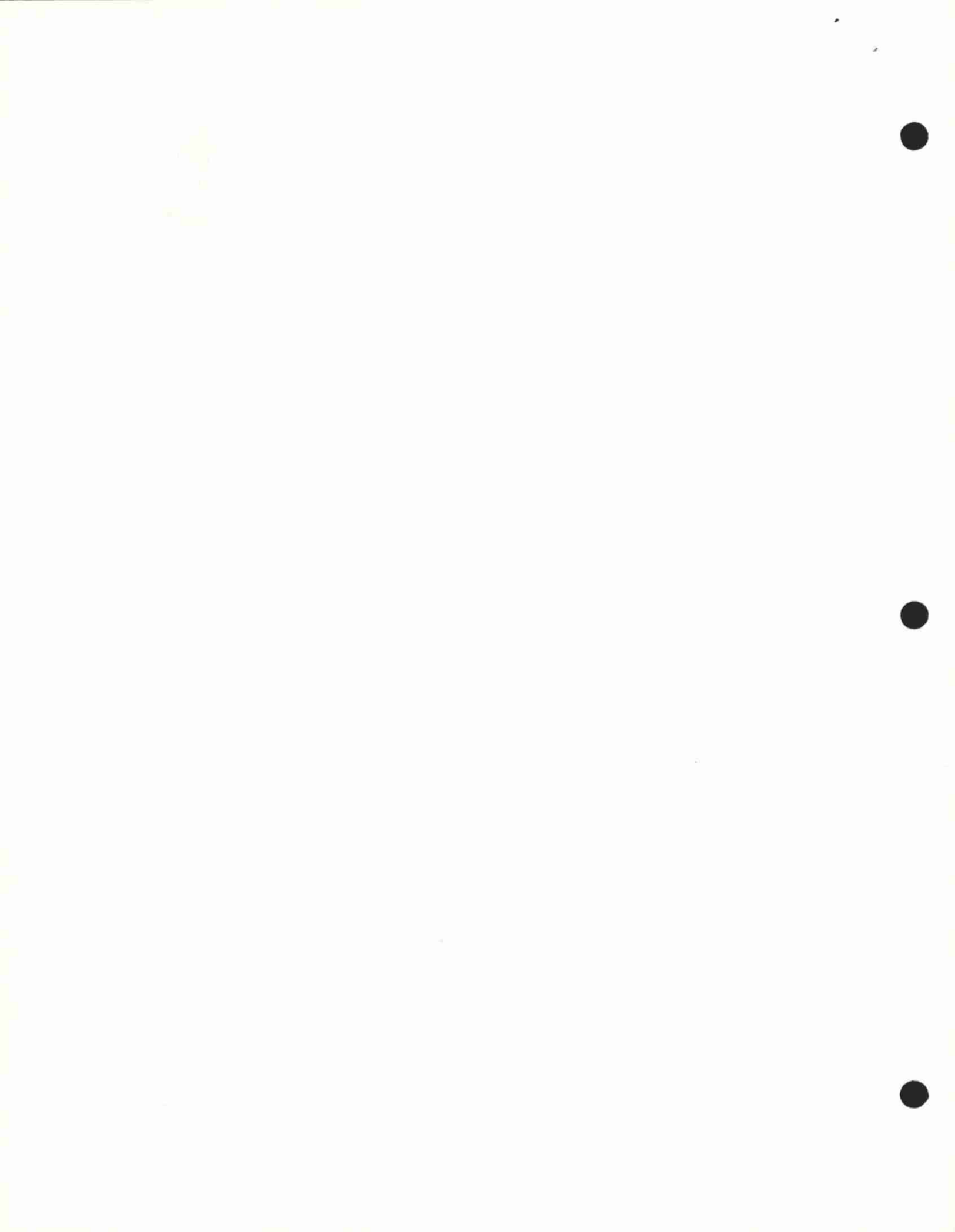
Aux rangs suivants et assez loin derrière, les principaux pays de provenance des détenteurs de permis de travail en 1984 sont le Sri Lanka (9%), qui devance maintenant la France (6%) qui est suivie du Bangladesh (5%) de l'Iran, de la Jamaïque (4% chacun), de Haïti, d'El Salvador, du Liban, de l'Inde et de la Guyane (3% chacun). Pour la presque totalité de ces pays (à l'exclusion de la France), il s'agit exclusivement de requérants à l'immigration et non de travailleurs temporaires. D'ailleurs, ils représentent les principaux pays fournisseurs de cette population avec en tête le Sri Lanka (18%) et le Bangladesh (10%).

Toutefois en 1984, les travailleurs temporaires munis d'une confirmation d'offre d'emploi viennent massivement comme par le passé des États-Unis (61%). Les Philippines (6%), la France (5%) et le Royaume-Uni (4%) occupent les rangs suivants mais sont nettement moins importants. Très peu de changements sont survenus dans ce volet du programme dans les récentes années comme dans les cas de dispenses d'ailleurs. On note, en effet, que les principaux pays sources dans ces derniers cas demeurent majoritairement les États-Unis (39%) et la France (15%).



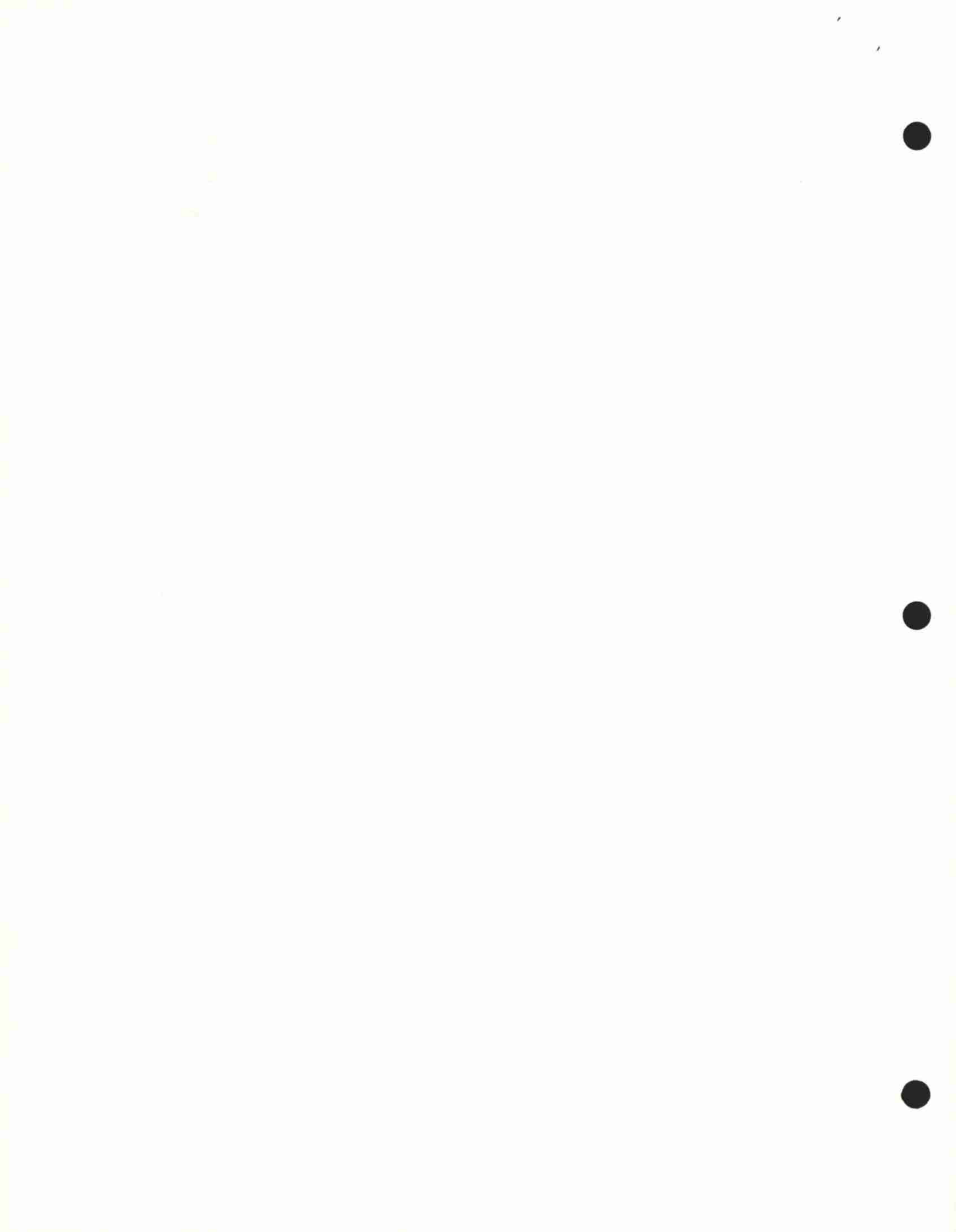
D'après les données préliminaires de 1985, la provenance des ressortissants ayant un permis de travail a peu évolué. Les principaux changements notés concernent les États-Unis qui a vu sa part relative du mouvement diminué de nouveau (elle est maintenant de 21%), tandis que celle du Sri Lanka (9%) et la France (8%) a, au contraire augmenté. Dans le premier cas, la baisse a été accentué à cause du volume moins important de validations d'offres d'emplois. En ce qui concerne le Sri Lanka, le mouvement des revendicateurs du statut de réfugiés s'est raffermi et quant à la France, il y a davantage de cas d'exemptions (tableaux 3).

Sur le plan des caractéristiques professionnelles, la diversité du programme selon les volets est aussi très évidente. En 1984, dans le cas des permis de travail délivrés suite à une validation d'offre d'emploi, la majorité sont des artistes (51%) et dans une moindre mesure des employés spécialisés dans les services (16%). Quant aux cas de dispenses, le personnel enseignant (26%) est toujours au premier rang, suivi des artistes (20%), des travailleurs des sciences pures et appliquées (14%) et de la fabrication et du montage (12%) et finalement des gestionnaires et administrateurs (9%). Une telle concentration dans ces deux volets du programme par catégorie professionnelle existe depuis plusieurs années déjà. En ce qui a trait aux requérants à l'immigration, il sont répartis dans des secteurs d'emplois différents de la main-d'oeuvre temporaire. Les services y totalisent à eux seuls 37% de cette population et par la suite on note les secteurs de la fabrication (14%), de la manutention (13%), de la transformation (7%) et du bâtiment (6%). Ces trois dernières catégories de travailleurs se retrouvent essentiellement parmi les candidats à l'immigration car il ne s'agit pas de secteurs d'emplois où l'on admet généralement de la main-d'oeuvre à titre temporaire.



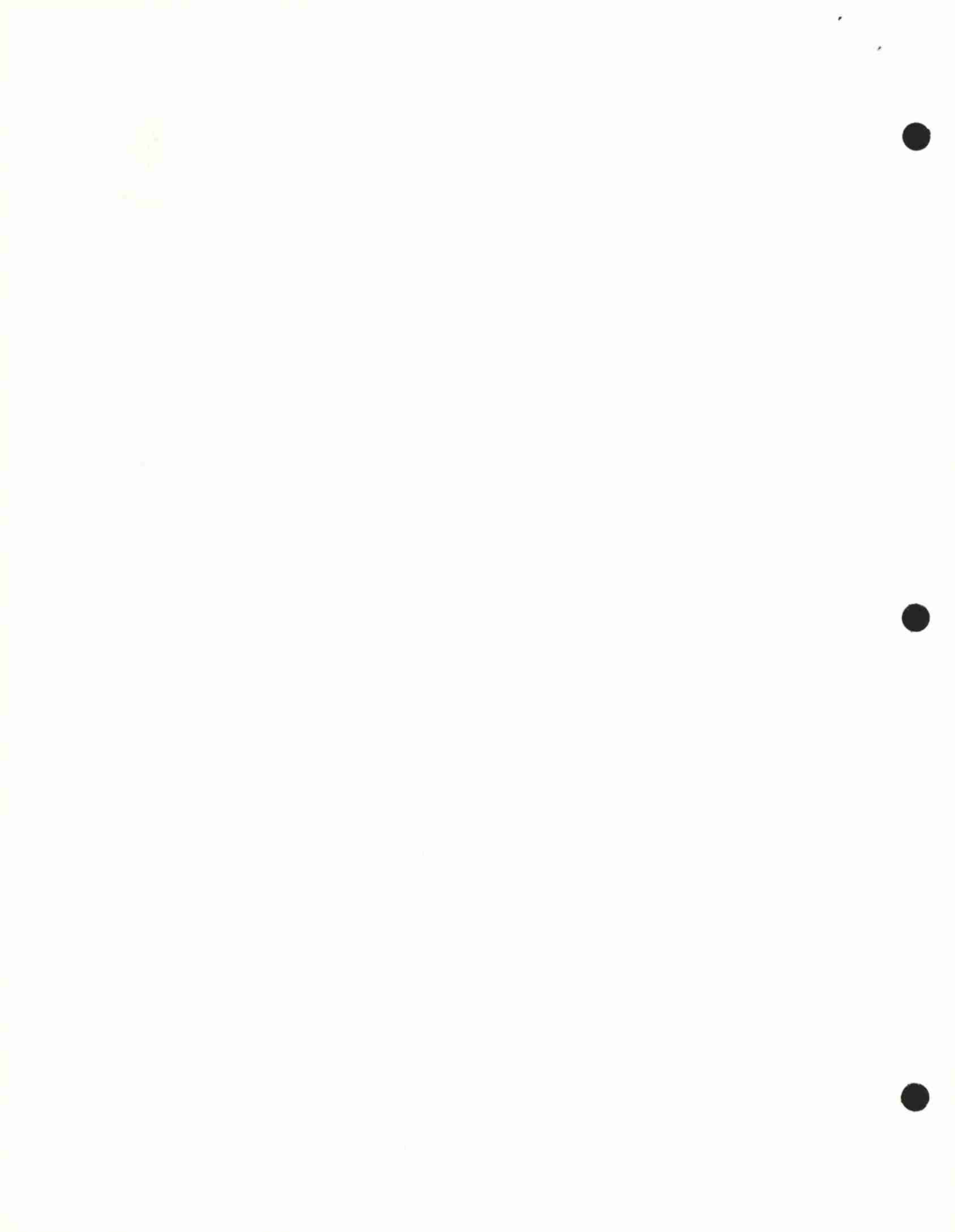
Donc, si l'on regarde l'ensemble des trois volets, les employés spécialisés dans les services (21%) ainsi que les artistes (16%) sont les deux catégories professionnelles qui rassemblent le plus de travailleurs étrangers admis avec un permis de travail temporaire en 1984. Les travailleurs spécialisés dans la fabrication et le montage (11%), les enseignants (10%), les professionnels oeuvrant dans les sciences naturelles, techniques et mathématiques (6%) et les manutentionnaires (6%) comptent parmi les autres principaux groupes. Donc, globalement, les changements observés dans la répartition professionnelle des détenteurs de permis de travail depuis quelques années sont attribuables essentiellement au nombre accru des candidats sollicitant la résidence permanente au Québec qui ont un profil bien particulier.

Par ailleurs, selon la catégorie professionnelle, on note la distribution suivante par volet du programme en 1984: les gestionnaires et les administrateurs (67%), les travailleurs des sciences pures et appliquées (70%) et les enseignants (environ 80%) viennent pour la plupart en vertu de la liste des dispenses prévues dans la réglementation. Quant aux artistes, ils sont admis davantage par suite d'une validation d'offre d'emploi (57%), il s'agit donc surtout de travailleurs servant de soutien aux établissements commerciaux car tous les autres cas entrent conformément à la liste des dispenses. En ce qui a trait aux travailleurs dans la manutention (99%), la transformation (95%) l'administration (87%), le bâtiment (87%), les services (86%) et la vente (82%), ils sont presque tous des requérants à l'immigration de même que la majorité de ceux qui sont spécialisés dans la fabrication (61%). Pour cette dernière catégorie professionnelle de travailleurs, il s'agit cependant d'un précédent car auparavant ils étaient plus nombreux dans les cas de dispenses (tableau 4A).



En 1985, on constate d'après les statistiques préliminaires, de légères modifications dans la répartition professionnelle des travailleurs assujettis à la confirmation d'une offre d'emploi de même que celle des cas de dispenses. Principalement, la part relative des artistes s'est estompée d'au moins 5 points de pourcentage dans chacun de ces deux volets. Il n'est malheureusement plus possible de connaître le profil des requérants à l'immigration par profession car ils ont presque tous été classés dans le groupe résiduel des travailleurs non classés ailleurs (83%) contrairement aux années passées. Si cette situation persiste dans les données finales, il ne sera plus possible de comparer dans le temps le profil professionnel de l'ensemble des détenteurs de permis de travail. Seules les données sur les deux volets de main-d'oeuvre temporaire demeureront pertinentes (tableau 4B).

Cette particularité doit également être prise en compte dans l'interprétation des données selon les sous-groupes professionnels de la classification canadienne descriptive des professions (CCDP) (tableaux 5 et 6). Pour l'année 1984, il s'agit de la somme de tous les volets du programme tandis qu'en 1985, les requérants à l'immigration ont été à toutes fins pratiques exclus puisqu'ils se retrouvent surtout dans le groupe résiduel (99). D'ailleurs, cela explique la modification importante notée dans la répartition des travailleurs domestiques par volet du programme. On serait porté à conclure que la part relative des requérants à l'immigration a radicalement chuté en 1985 au profit des travailleurs munis d'une confirmation d'offre d'emploi. En fait, si on fait l'hypothèse que la proportion des travailleurs domestiques dans l'ensemble des requérants à l'immigration s'est maintenue en 1985, on obtient au contraire un léger accroissement de la part du mouvement global des employés de maison détenue par ces ressortissants revendiquant le droit de résidence permanente. Par ailleurs, les travailleurs domes-

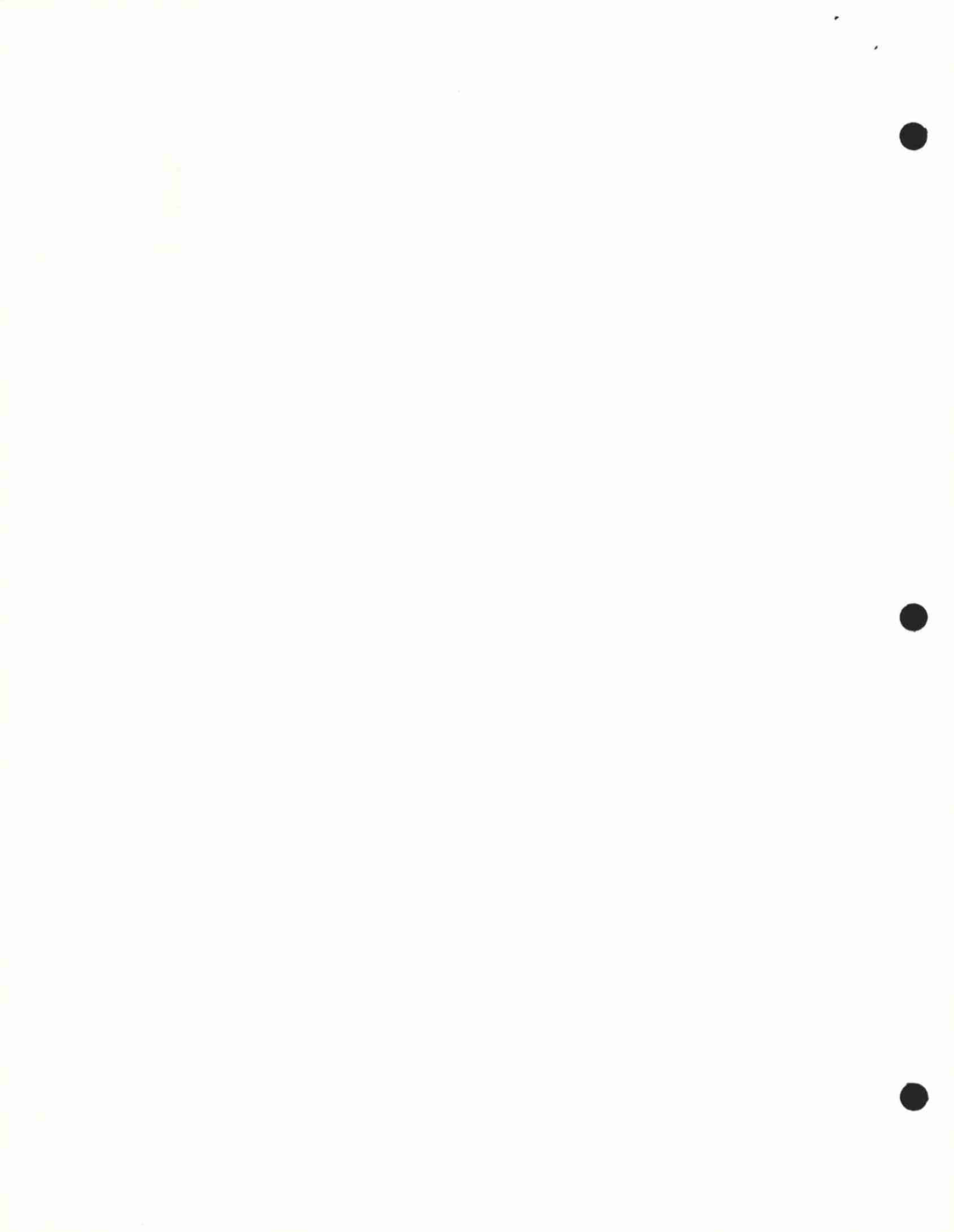


tiques temporaires, soit ceux admis par suite d'une validation d'offre d'emploi, sont au nombre de 700 environ en 1984 et en 1985. Ils ne représentent donc uniquement que 6% de la main-d'oeuvre temporaire du Québec.

La durée moyenne globale de validité des permis de travail temporaire est demeurée sensiblement constante jusqu'en 1984 à 20 semaines environ mais elle s'est accrue subitement en 1985 à 31 semaines. Cette hausse s'explique essentiellement par un allongement de la durée des permis émis aux requérants à l'immigration qui est passée de 25 semaines en 1984 à 41 semaines en 1985. Les permis délivrés par suite d'une confirmation d'offre d'emploi et conformément à la liste des dispenses ont une durée moyenne de validité beaucoup plus faible (entre 16 et 19 semaines).

Selon les catégories professionnelles, on observe des disparités encore plus importantes dans la durée moyenne de séjour. De façon générale, les artistes (3 à 4 semaines), les travailleurs des sciences pures et appliqués (17 à 18 semaines) et ceux spécialisés dans la fabrication le montage et la réparation de produits (moins de 20 semaines) viennent au Québec pour des laps de temps plus courts que les autres catégories professionnelles d'importance où la durée moyenne de validité tourne autour de 30 semaines ou plus.

Contrairement à la durée moyenne, le pourcentage global de renouvellements des permis de travail n'a que très peu varié et se situe à un niveau légèrement supérieur à 50% pour les deux dernières années. Selon le volet du programme, d'importantes disparités existent cependant car les requérants à l'immigration ont vu leur permis être renouvelé dans plus de 70% des cas en comparaison au tiers environ des travailleurs temporaires soumis à la validation d'une offre d'emploi et les cas de dispenses.



L'importance des renouvellement fluctue aussi grandement selon la catégorie professionnelle, sauf s'il s'agit de requérants à l'immigration où il est toujours très élevé quelque soit la profession. Si l'on prend globalement les deux autres volets du programme, les enseignants (70%) et les employés dans les services (55%) renouvellement majoritairement leur permis de travail alors que les travailleurs temporaires des autres principaux groupes ne les renouvellement que dans le tiers des cas au plus et même à moins de 10% chez les artistes (tableaux 7 et 8).

Depuis les débuts du programme, et les années 1984 et 1985 n'y font pas exceptions, les permis de travail sont délivrés très majoritairement à des hommes (autour de 75%) et ce, peu importe le volet considéré. Toutefois, la part relative des hommes a toujours été supérieure dans les cas de dispenses (plus de 85%) et inférieure pour les requérants à l'immigration (70% environ). D'après la répartition par groupes d'âges des détenteurs de permis de travail, on constate qu'il s'agit d'une population plutôt jeune. La moyenne d'âge se chiffre en effet à 31 ans dans l'ensemble avec un écart-type de 2 ans selon le volet du programme considéré (tableaux 9A et 9B).

Selon la région de destination, les détenteurs de permis de travail se destinent très massivement à Montréal comme par le passé mais dans une proportion encore plus forte (près de 90% en 1984 et 1985 en comparaison à 80% auparavant). Ceci est dû aux requérants à l'immigration qui s'y retrouvent en quasi-totalité (97%). Les travailleurs temporaires assujettis à la validation d'une offre d'emploi et les cas d'exemptions sont davantage répartis sur le territoire. Les autres régions en accueillent environ 30% et le tiers de ces derniers se dirigent vers la région de Québec (tableaux 10A et 10B).

10/20/20

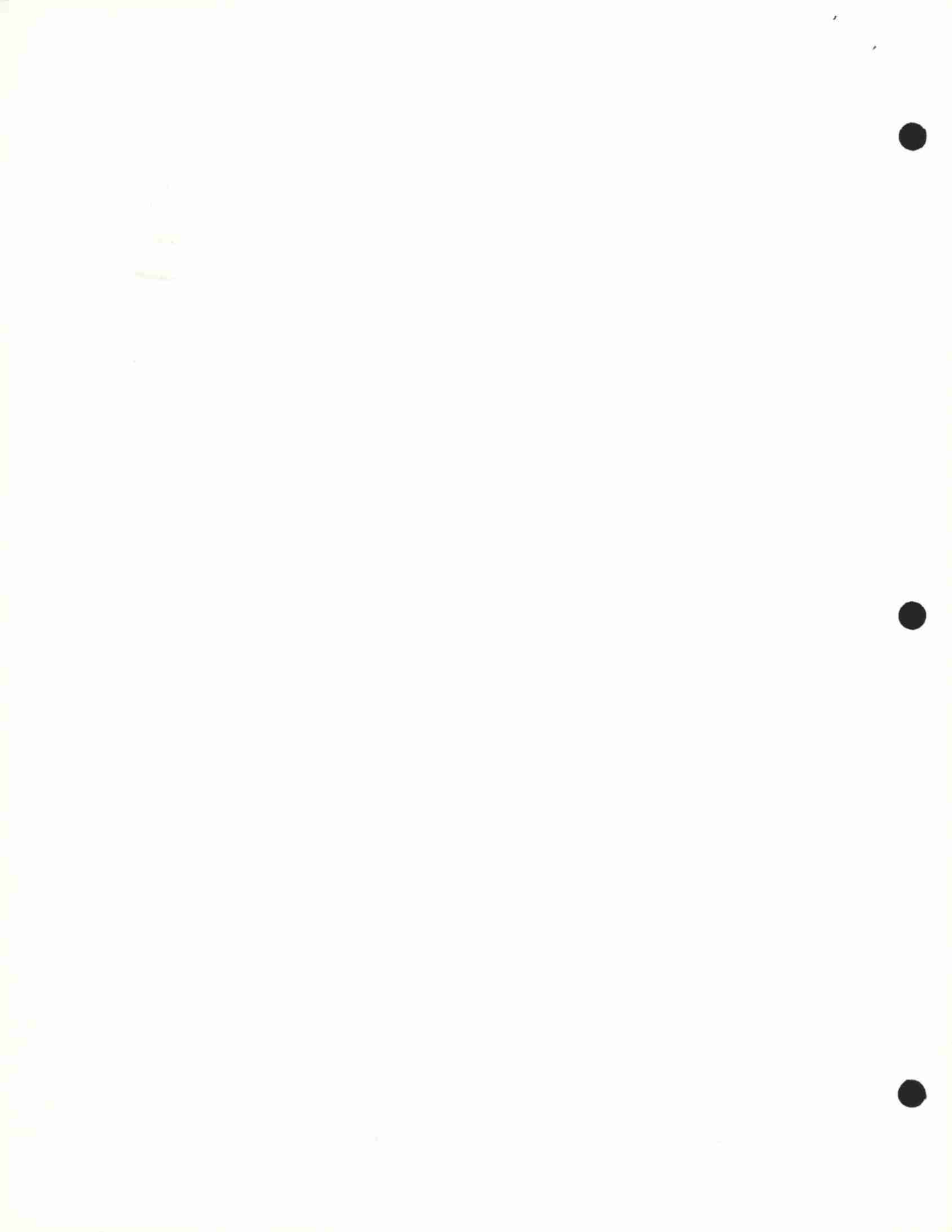


3. Permis de séjour pour étudiants étrangers (IMM-1208)

Tout ressortissant étranger qui désire étudier dans un établissement d'enseignement du Québec doit être muni d'un permis de séjour à cet effet, s'il n'est pas un résident permanent ou un citoyen canadien. Pour détenir un tel document, l'étudiant en question doit tout d'abord satisfaire aux conditions imposées par le ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) au niveau des frais de scolarité et ensuite détenir un certificat d'acceptation du Québec (CAO). Ce document est délivré par le MCCI qui au préalable vérifie la capacité financière du requérant de subvenir à ses besoins essentiels où du répondant de l'étudiant étranger s'il s'agit d'un enfant mineur. En dernière instance, le gouvernement fédéral (CEIC) émet le permis de séjour d'une durée de validité maximale d'un an, mais celui-ci est renouvelable si les conditions initiales sont toujours respectées.

En ce qui concerne les frais de scolarité, le gouvernement du Québec a conclu jusqu'ici des ententes avec plusieurs pays francophones notamment la France et plusieurs pays en voie de développement d'Afrique comme le Gabon, le Sénégal, la Côte d'Ivoire, le Zaïre, l'Algérie, le Maroc, la République centrafricaine, le Mali, le Togo et la Tunisie. Pour tout étudiant admissible en provenance de ces pays, les déboursés en termes de frais de scolarité sont équivalents à celui d'un étudiant québécois.

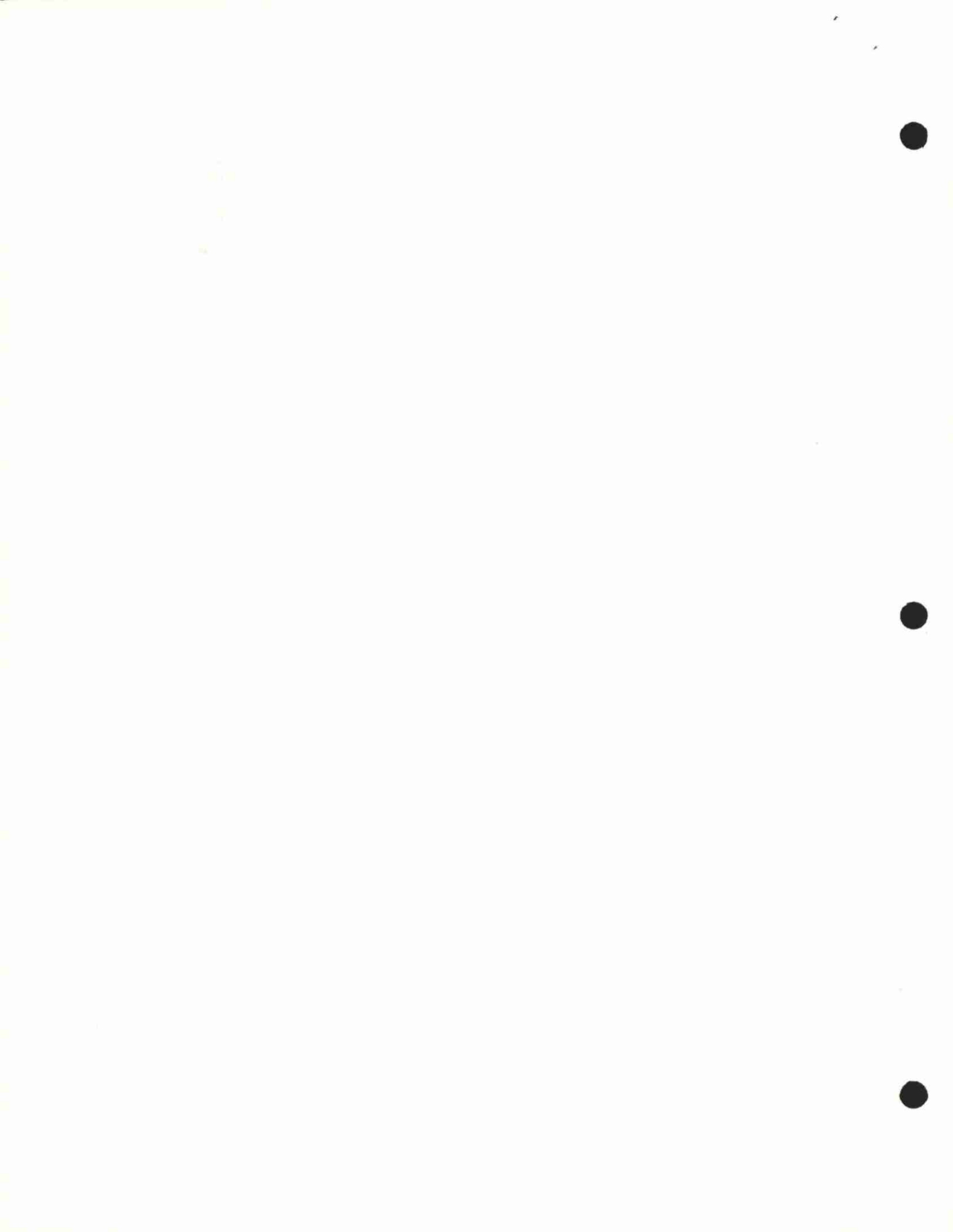
Le mouvement des étudiants étrangers au Québec a subi un ralentissement continu de 1982 à 1984 suite principalement à la hausse substantielle des frais de scolarité décrétée par le MEQ depuis le trimestre d'automne 1981, applicable aux étudiants venant des pays avec lesquels le Québec n'a pas conclu d'ententes. En 1985, ce recul semble s'être stabilisé car le volume réel de permis de séjour va vraisemblablement se maintenir au-



tour de 13 000 si l'on en juge par les premiers résultats préliminaires.

Selon le niveau d'études, la répartition des étudiants étrangers n'a pas fondamentalement changé dans les années récentes mais on note que la fréquence relative des étudiants de niveau universitaire a tendance à s'accroître dans le mouvement (de 70% des cas en 1983 à 75% en 1985) et celle des étudiants de niveau collégial à s'estomper (de 11% à 8% pour les deux mêmes années respectivement). Par ailleurs, environ 7% des élèves étrangers fréquentent des établissements de niveau secondaire, de 5% à 6% des écoles primaires et de 4 à 5% poursuivent leurs études dans une école de formation technique et professionnelle du secteur privé. Dans ce dernier cas, ils sont deux fois moins nombreux actuellement qu'au début des années 80 (tableau 11).

La provenance des étudiants étrangers a subi de profondes transformations depuis quelques années et ces modifications ne sont pas sans rapport avec la hausse des frais de scolarité citée précédemment. Comme il s'agit, en effet, d'une hausse sélective en fonction de la provenance, le volume d'étudiants venant de certains pays a radicalement chuté alors qu'il a carrément augmenté dans d'autres cas. Ainsi, en 1984, comme en 1983, le Maroc et les États-Unis occupent les premières places avec environ 16% chacun du total des permis de séjour émis lors de cette période. Pour ce qui est des États-Unis, il a toujours été au premier rang des pays sources depuis les débuts du programme en 1973. Par contre, dans le cas du Maroc, son importance dans le mouvement est toute récente car il ne figurait même pas avant 1979 parmi les 15 principaux pays de provenance. La conclusion d'un accord entre le gouvernement de ce pays et celui du Québec il y a quelques années a provoqué un accroissement phénoménal du nombre d'étudiants marocains sur notre territoire. Le même phénomène s'est produit à un moindre degré pour

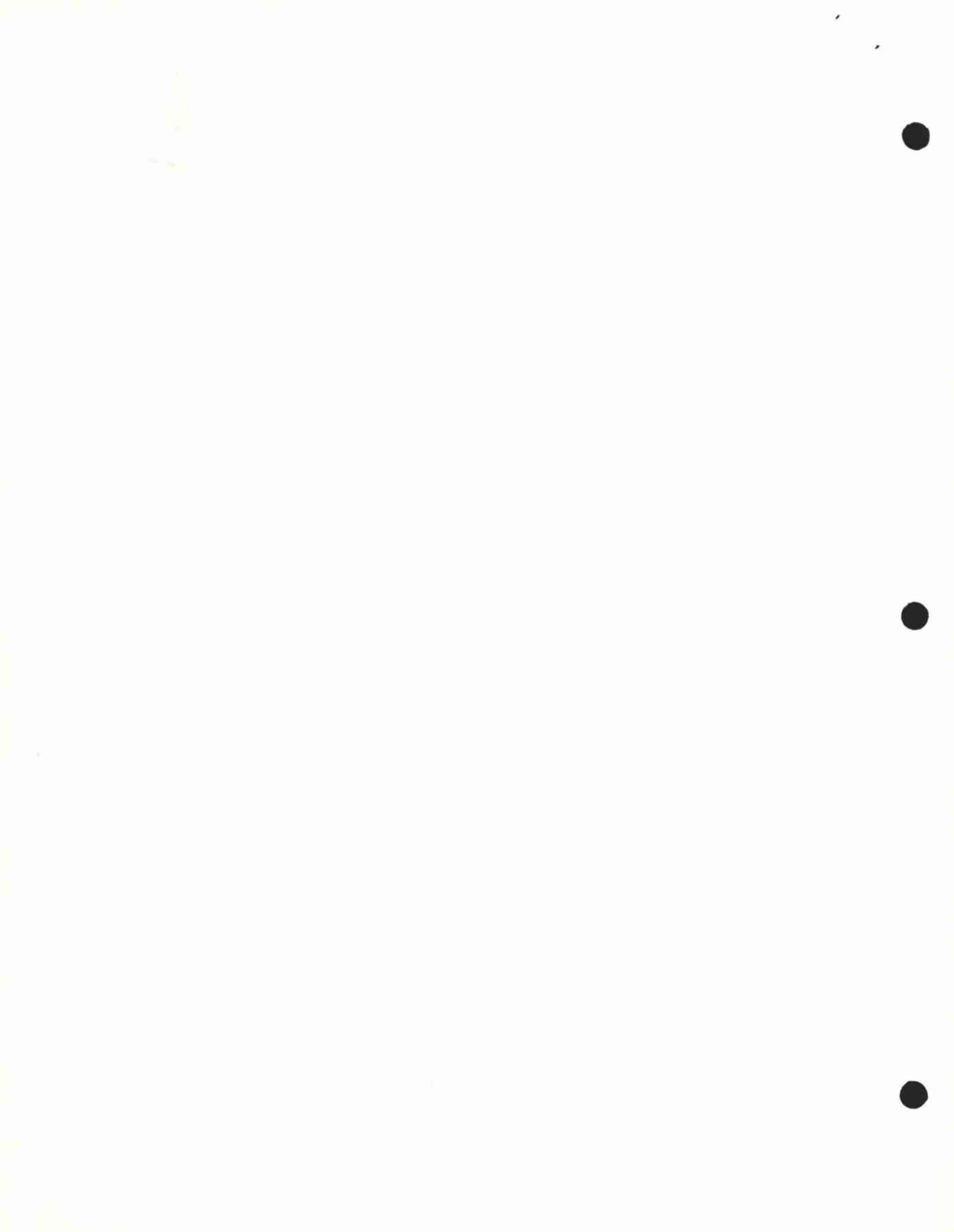


les étudiants en provenance de plusieurs autres pays africains, eux aussi exemptés des frais de scolarité différentiels.

Suite aux deux principaux pays, on retrouve en 1984, la France (7%) suivi de la Tunisie, la Côte d'Ivoire (3% chacun), la Grèce, le Venezuela, le Mexique, l'Algérie et Hong-Kong (2% chacun). En 1985, les principaux pays sources d'étudiants étrangers demeurent sensiblement les mêmes quoique les rangs sont différents. Principalement, les États-Unis redevient plus important que le Maroc (18% des cas contre 15% respectivement). Aussi, Hong-Kong et le Zaïre n'apparaissent plus parmi les 15 principaux pays fournisseurs et on y retrouve maintenant le Sénégal et l'Inde (tableau 12).

La répartition des permis de séjour selon le continent de dernière résidence met encore davantage en évidence les transformations dans le lieu d'origine des étudiants étrangers. Depuis 1983, le continent Africain occupe la première place avec 37% du mouvement alors que le continent américain vient au second rang avec 32% et le continent Asiatique en troisième avec 16%. Ces pourcentages sont demeurés constants au cours des trois dernières années mais rappelons qu'en 1980 ils étaient respectivement de 17%, 40% et 32%. On observe donc un déplacement sensible dans la composition du mouvement en faveur des étudiants provenant du continent Africain.

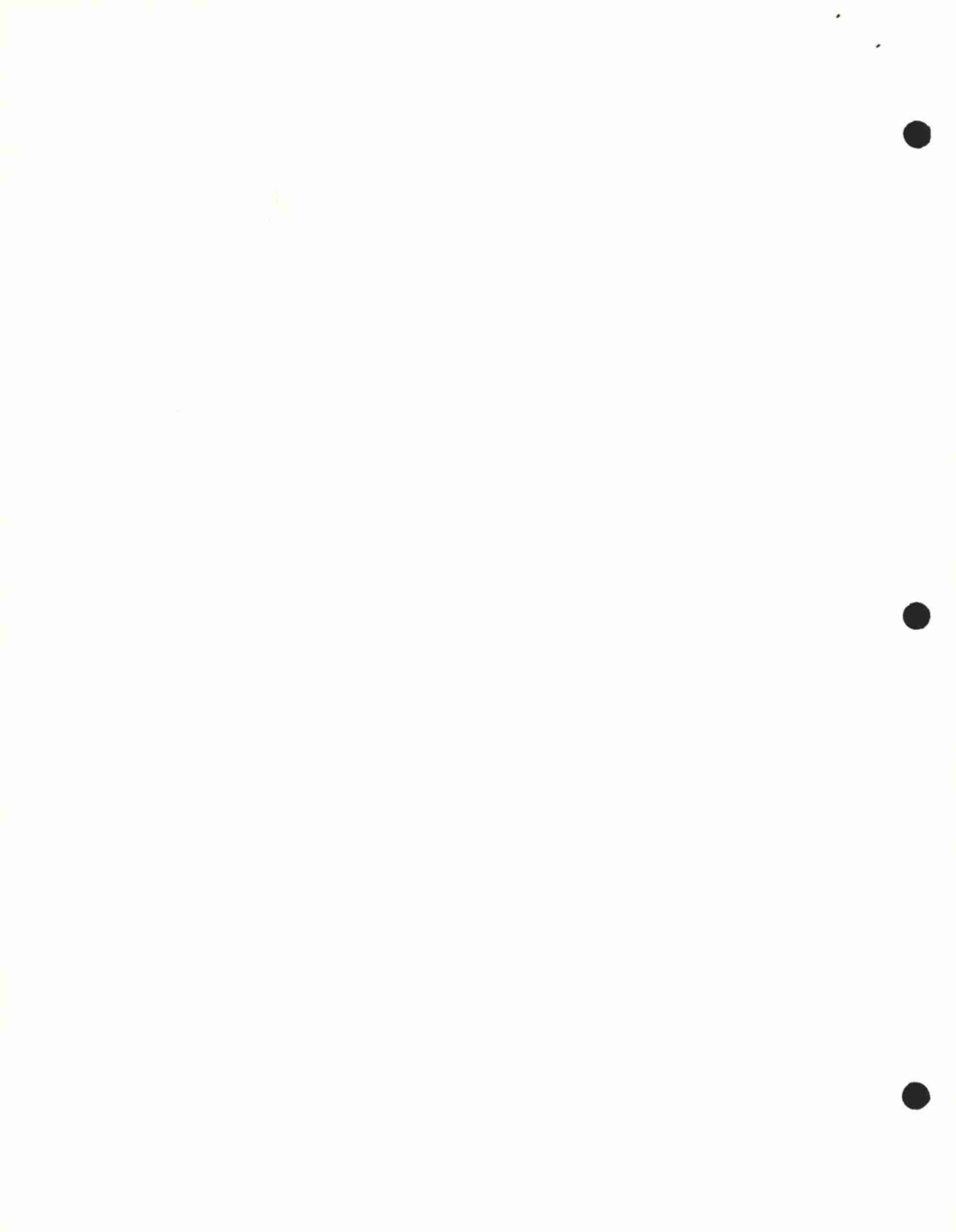
Par ailleurs, on note que la part relative des permis de séjour émis aux étudiants venant d'Europe (15%) et d'Océanie (moins de 1%) est restée stable depuis le début de la décennie 80. Par contre, les étudiants en provenance du continent Américain viennent de plus en plus d'Amérique du Nord (57% en 1985 par rapport à 47% en 1983) et d'Amérique Centrale (13% en 1985 contre 9% en 1983) et de moins en moins d'Amérique du Sud (16% en 1985 contre 27% en 1983) et des Antilles (14% en 1985 par rapport à 17% en 1983).



Le profil type de l'étudiant étranger en fonction de son niveau d'études diffère sensiblement selon sa région de provenance. Dans l'ensemble, en 1984 et 1985, les étudiants venant d'Afrique (près de 85%), d'Asie (78%) et d'Amérique du Nord (70%) fréquentent bien davantage les universités que les étudiants originant d'Europe, d'Amérique Centrale (autour de 65% des cas chacun) et surtout des Antilles (40%). Les étudiants Antillais se sont toujours distingués de l'ensemble car la majeure partie sont plutôt inscrits dans un établissement de niveau secondaire ou primaire (plus de 30%) ou encore collégial (20%). Par ailleurs, les étudiants étrangers de niveau collégial au Québec étaient dans la moitié des cas des Africains en 1984; cette proportion a légèrement baissé en 1985 (40%) en raison surtout de la baisse radicale des étudiants Marocains inscrits à ce niveau d'études, comme on le verra plus loin (tableaux 13A et 13B).

Si l'on s'en tient aux 15 principaux pays de dernière résidence, on constate que la très grande majorité des étudiants provenant de ces pays sont inscrits dans un établissement de niveau universitaire (13 de ces pays à plus de 70% dont 9 à plus de 80%). Deux exceptions existent en 1984 et 1985, soit Haïti où le niveau universitaire ne représente qu'environ 25% des cas et le Venezuela autour de la moitié des cas. Pour les Haïtiens, les niveaux secondaire et collégial sont d'ailleurs beaucoup plus importants (30% chacun environ) que le niveau universitaire (tableaux 14A et 14B).

Les changements importants au niveau de la provenance des étudiants étrangers au cours des dernières années ont modifié sensiblement leur répartition selon l'établissement fréquenté. Depuis 1983, les étudiants de degré universitaire fréquentent désormais davantage les établissements francophones au détriment des établissements anglophones. En 1984, le taux d'attraction des établissements anglophones a atteint un creux avec une part de 37% des inscriptions. Cela correspond évidemment à un net



recul de ces derniers puisqu'ils totalisaient 70% du mouvement au début de la présente décennie. L'Université Concordia semble la grande responsable de cette baisse de fréquentation des universités anglophones car elle était le choix d'environ 30% des étudiants en 1980 en comparaison à 17% en 1983 et 5% en 1984. Nous pouvons cependant mettre en doute les résultats pour cette dernière année car ils ne concordent pas tout à fait aux données obtenues d'autres sources. Quoiqu'il en soit, en 1985, les inscriptions à Concordia représenteraient 8% du mouvement global, ce qui est nettement inférieur aux années passées. Quant à l'Université McGill, elle n'a pas vraiment été affectée par la récente politique des frais de scolarité et sa part relative s'est maintenue approximativement à 30% du total des inscriptions d'étudiants étrangers.

Avec 60% et plus du volume global au cours des deux dernières années, les universités francophones sont sorties gagnantes en termes d'admission d'étudiants étrangers de niveau universitaire. Elles n'attiraient, en effet, que 30% des candidats jusqu'à l'aube des années 80. L'Université du Québec (en particulier la composante de Montréal) est celle qui admet actuellement le plus fort contingent, avec près de 20% du flux total, suivie non loin par l'Université de Montréal et l'Université Laval, avec 18% et 15% des inscriptions respectivement (tableau 15).

Parallèlement à l'accroissement de la clientèle en provenance de certaines régions, les modifications dans le choix des établissements fréquentés par les étudiants étrangers est un autre facteur qui traduit ce regain des établissements francophones au détriment des institutions anglophones. En 1985, par exemple, les étudiants d'Afrique (89%) et d'Europe (62%) optent

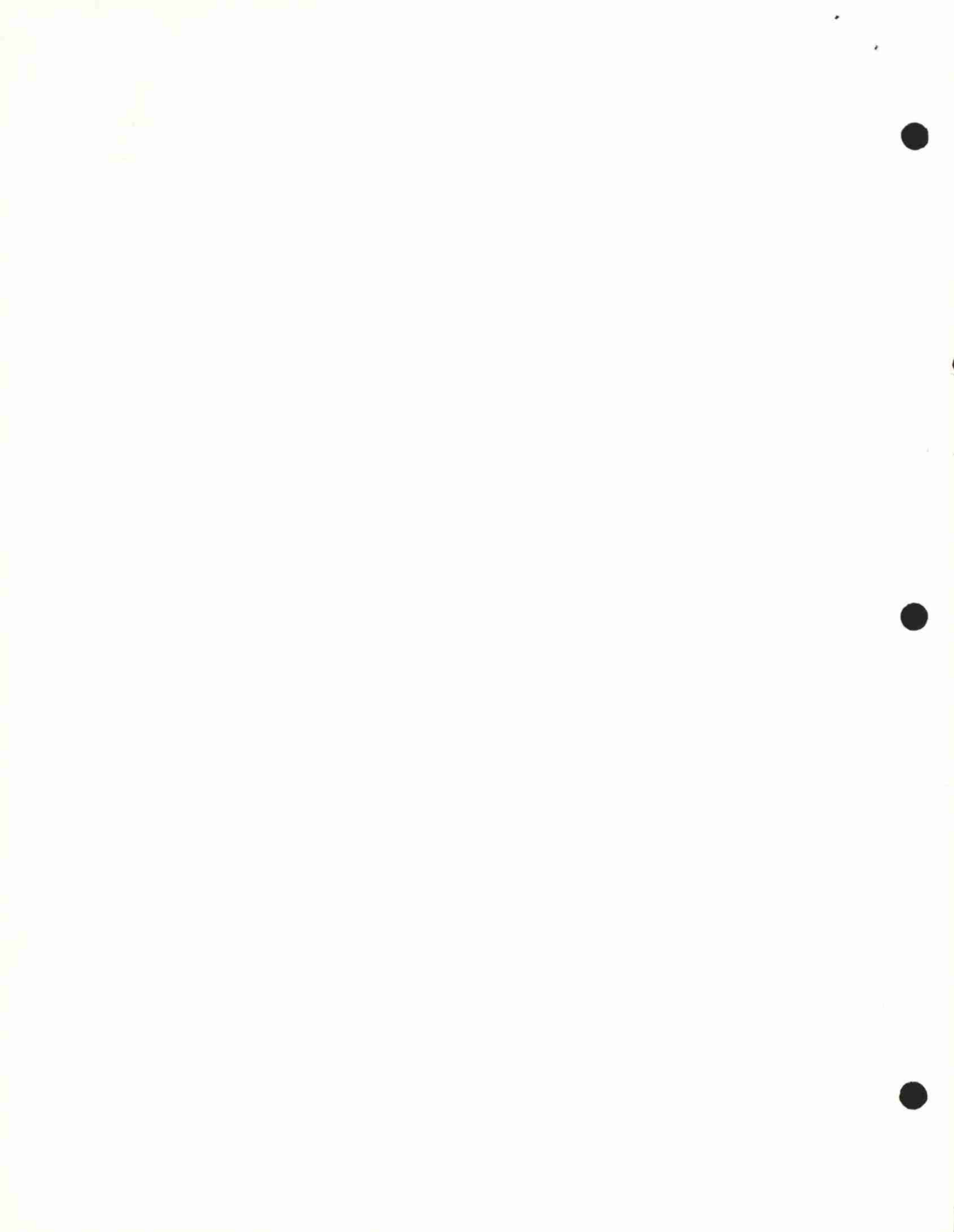
11/11/11



majoritairement pour les universités francophones tandis que les étudiants d'Asie (63%) et d'Amérique (63%) adoptent plutôt les universités anglophones. Pour ces derniers, ils choisissent davantage McGill à Concordia, spécialement s'ils proviennent d'Amérique du Nord (96% des cas). Par rapport au début des années 80, on observe depuis quelques années un renversement de tendance chez les étudiants européens puisqu'ils fréquentaient davantage les universités anglophones avant 1982, et aussi chez les étudiants venant d'Asie qui optaient davantage pour Concordia de préférence à McGill. Aussi, les étudiants africains sont concentrés plus fortement dans les universités francophones. Par ailleurs, l'Université McGill a pu maintenir sa part du mouvement au cours des récentes années car elle est en grande partie fréquentée par des étudiants en provenance des États-Unis (40%), ceux-ci ayant été peu influencés par les hausses de frais de scolarité, même s'ils ne font pas partie des cas d'exemptions (tableaux 16A et 16B).

Contrairement à ce qu'on observe dans les autres autorisations temporaires, la revendication du droit de résidence permanente semble une situation peu fréquente parmi les détenteurs de permis de séjour pour étudiants étrangers. Les requérants à l'immigration ne représentent uniquement que 2% du flux total depuis 1983, soit un nombre d'environ 300 par année et il s'agit surtout d'étudiants en provenance du Liban et de l'Iran (de 15% à 20% des cas). En 1985, en plus de ces deux pays, on retrouve aussi le Maroc (15%) parmi les principaux pays (tableaux 17A et 17B).

En dernier lieu, rappelons que la composition du mouvement des étudiants étrangers d'après l'âge et le sexe demeure dans l'ensemble similaire depuis plusieurs années. Ils sont majoritairement de sexe masculin (67%) et la répartition selon l'âge



en 1985 est la suivante: 7% ont moins de 15 ans, 13% ont de 15 à 19 ans, 34% de 20 à 24 ans, 26% de 25 à 29 ans et 19% ont 30 ans ou plus. Par rapport aux années antérieures, on semble toutefois observer un léger vieillissement de la population étudiante en raison de l'accroissement relatif des étudiants universitaires dans le mouvement global (tableaux 18A et 18B).

1111

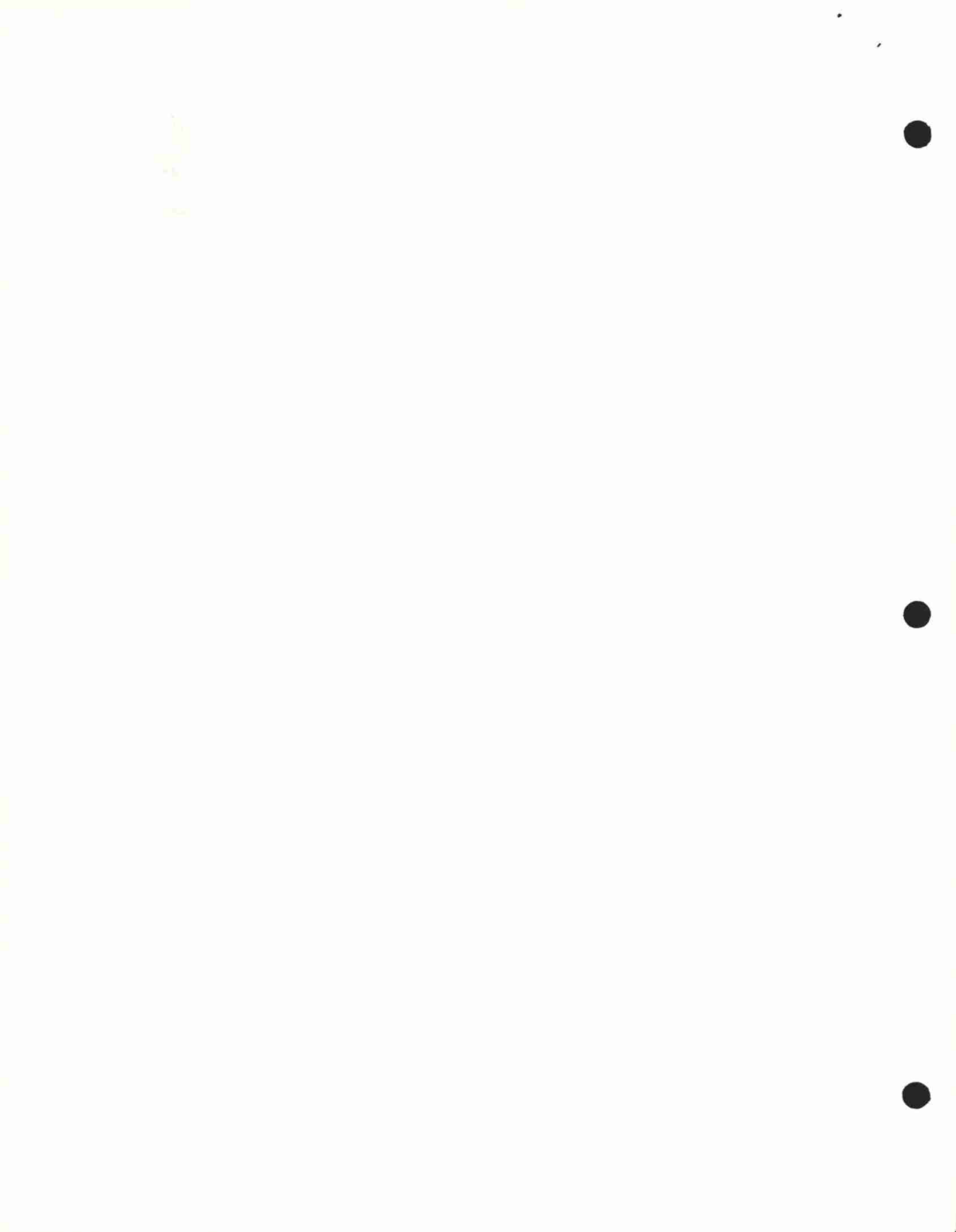


4. Permis du Ministre (IMM-1263 et IMM-1264)

Le Ministre fédéral de l'Immigration peut délivrer un permis autorisant une personne autrement inacceptable à entrer au Canada ou à y demeurer si elle est déjà sur le territoire. Ce pouvoir discrétionnaire du Ministre peut être exercé lorsqu'un ressortissant étranger désire entrer au Canada mais fait partie d'une catégorie inadmissible définie dans la réglementation fédérale ou lorsque le ressortissant se trouve déjà au Canada mais peut être passible d'expulsion ou d'interdiction de séjour.

Il va sans dire que les détenteurs de permis du Ministre sont tous des cas exceptionnels. Il peut s'agir de personnes qui ont négligé de renouveler à temps leur autorisation de séjour temporaire, qui revendiquent le statut d'immigrant et dont la demande de résidence est encore à l'étude ou bien de personnes qui ont un dossier criminel ou qui pourraient être une charge pour les services publics à cause de leur état de santé etc. Au Québec, ce sont les demandes d'établissement permanent qui regroupent la grande majorité des personnes ayant reçu un permis du Ministre fédéral.

Comme l'octroi d'un permis du Ministre se fait généralement en tout dernier recours, soit lorsque les autres possibilités d'autorisation de séjour temporaires ont été considérées, on retrouve davantage de requérants à l'immigration munis d'un permis de travail. Toutefois, dans le cas des permis de travail, il s'agit uniquement de ressortissants étrangers déjà sur place alors que dans le cas des permis du Ministre, ils peuvent aussi être utilisés pour faire entrer au Canada des candidats à l'immigration inadmissibles autrement.

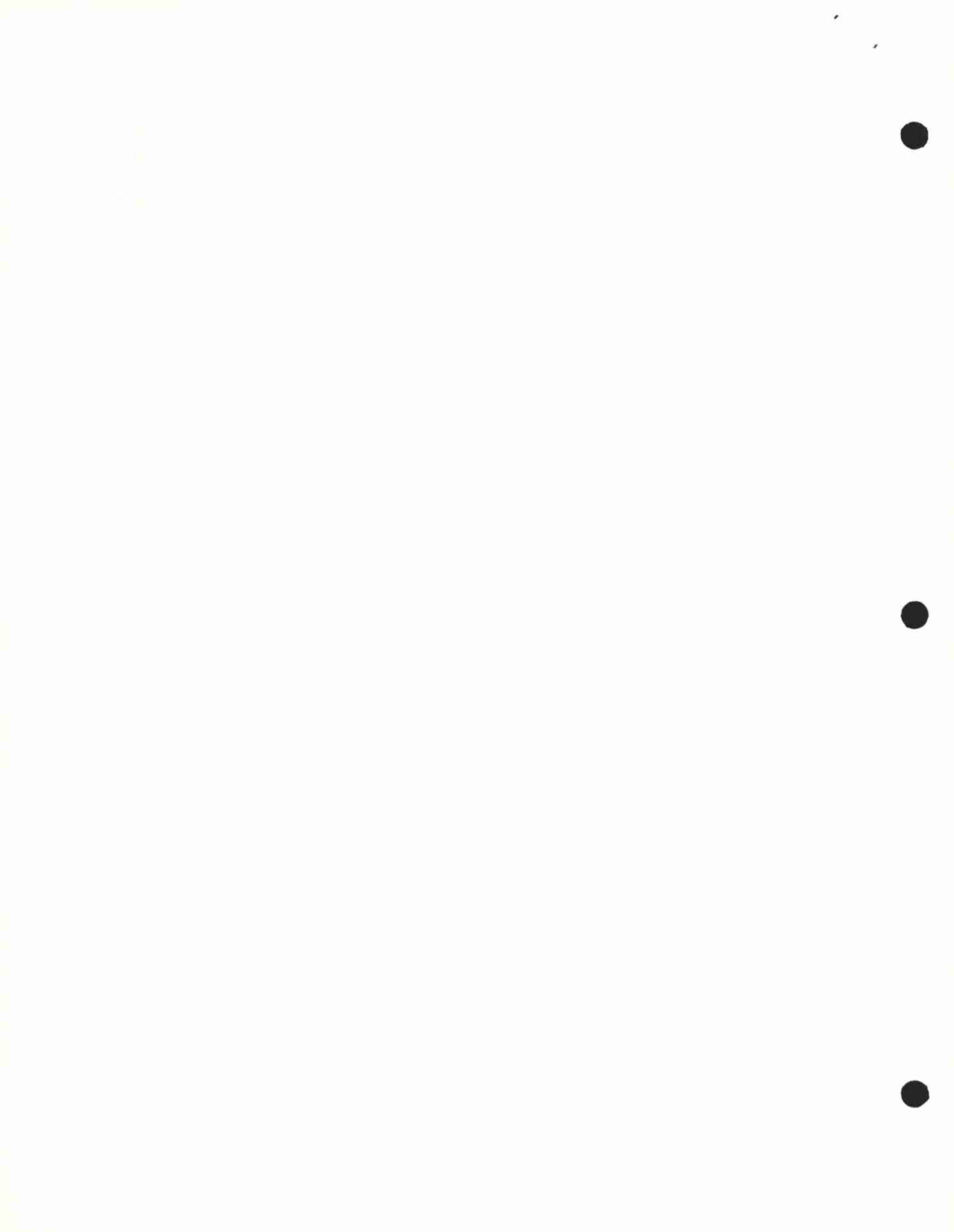


Le volume global de permis du Ministre s'est affaibli de 5% en 1984, pour un total de 6 100 permis environ, après deux baisses consécutives et plus prononcées en 1982 (-20%) et en 1983 (-9%). D'après les chiffres préliminaires de 1985, le nombre de permis du Ministre se maintiendra en cette dernière année et pourrait même s'établir à un niveau comparable à celui de 1983. Rappelons, en effet, que les données préliminaires sous-estiment toujours d'au moins 5% le nombre total de visas émis.

Des 6 000 permis du Ministre autorisés en moyenne annuellement en 1984 et 1985, les trois quarts l'ont été à des ressortissants étrangers sollicitant le droit de résidence permanente au Canada. On retrouve par la suite les étudiants étrangers non admissibles au programme de permis de séjour (13%), les personnes entrant dans une catégorie interdite d'après la réglementation (7%), les travailleurs non admissibles au programme de permis de travail (4%) et finalement les personnes venues recevoir des traitements médicaux (1%). Au cours de la période, les parts respectives de chacune de ces catégories a très peu varié.

Au cours des deux dernières années, les membres de la catégorie de la famille totalisent environ le tiers des permis du Ministre délivrés aux requérants à l'immigration tandis que les réfugiés représentent 26% des cas. La catégorie la plus importante demeure toutefois le groupe résiduel qui rassemble toutes les autres candidatures à l'immigration, avec approximativement 40% de l'ensemble des permis délivrés aux futurs résidents permanents (tableau 19).

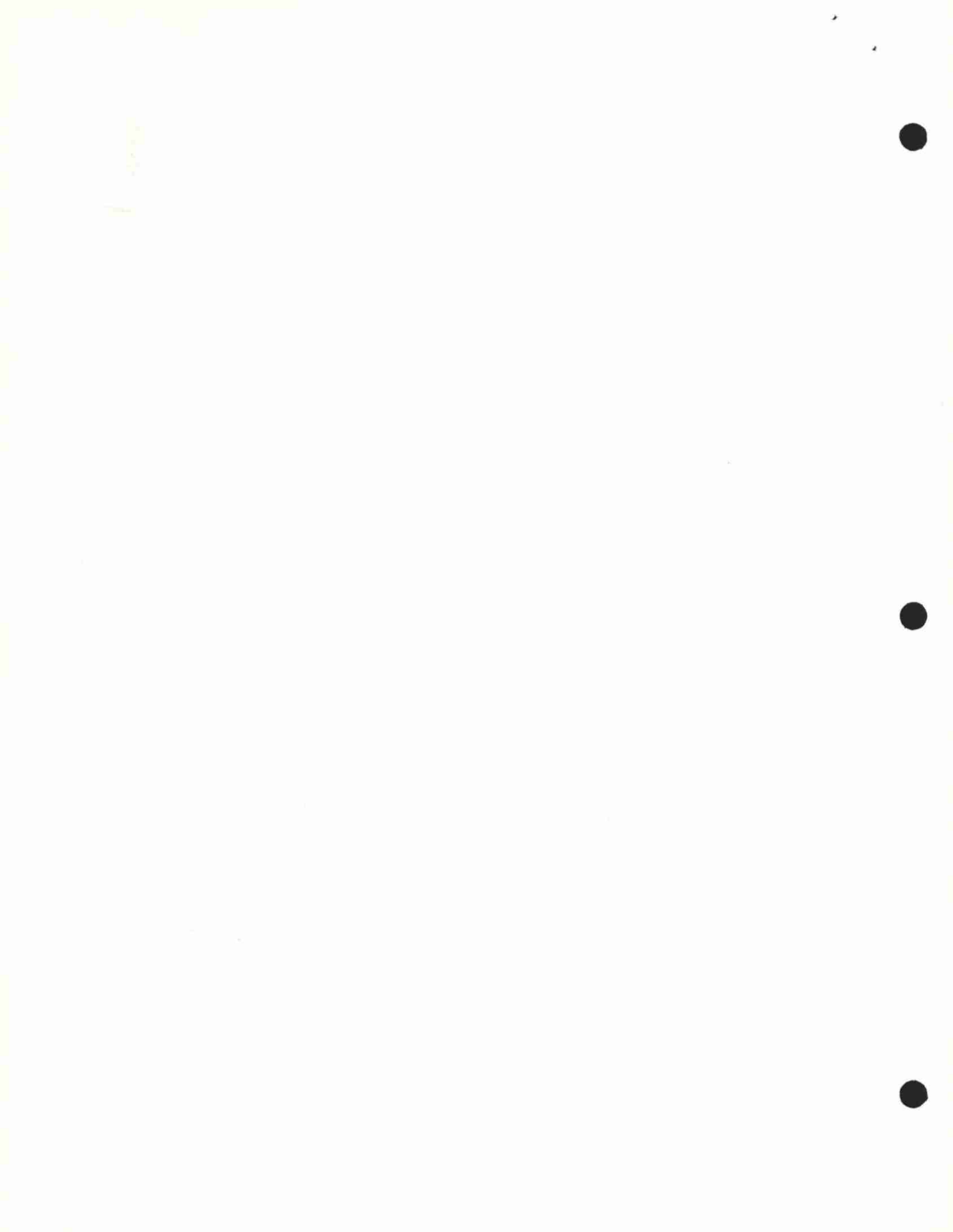
Depuis 1984, les nouvelles demandes de permis du Ministre sont plus importantes que les renouvellements (45% environ contre 55%). Globalement, depuis les débuts du programme, la



part des personnes en attente de la résidence permanente est relativement plus forte parmi les détenteurs d'un renouvellement de permis du Ministre que parmi ceux qui en sont à leur premier permis. Par contre, pour tous les autres genres de cas, elle est généralement plus faible. Seule l'année 1984 fait exception à la règle car on y observe exactement l'inverse (tableaux 19A et 19B).

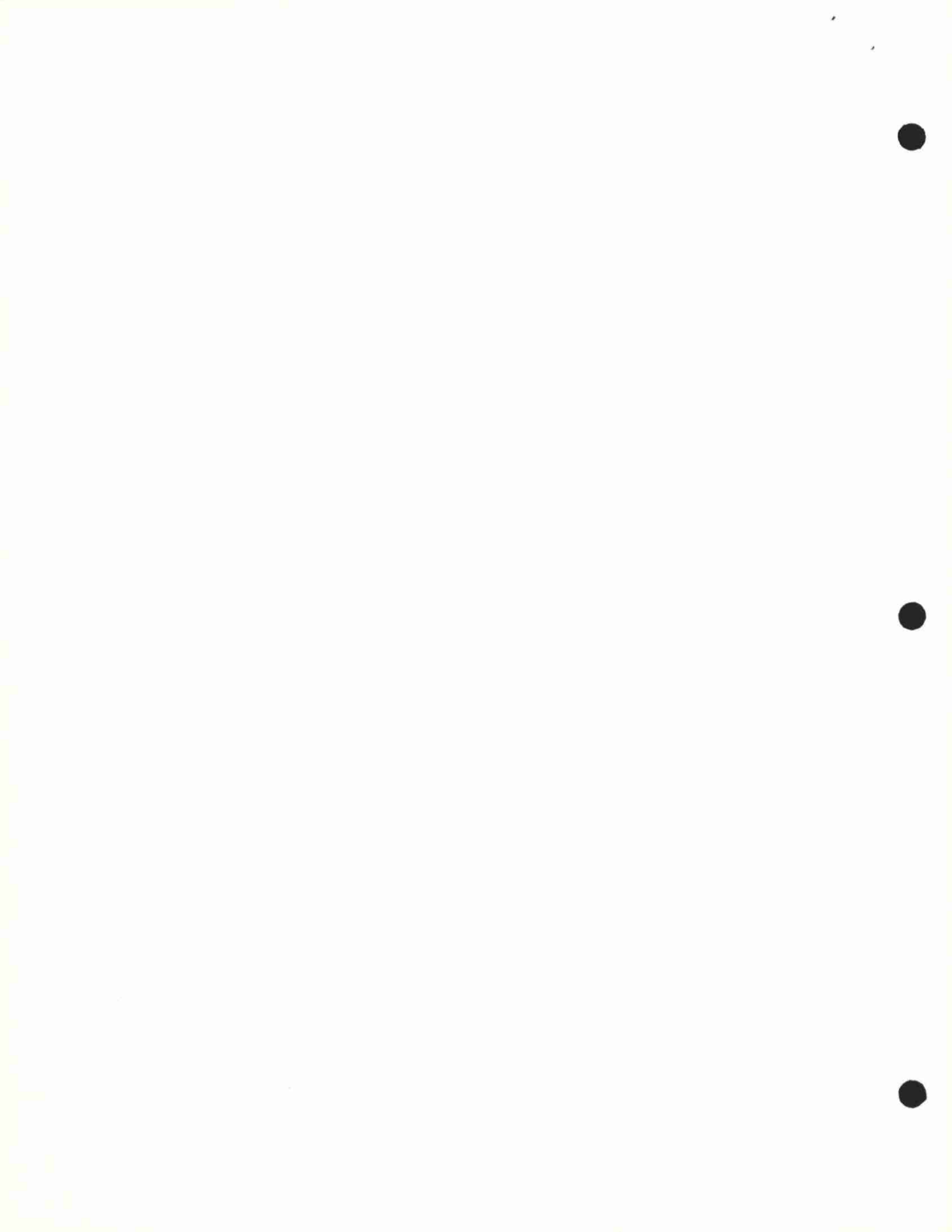
La durée moyenne globale de validité des permis du Ministre est évaluée à 42 semaines en 1984 et 43 semaines en 1985. Elle est légèrement supérieure chez les personnes sollicitant le droit d'établissement (46 à 47 semaines) mais surtout très inférieure pour les personnes inadmissibles en vertu de la réglementation, les étudiants et les travailleurs (moins de 30 semaines). Également, sauf en 1984, les permis renouvelés le sont pour un peu plus longtemps que lors de la première autorisation (41 semaines par rapport à 44 semaines) (tableaux 19A et 19B).

En 1984, les détenteurs de permis du Ministre viennent surtout d'Iran (10%), du Guatemala (9%), de Haïti, du Liban (7% chacun), d'El Salvador (5%), des États-Unis (4%) et de la Jamaïque (3%). Ces mêmes pays reviennent parmi les principaux en 1985, mais non dans le même ordre. Le Liban a pris la tête (avec 10% des cas) et on note aussi une présence beaucoup plus importante du Sri Lanka (5%). Enfin, suite à ces principaux pays, on retrouve au cours des deux dernières années, la Jamaïque, la France, l'Afghanistan, le Maroc, l'Inde, le Chili, la Grèce, la Pologne et la Guyane avec de 2 à 3% des cas chacun. Par rapport au début des années 80, on note une diversification dans la provenance des détenteurs de permis du Ministre car à lui seul, Haïti, totalisait 40% du mouvement. De plus, on note la présence nouvelle de plusieurs pays sources, principalement le Sri Lanka, l'Afghanistan et la Guyane qui ne figurait pas avant 1983. Ces ressortissants sont presque tous des revendicateurs du statut de réfugié.

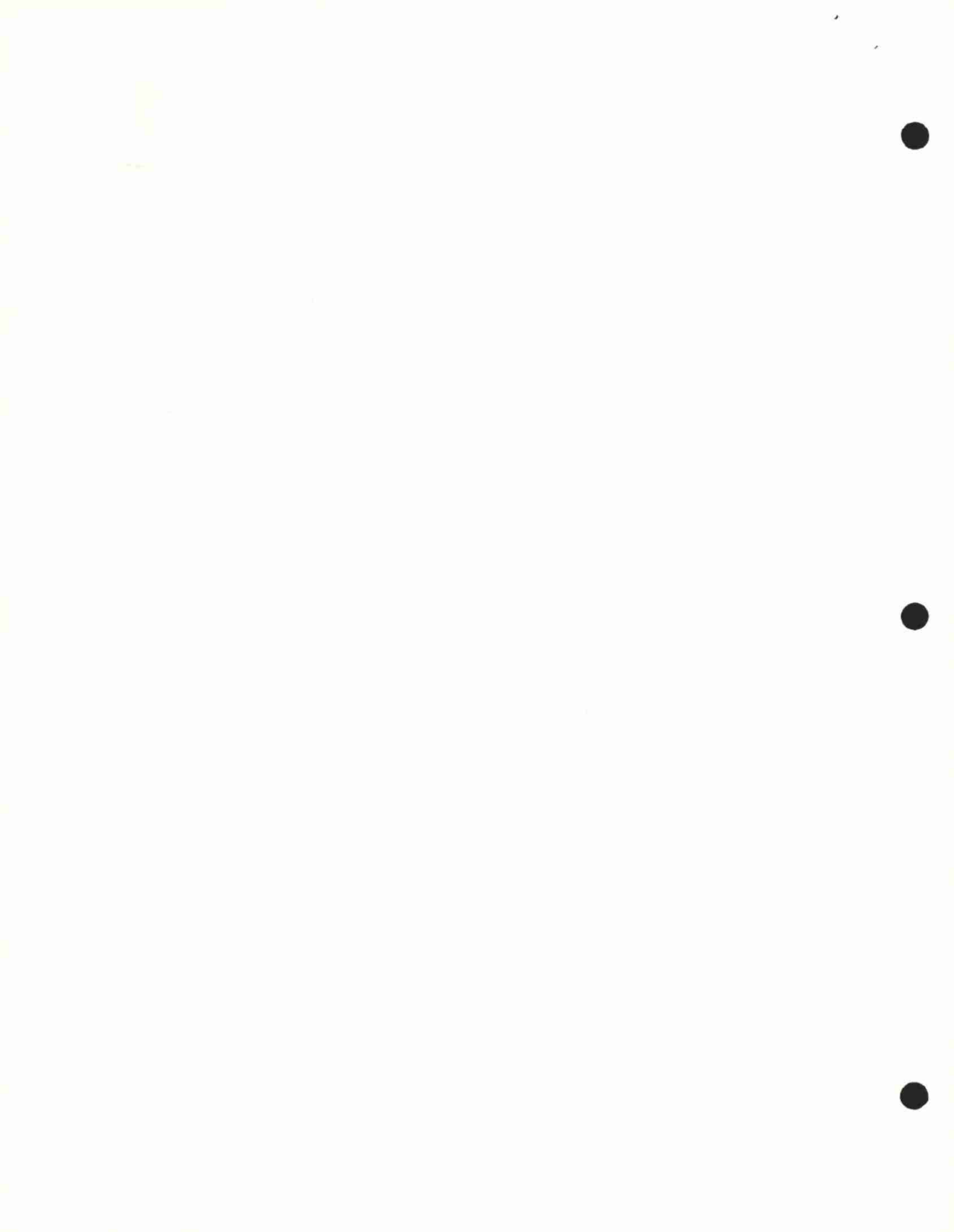


D'ailleurs, peu importe le pays de dernière résidence, la grande majorité et même parfois la presque totalité des détenteurs de permis du Ministre sont des requérants à l'immigration. Deux seuls pays font exception à la règle et il s'agit des deux mêmes pays depuis plusieurs années, soit le Maroc et la France. En ce qui a trait aux Marocains, les étudiants non admissibles au permis de séjour comptent pour la majorité des cas (78% en 1984). Quant aux Français, les étudiants et les candidats à la résidence permanente sont les plus importants (environ 30% des cas chacun) mais on retrouve aussi des personnes inadmissibles d'après la réglementation fédérale et des travailleurs non éligibles au programme de permis de travail (environ 15% des cas chacun) (tableaux 20A et 20B).

Plus des deux tiers (70%) des détenteurs de permis du Ministre délivrés en 1984 et 1985 ont l'autorisation de travailler au Québec. Leur répartition professionnelle est différente de celle des travailleurs temporaires mais se rapproche de celle des requérants à l'immigration munis d'un permis de travail. On retrouve en effet au premier plan, en 1984, le groupe résiduel des travailleurs non classés ailleurs (46% des cas) et ensuite les employés spécialisés dans les services (autour de 18%) et les travailleurs spécialisés dans la fabrication, le montage et la réparation de produits (9%). En 1985, le profil professionnel des détenteurs de permis du Ministre a subi certaines modifications. Avec 28% de l'ensemble des travailleurs, le groupe résiduel vient toujours en tête de liste, mais son importance relative a fortement chuté. En second lieu, vient aussi comme l'an passé les employés des services avec 20% des cas mais par contre en troisième on retrouve les travailleurs du bâtiment avec 15%. Pour cette dernière catégorie professionnelle, il s'agit d'un précédent car elle n'a jamais fait partie des principaux groupes d'emplois des travailleurs munis d'un permis du Ministre (tableaux 21A et 21B).



En dernier lieu, les autres caractéristiques personnelles des ressortissants avec permis Ministériel sont demeurées sensiblement constantes depuis 1984. Dans l'ensemble, ils sont majoritairement de sexe masculin (autour de 60%) et leur âge moyen se situe à 30 ans. Plus spécifiquement, selon les groupes d'âges, les personnes âgées de moins de 25 ans représentent 32% des cas en moyenne pour les deux dernières années, celles âgées de 25 à 44 ans 56% des cas et celles âgées de 45 ans et plus 12% (tableaux 22A et 22B).



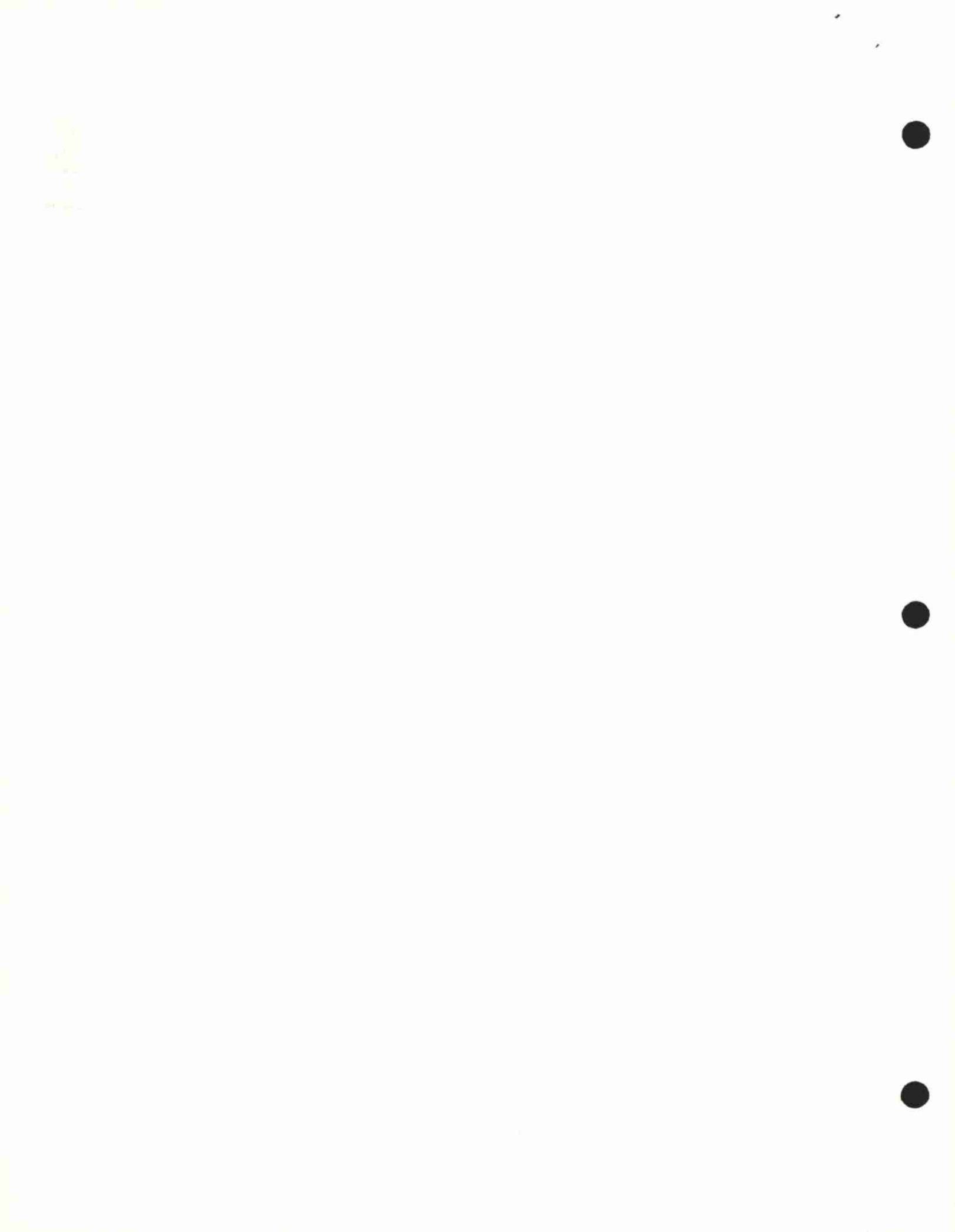
5. Fiches de visiteurs (IMM-1097)

Aux termes de la loi canadienne sur l'immigration, un visa de visiteurs est exigé de tous les voyageurs qui se présentent au Canada, à moins que leur pays d'origine ne fasse expressément l'objet d'une dispense.

Par le passé, le Canada a accordé des dispenses pour divers motifs: liens traditionnels, historiques, économiques et culturels; nombre de visiteurs; accords bilatéraux et réciprocité. En 1977, le gouvernement fédéral a adopté le principe selon lequel le visa doit être exigé à l'égard de tout pays qui pose un problème de contrôle important. Depuis lors, les dispenses ont été retirées pour les ressortissants de 12 pays dont Haïti et l'Inde au début des années 80. Plus récemment, le visa de visiteur a aussi été utilisé comme moyen de prévention de l'immigration illégale au Canada. C'est alors qu'en 1984, des pays comme le Bangladesh, le Sri Lanka, le Guatemala, la Jamaïque et le Pérou entre autres ont également été éliminés de la liste des dispenses.

Actuellement, les ressortissants d'environ 70 pays sont toujours soustraits de cette obligation tandis que tous les autres doivent s'y conformer. Toutefois, lorsqu'un visiteur désire prolonger son séjour pour plus de 3 mois ou encore au-delà de la période indiquée dans son passeport ou autre document de séjour, il doit généralement remplir la fiche de visiteurs et ce, peu importe si son pays d'origine figure ou non dans la liste des dispenses.

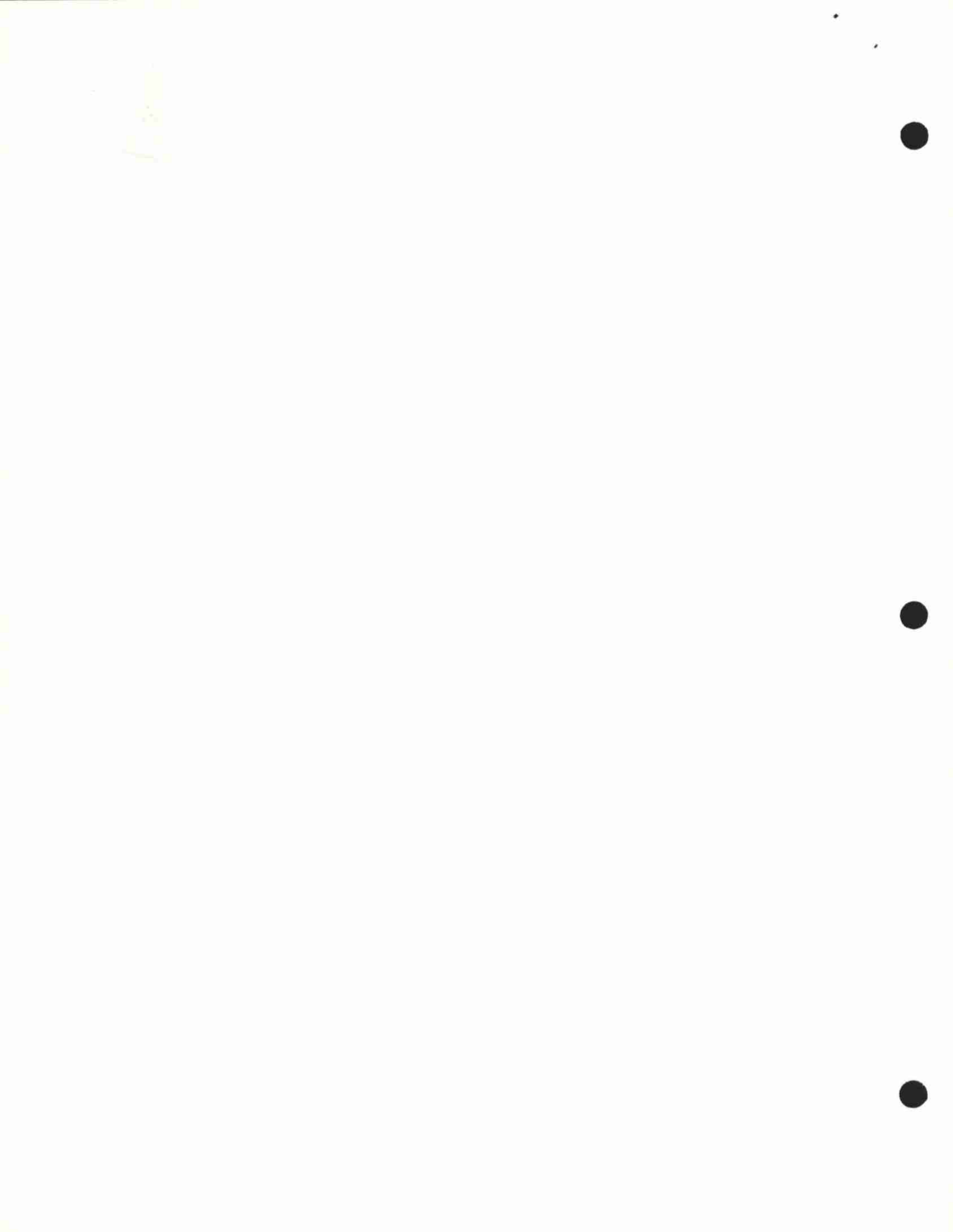
Si l'on exclut les visiteurs américains, plus de 80% des personnes entrées au Canada à titre de visiteurs proviennent de pays où les ressortissants n'ont pas à obtenir ce titre de séjour. C'est donc dire que la population étudiée ici ne cor-



respond qu'à une infirme partie du volume global des visiteurs que le Québec reçoit chaque année et il s'agit habituellement des cas spéciaux. Par ailleurs, contrairement aux étudiants étrangers et aux travailleurs temporaires, le gouvernement du Québec n'est pas directement impliqué dans le processus d'admission des visiteurs sur son territoire. Ce domaine est exclusivement de juridiction fédérale.

Par rapport au début des années 80, le volume de permis de visiteurs a subi un important recul mais il s'est stabilisé approximativement de 1982 à 1984 pour de nouveau s'affaiblir en 1985. On constate, en effet, que le nombre de fiches de visiteurs était supérieur à 30 000 en 1980 puis s'est estompé à environ 25 000 en 1982 et s'y est maintenu à ce niveau jusqu'en 1984. Toutefois, d'après les données préliminaires de 1985 (près de 23 000 fiches), on anticipe pour cette dernière année une légère baisse. Donc, même si la liste des pays dispensés de ce type de permis s'amenuise, la fréquence d'émission de la fiche de visiteur s'est quand même abaissée suite au récent resserrement des critères de sélection utilisés par les agents fédéraux.

Parmi les fiches de visiteurs autorisées en 1984 et 1985, la moitié approximativement s'adresse à des touristes. Viennent aux seconds rangs, les membres d'équipage (17 à 18% des cas) et le groupe résiduel des visiteurs non mentionnés ailleurs (de 14 à 18% des cas). Ce sont là les trois principales catégories depuis plusieurs années. Tous les autres genres de cas comptent seulement pour environ 15% des fiches émises depuis 2 ans et parmi celles-ci les visiteurs sollicitant la résidence permanente au Canada, ceux ayant été admis sous des conditions spéciales de séjour (facultatif) et les ressortissants des pays communistes comptent chacun pour le tiers des cas.



Globalement, la durée moyenne de validité d'une fiche de visiteur est très courte et les deux dernières années n'y font pas exceptions. Elle se chiffre à 9 semaines en moyenne en 1984 et 10 semaines en 1985. On constate toutefois un léger allongement de la durée car elle était de 8 semaines en 1983. Par genre de cas, la durée moyenne de validité accuse toutefois d'importantes variations. Elle est nettement supérieure pour les requérants à l'immigration, les groupes religieux et les diplomates étrangers (plus de 30 semaines en moyenne) alors qu'elle est très courte pour tous les autres cas (10 semaines au moins), en particulier les membres d'équipage où elle n'est que de quelques jours (tableaux 23A et 23B).

Les ressortissants étrangers munis d'une fiche de visiteurs viennent en premier lieu des États-Unis (12% à 13% des cas en 1984 et 1985). Ensuite, les principaux pays sources sont la France, la Grèce, Haïti, la Pologne (de 5% à 7% des cas chacun), le Royaume-Uni et l'Italie (4% des cas chacun). Par rapport au début des années 80, on note que la provenance des visiteurs a peu évolué et il s'agit toujours généralement des mêmes principaux pays.

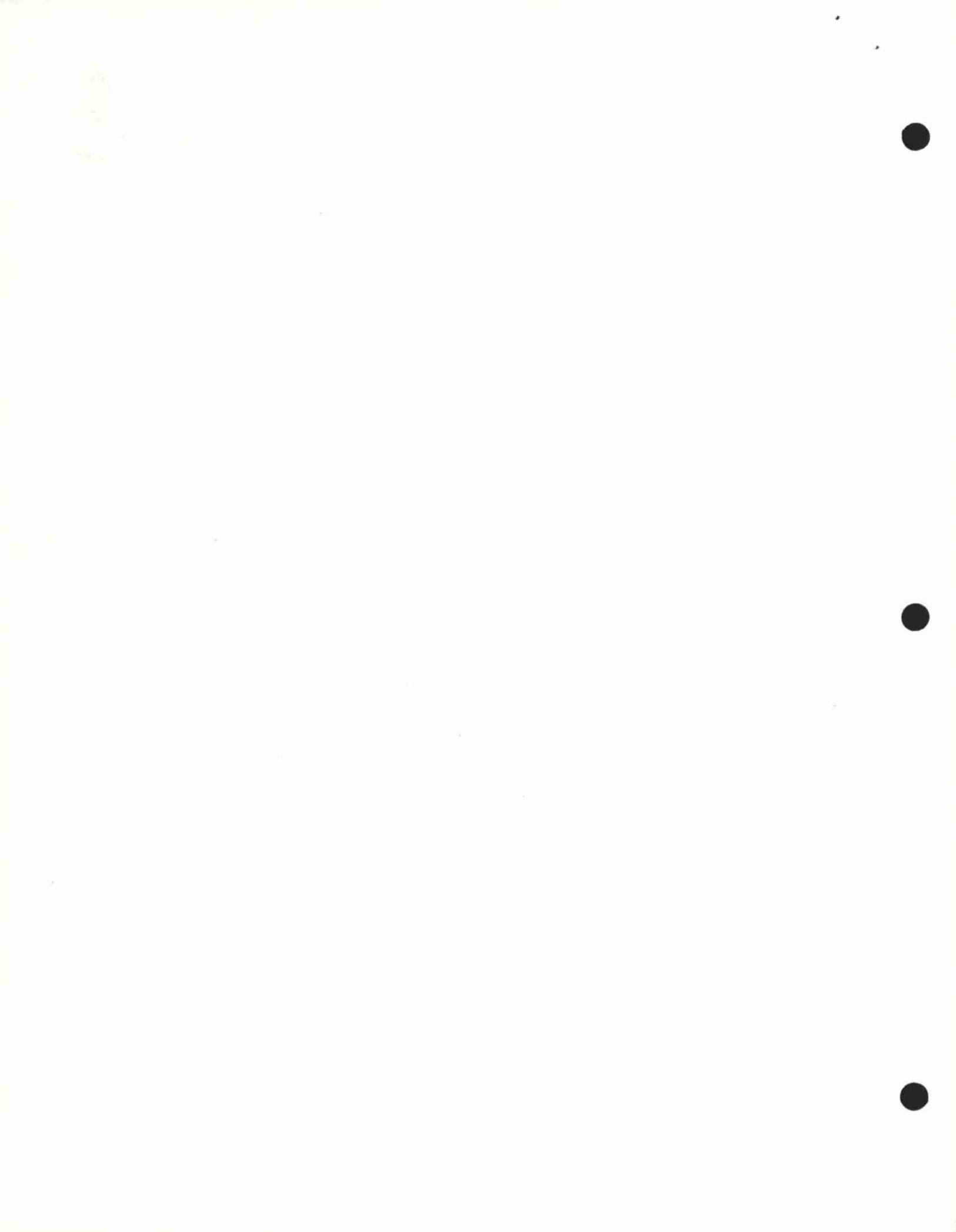
La répartition des visiteurs selon le genre de cas diffère nettement selon les pays de provenance. Parmi les détenteurs d'un permis de visiteurs venant de Haïti, de la France, d'Italie, du Mexique, du Portugal et du Maroc, on retrouve beaucoup plus de touristes relativement à la moyenne globale (de 70% à 80% par rapport à 50%). Par contre, les touristes sont nettement moins importants si le pays de naissance du ressortissant est la Norvège, la Pologne, la Corée du Sud et les Philippines (moins de 25% des cas). Par ailleurs, les membres d'équipage constituent la très grande majorité des visiteurs en provenance de la Norvège, de la Corée du Sud et des Philippines (de 70% à plus de 90% des cas); cette catégorie est également importante aussi pour ceux venant de la Grèce et du Royaume-Uni (environ la moitié des cas).

11



Par genre de cas, on note aussi, au cours des deux dernières années, que les États-Unis et la Jamaïque (plus du tiers des cas) ont une part relativement très élevée de visiteurs entrant dans le groupe résiduel; la catégorie la plus importante demeure toutefois les touristes avec la moitié du mouvement. Enfin, les requérants à l'immigration représentent le tiers des détenteurs d'une fiche de visiteurs en provenance du Liban. Ce dernier pays est d'ailleurs le principal pays d'origine (15% des cas) des ressortissants demandant la résidence permanente au Canada avec ce type d'autorisation temporaire de séjour.

Comme le profil des détenteurs d'une fiche de visiteurs par pays de provenance varie fortement selon le genre de cas, il va de soi que la durée moyenne de séjour diffère également. Brièvement, en 1984, les ressortissant nés en France, Italie, Allemagne fédérale, Liban et Mexique ont une durée moyenne de séjour relativement plus longue que dans l'ensemble (de 10 à 17 semaines) alors que ceux nés en Norvège, Corée du Sud, Philippines, Grèce et Haïti (de 1 à 6 semaines). En 1985, on note les mêmes constatations globalement mais on retrouve les ressortissants de la Pologne parmi ceux ayant une durée de séjour supérieure à la moyenne (14 semaines) (tableaux 24A et 24B).

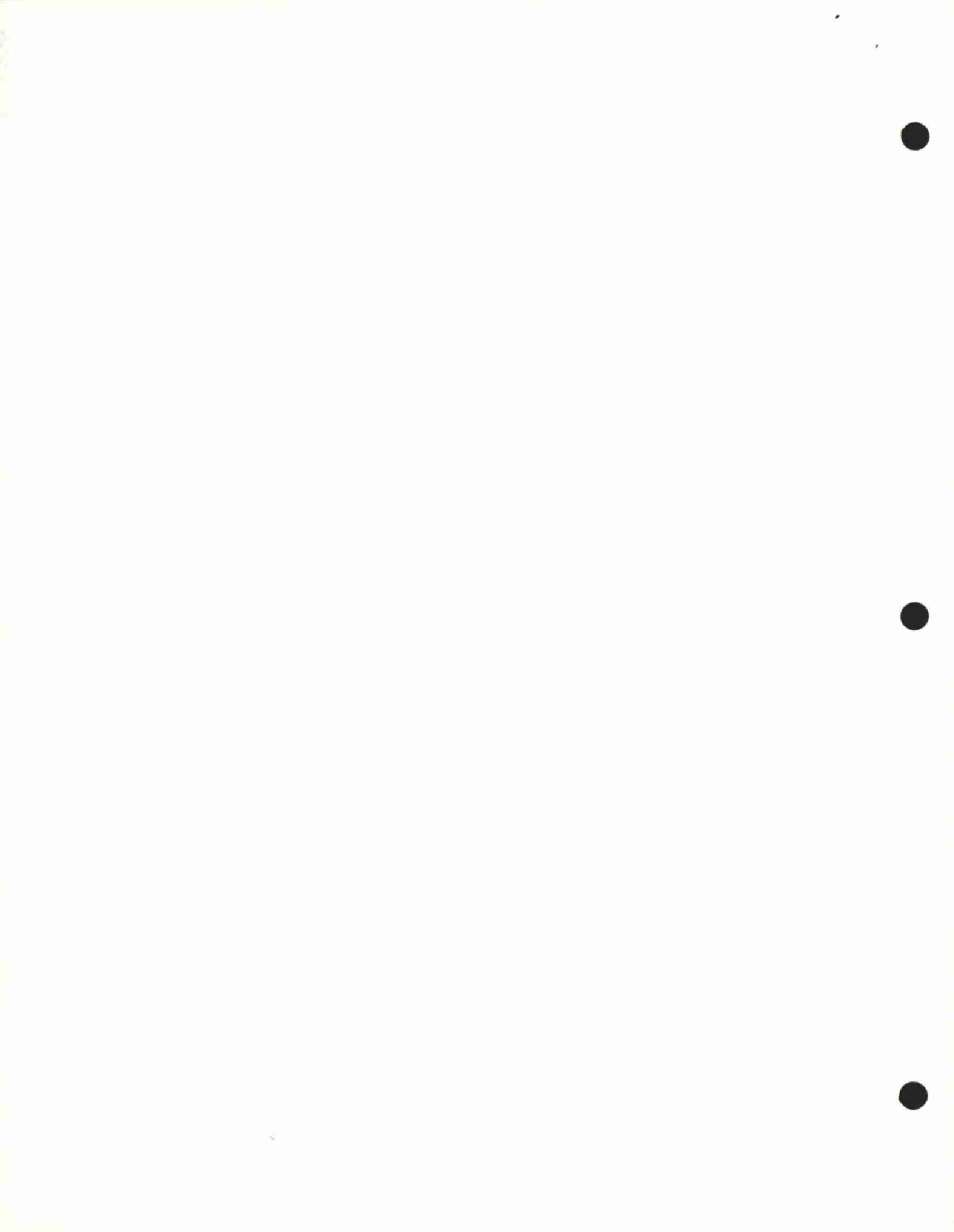


6. Conclusion

Au cours de la première moitié de la décennie 80, le mouvement d'immigration temporaire au Québec a subi d'importantes transformations comme en témoigne notamment l'étude des caractéristiques des permis de travail et des permis de séjour pour étudiants étrangers.

On observe principalement que le volume de requérants à l'immigration ayant reçu un titre de séjour temporaire afin d'exercer un emploi au Québec s'est accru de façon radicale surtout au cours des deux dernières années. En 1985, par exemple, plus de la moitié des permis de travail ont été délivrés à de tels candidats, en particulier à des revendicateurs du statut de réfugiés. La principale vocation du programme de permis de travail est donc devenue la vocation socio-humanitaire alors que par le passé il servait surtout à favoriser la mobilité internationale de la main-d'oeuvre sur une base temporaire.

Par ailleurs, en tenant compte de la durée de validité des permis et des renouvellements de ces derniers, on peut évaluer approximativement en 1985 le nombre de ressortissants étrangers munis d'une autorisation temporaire du séjour et qui sollicitent la résidence permanente au Québec. Dans les permis de travail, on en dénombre environ 11 500 cas, dont 8 000 revendicateurs du statut de réfugiés; parmi eux, 2 500 en sont à leur premier permis et 9 000 à leur premier renouvellement ou plus. Pour ces derniers, la durée moyenne de séjour au Québec est supérieure à 2 ans et on peut donc dire qu'il sont en attente du statut d'immigrant depuis plusieurs années déjà. Dans les permis du Ministre, on dénombre près de 4 000 requérants à l'immigration et 1 000 de ces derniers sont des réfugiés; les premières demandes et les renouvellements y sont en proportions équivalentes.



Enfin, dans les fiches de visiteurs et les permis de séjour pour étudiants étrangers, on retrouve 1 000 cas au total. Ainsi, dans l'ensemble, le mouvement d'immigration temporaire au Québec compte approximativement 16 500 ressortissants étrangers en attente du droit d'établissement permanent au Canada et non loin de 10 000 de ces derniers seraient des revendicateurs du statut de réfugiés. Rappelons ici que l'immigration clandestine ou illégale n'est pas considérée dans ces calculs.

En dernier lieu, des modifications importantes se sont aussi produites dans les dernières années au sein des permis de séjour pour étudiants étrangers. En effet, les nouvelles directives au sujet des frais de scolarité imposés à ces étudiants et les accords conclus entre le Québec et les pays étrangers (en particulier les pays francophones d'Afrique) ont provoqué une modification sensible de ce mouvement. On note que les étudiants étrangers viennent davantage du continent Africain au détriment des continents Asiatique et Américain, ce qui s'est traduit par une fréquentation nettement accrue des établissements d'enseignement francophones relativement aux institutions anglophones qui dominaient largement auparavant.



**ANNEXE STATISTIQUE**

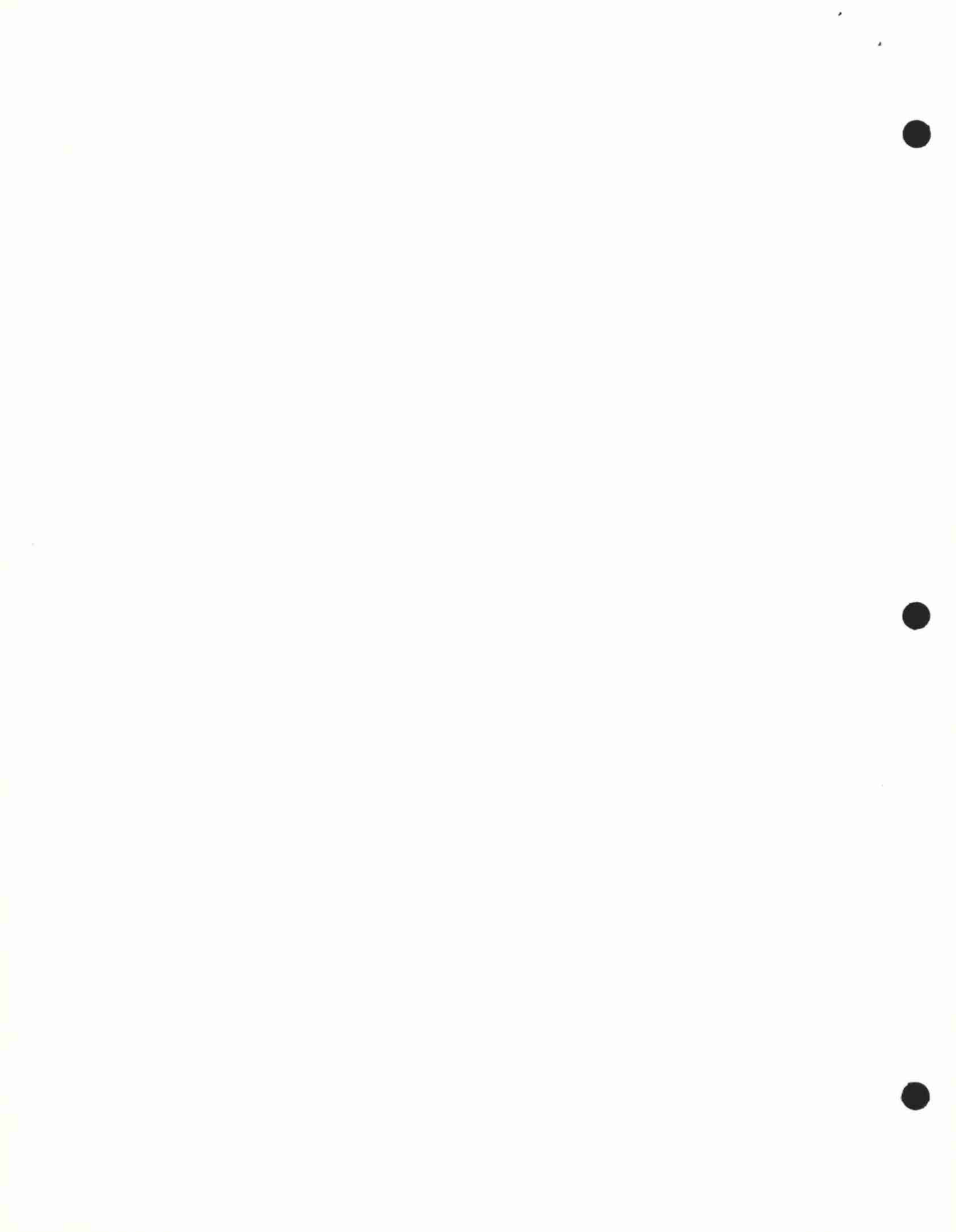


TABLEAU 1

## Immigration temporaire au Québec selon le type de visa émis aux ressortissants étrangers, 1974 à 1985 (PR)

Année	Type de visa			
	Permis de travail	Permis de séjour pour étudiants étrangers	Permis du Ministre	Fiches de visiteurs
1974	13 118	9 920		
1975	13 623	12 323		
1976	13 674	13 403		
1977	12 961	13 149		
1978	12 785	13 382	3 527(N.L)*	20 916(N.L)*
1979	15 044	12 585	4 118	26 425
1980	16 440	13 382	6 031	30 424
1981	17 387	15 407	8 813	28 834
1982	17 906	15 261	7 086	24 944
1983	20 715	14 171	6 428	25 929
1984	26 490	13 159	6 115	24 805
1985 (PR)	27 781	12 554	5 877	22 934

\* Ces chiffres ne couvrent que la période de la nouvelle loi canadienne sur l'immigration de 1976 mise en application depuis le 1<sup>er</sup> avril 1978.

PR = Données préliminaires

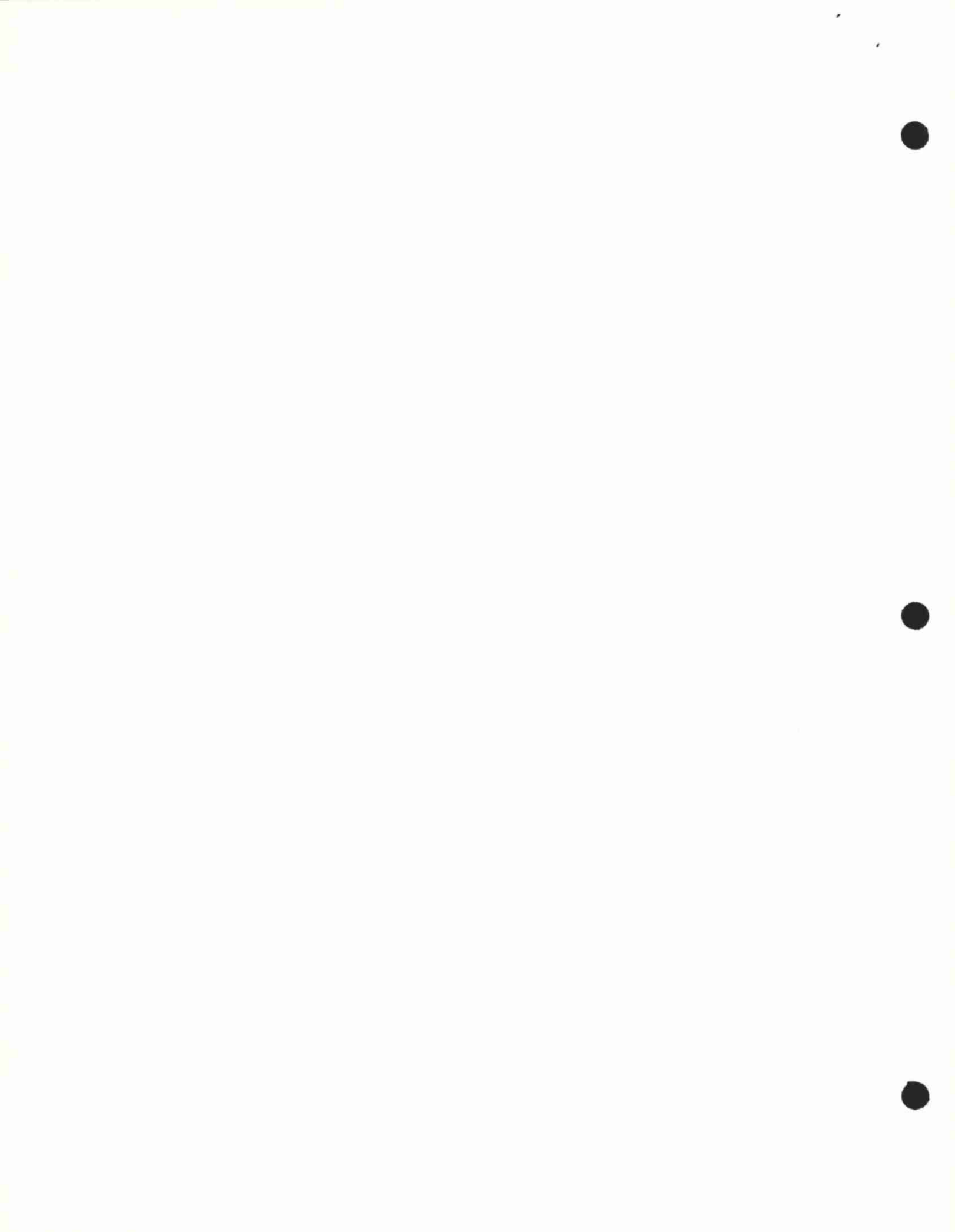


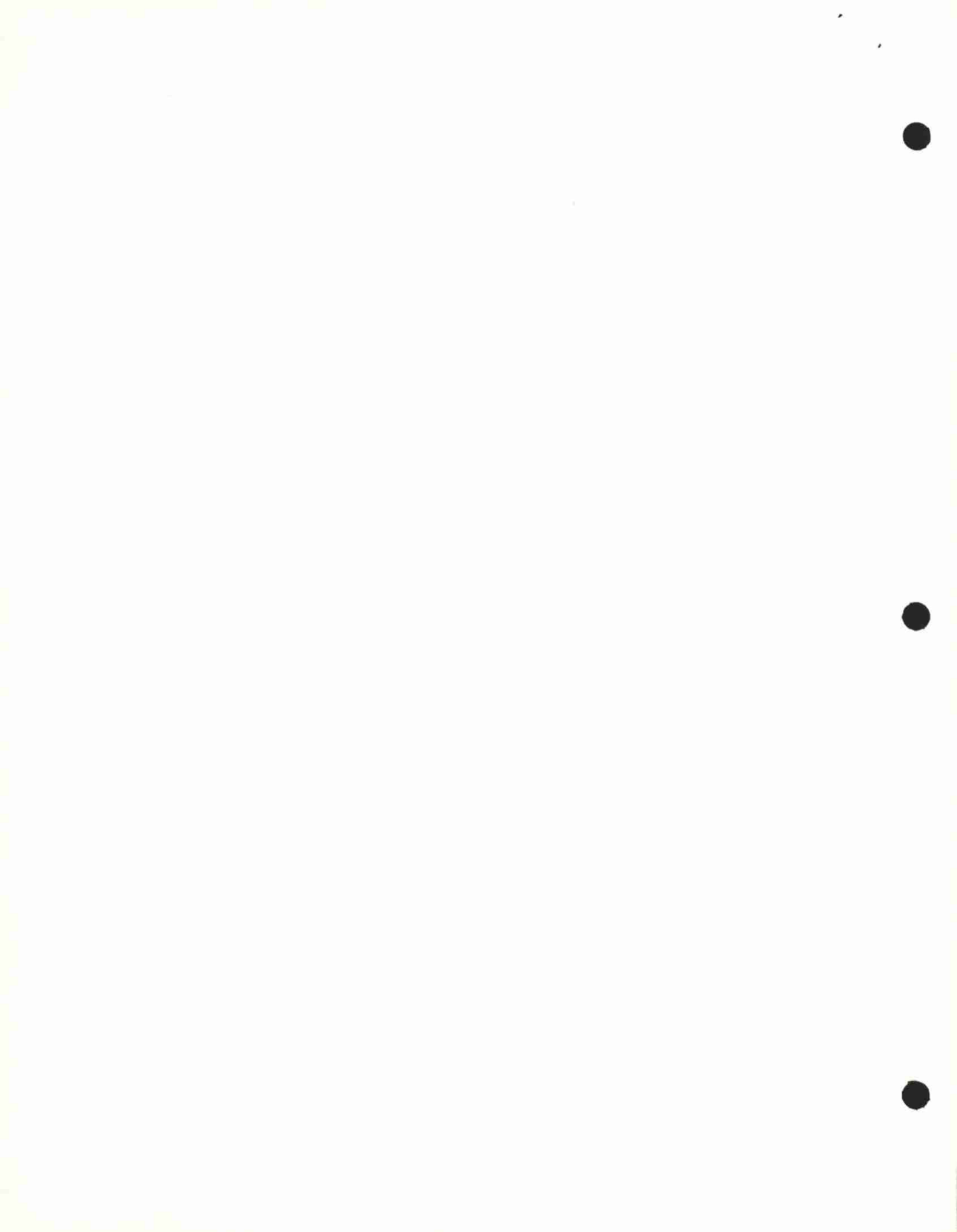
TABLEAU 2

## Permis de travail temporaires selon les principales exemptions de la liste des dispenses, 1983-1985

Exemption	Année		1983		1984		1985 (PR)	
			nombre	%	nombre	%	nombre	%
<b>CATEGORIE A</b>								
.personnes sollicitant le droit d'établissement (A 01)			3 030	18,8	4 317	19,7	5 389	22,8
.réfugiés au sens de la convention qui n'ont pas obtenus le droit d'établissement (A 02)			4 894	30,4	8 844	40,4	9 069	38,4
.artistes de spectacle invités (A 08)			1 440	8,9	1 626	7,4	1 126	4,8
.personnes venant réparer une pièce d'outillage afin d'éviter un arrêt de travail (A 09)			52	0,3	38	0,2	53	0,2
.autres			57	0,4	117	0,5	270	1,1
<b>TOTAL, catégorie A</b>			<b>9 473</b>	<b>58,8</b>	<b>14 942</b>	<b>68,3</b>	<b>15 907</b>	<b>67,3</b>
<b>CATEGORIE B</b>								
.accords bilatéraux entre le Canada (Québec) et le pays concerné (B10)			716	4,4	729	3,3	817	3,5
.programme des travailleurs* saisonniers du Mexique (B20)			31	0,2	30	0,1	-	-
.travailleurs saisonniers* des Antilles (B30)			3	-	1	0,0	1	0,0
<b>TOTAL, catégorie B</b>			<b>750</b>	<b>4,7</b>	<b>760</b>	<b>3,5</b>	<b>818</b>	<b>3,5</b>
<b>CATEGORIE C</b>								
.étudiants démunis (C 05)			56	0,3	16	0,1	12	0,1
<b>TOTAL, catégorie C</b>			<b>56</b>	<b>0,3</b>	<b>16</b>	<b>0,1</b>	<b>12</b>	<b>0,1</b>
<b>CATEGORIE D</b>								
.personnes dont l'emploi est lié à un programme de recherche, d'enseignement ou de formation (D10 et D20)			54	0,3	42	0,2	48	0,2
.étudiants parrainés par l'ACDI (D30)			36	0,2	12	0,1	52	0,2
.étudiants dont l'emploi constitue une partie intégrante de son programme d'études (D35)			691	4,3	770	3,5	639	2,7
<b>TOTAL, catégorie D</b>			<b>781</b>	<b>4,8</b>	<b>824</b>	<b>3,8</b>	<b>739</b>	<b>3,1</b>

PR = Données préliminaires

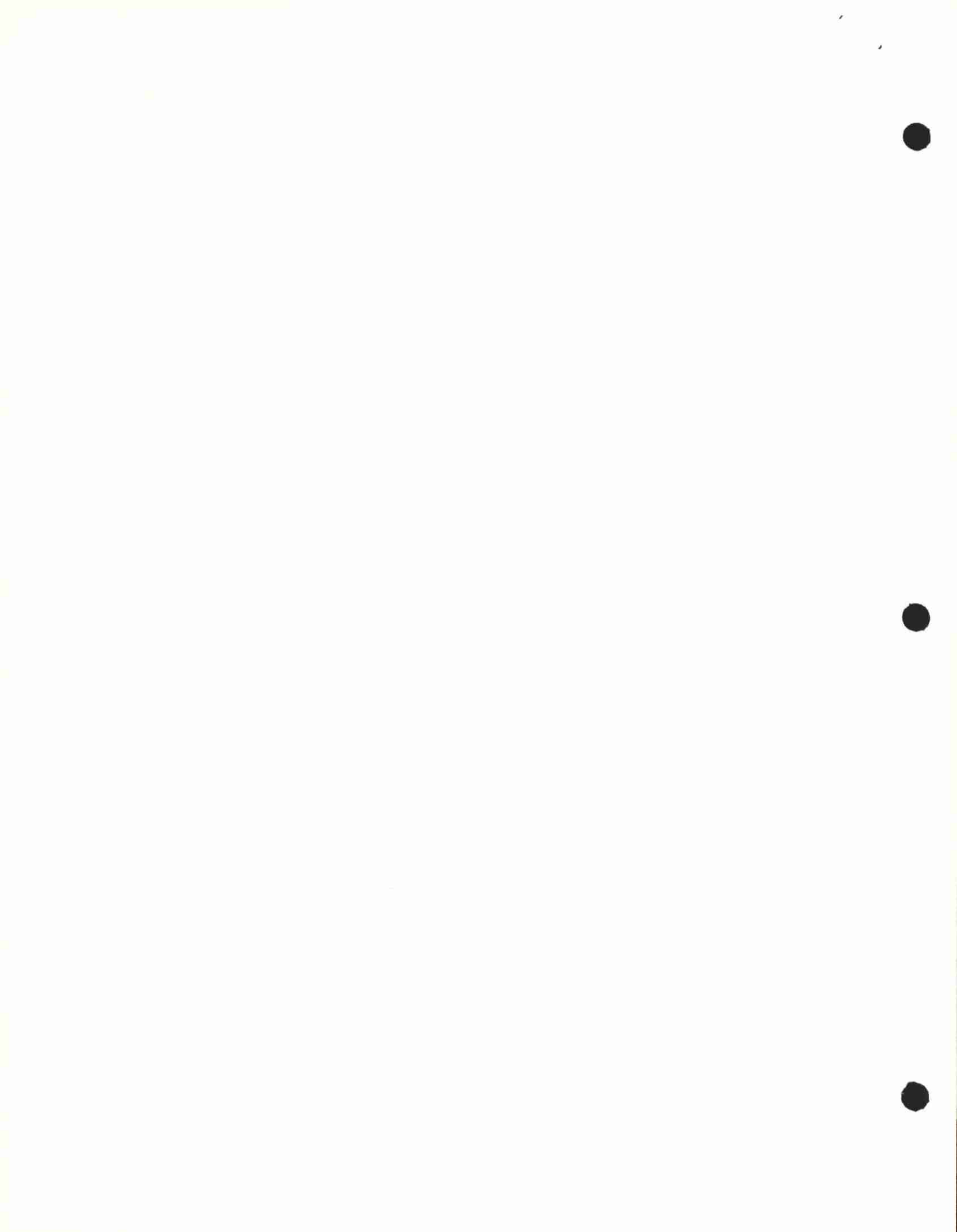
\*Depuis octobre 1984, les travailleurs saisonniers sont assujettis à la validation d'une offre d'emploi d'un employeur québécois.



**TABLEAU 2**  
(suite)  
**Permis de travail temporaires selon les principales  
exemptions de la liste des dispenses, 1983-1985**

Exemption	Année		1983		1984		1985 (PR)	
			nombre	%	nombre	%	nombre	%
<b>CATEGORIE E</b>								
.travailleurs autonomes ( E01 et E05)			86	0,5	193	0,9	76	0,3
.travailleurs chargés d'offrir leurs services en vertu d'un garantie, les employés de chemins de fer et autres cas acceptés d'après les cri- tères du règlement 20(5) (e) i (E10)			1 951	12,1	1 969	9,0	2 309	9,8
.travailleurs appartenant aux catégories de gestion et de direction entrant au Québec par suite d'une affectation interne (E15)			469	2,9	456	2,1	526	2,2
.travailleurs bénévoles et cas similaires acceptés d'après les critères du règlement 20(5) (e)ii (E20 et E25)			285	1,8	227	1,0	239	1,0
.étudiants étrangers admis aux termes d'une bourse d'études ou d'athlétisme (E30)			16	0,1	6	0,0	17	0,1
.programmes internationaux d'emploi d'étudiants et de jeunes travailleurs (E35)			234	1,5	278	1,3	332	1,4
.personnes embauchées par des établissements d'enseignement du Québec, y compris les assistants à l'enseignement et les détenteurs de bourses (E40 et E45)			1 417	8,8	1 567	7,2	1 828	7,7
.cas dont l'embauche de travailleurs étrangers prévoit l'embauche réciproque de Québécois à l'étranger (E50 et E99)			589	3,7	585	2,7	521	2,2
.autres exemptions			34	0,2	63	0,3	323	1,4
<b>TOTAL, catégorie E</b>			<b>5 081</b>	<b>31,5</b>	<b>5 344</b>	<b>24,4</b>	<b>6 171</b>	<b>26,1</b>
<b>TOTAL, TOUTES CATEGORIES</b>			<b>16 105</b>	<b>100,0</b>	<b>21 886</b>	<b>100,0</b>	<b>23 647</b>	<b>100,0</b>
<b>NON DISPONIBLE</b>			<b>18</b>		<b>9</b>		<b>17</b>	
<b>TOTAL, LISTE DES DISPENSES</b>			<b>16 123</b>		<b>21 895</b>		<b>23 664</b>	

PR = Données préliminaires



**TABLEAU 24B**  
Fiches de visiteurs selon le genre de cas<sup>1</sup>, la durée moyenne de validité et les 15 principaux pays de naissance, 1985 (PR)

Genre de cas Pays	10		11		12		13		14		15		16		17		18		Total		Durée moyenne
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	
Etats-Unis	1 323	42,8	221	7,1	2	0,1	28	0,9	84	2,7	1 289	41,7	3	0,1	140	4,5	3	0,1	3 093	100,0	7,9
France	144	9,3	61	4,0	2	0,1	9	0,6	79	5,1	1 169	75,9	5	0,3	72	4,7	-	-	1 541	100,0	13,1
Grèce	74	5,0	36	2,4	-	-	3	0,2	673	45,7	612	41,6	-	-	74	5,0	-	-	1 472	100,0	6,9
Haïti	70	5,7	65	5,3	1	0,1	9	0,7	1	0,1	1 026	83,9	-	-	51	4,2	-	-	1 223	100,0	6,8
Pologne	40	3,8	3	0,3	-	-	3	0,3	25	2,4	271	2,5	688	64,7	32	3,0	1	0,1	1 063	100,0	13,7
Royaume-Uni	88	11,0	9	1,1	1	0,1	3	0,4	406	50,8	269	33,6	1	0,1	23	2,9	-	-	800	100,0	7,9
Italie	75	10,0	33	4,4	2	0,3	7	0,9	45	6,0	549	73,3	-	-	38	5,1	-	-	749	100,0	15,4
Corée du Sud	23	3,8	1	0,2	-	-	-	-	507	83,9	66	10,9	1	0,2	6	1,0	-	-	604	100,0	2,5
Liban	33	6,9	7	1,5	-	-	2	0,4	-	-	257	53,7	1	0,2	178	37,2	1	0,2	479	100,0	19,6
Philippines	17	3,6	4	0,9	-	-	10	2,1	342	73,4	86	18,5	1	0,2	6	1,3	-	-	466	100,0	3,4
Inde	78	16,8	17	3,7	2	0,4	4	0,9	73	15,7	259	55,7	6	1,3	26	5,6	-	-	465	100,0	10,7
Allemagne fédérale	77	16,7	10	2,2	-	-	1	0,2	73	15,8	275	59,7	4	0,9	20	4,3	1	0,2	461	100,0	12,2
Portugal	18	4,0	55	12,3	-	-	-	-	8	1,8	333	74,7	1	0,2	31	7,0	-	-	446	100,0	10,4
Mexique	50	13,0	27	7,0	-	-	-	-	2	0,5	278	72,4	1	0,3	26	6,8	-	-	384	100,0	10,5
Maroc	30	7,9	18	4,7	-	-	-	-	3	0,8	305	79,8	-	-	26	6,8	-	-	382	100,0	13,0
<b>Total, 20 princ. pays</b>	<b>2 140</b>	<b>15,7</b>	<b>567</b>	<b>4,2</b>	<b>10</b>	<b>0,1</b>	<b>79</b>	<b>0,6</b>	<b>2 321</b>	<b>17,0</b>	<b>7 044</b>	<b>51,7</b>	<b>712</b>	<b>5,2</b>	<b>749</b>	<b>5,5</b>	<b>6</b>	<b>0,0</b>	<b>13 628</b>	<b>100,0</b>	<b>9,7</b>
<b>Total, tous les pays</b>	<b>3 311</b>	<b>14,4</b>	<b>1 059</b>	<b>4,6</b>	<b>17</b>	<b>0,1</b>	<b>129</b>	<b>0,6</b>	<b>3 810</b>	<b>16,6</b>	<b>12 128</b>	<b>52,9</b>	<b>1 240</b>	<b>5,4</b>	<b>1 231</b>	<b>5,4</b>	<b>9</b>	<b>0,0</b>	<b>22 934</b>	<b>100,0</b>	<b>10,1</b>

<sup>1</sup> Pour la description des genres de cas voir le tableau 23.

PR = Données préliminaires

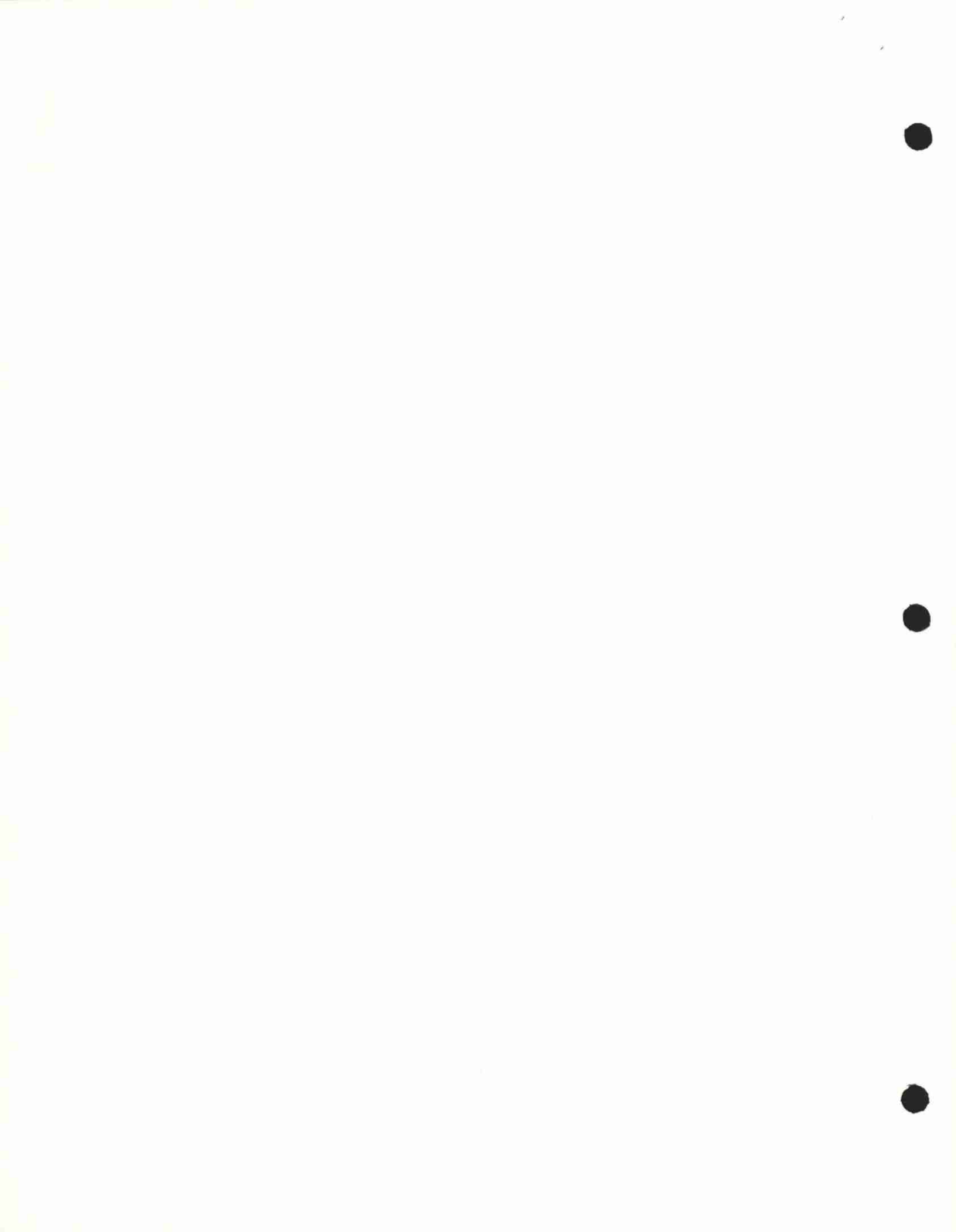
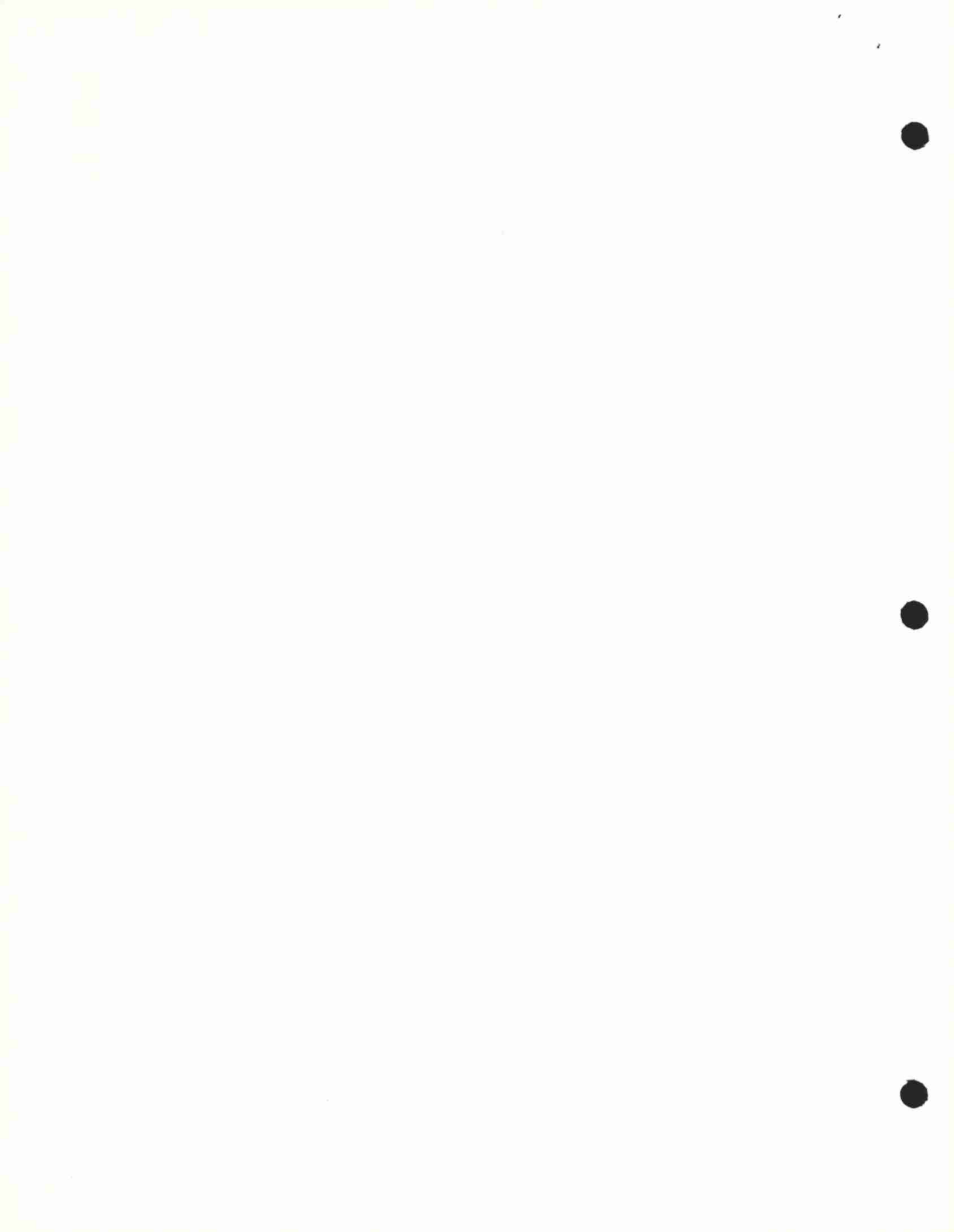


TABLEAU 3A

Permis de travail temporaires selon les principaux pays  
de dernière résidence, par volet du programme, 1984

Volet du programme Pays de dernière résidence	Confirmation d'of- fre d'emploi (2570 )		Requérants à l'immigration		Autres cas de dispenses		TOTAL	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
.Etats-Unis	2 784	60,6	155	1,2	3 412	39,3	6 351	24,0
.Sri Lanka	3	0,1	2 415	18,3	83	1,0	2 501	9,4
.France	240	5,2	144	1,1	1 260	14,5	1 644	6,2
.Bengladesh	5	0,1	1 299	9,8	21	0,2	1 325	5,0
.Iran	4	0,1	956	7,2	29	0,3	989	3,7
.Jamaïque	47	1,0	865	6,5	43	0,5	955	3,6
.Haïti	86	1,9	679	5,1	7	0,1	772	2,9
.El Salvador	-	-	749	5,7	7	0,1	756	2,9
.Liban	25	0,5	683	5,2	21	0,2	729	2,8
.Inde	22	0,5	453	3,4	245	2,8	720	2,7
.Guyane	5	0,1	653	4,9	10	0,1	668	2,5
.Pérou	20	0,4	554	4,2	11	0,1	585	2,2
.Guatemala	1	0,0	555	4,2	2	0,0	558	2,1
.Royaume-Uni	161	3,5	83	0,6	293	3,4	537	2,0
.Philippines	296	6,4	135	1,0	9	0,1	440	1,7
.Allemagne	88	1,9	39	0,3	239	2,8	366	1,4
.Maroc	34	0,7	64	0,5	229	2,6	327	1,2
.Rép. Dominicaine	7	0,2	263	2,0	9	0,1	279	1,1
.Grèce	73	1,6	122	0,9	80	0,9	275	1,0
.Pologne	6	0,1	119	0,9	124	1,4	249	0,9
.Chili	18	0,4	163	1,2	18	0,2	199	0,8
.Suisse	24	0,5	21	0,2	143	1,6	188	0,7
.Italie	37	0,8	42	0,3	109	1,3	188	0,7
<b>.Total, principaux pays</b>	<b>3 986</b>	<b>86,7</b>	<b>11 211</b>	<b>84,8</b>	<b>6 404</b>	<b>73,8</b>	<b>21 601</b>	<b>81,5</b>
<b>.Total, tous les pays</b>	<b>4 595</b>	<b>100,0</b>	<b>13 216</b>	<b>100,0</b>	<b>8 679</b>	<b>100,0</b>	<b>26 490</b>	<b>100,0</b>



**TABLEAU 3B**  
**Permis de travail temporaires selon les principaux pays**  
**de dernière résidence, par volet du programme, 1985 (PR)**

Volet du programme Pays de dernière résidence	Confirmation d'of- fre d'emploi (2570 )		Requérants à l'immigration		Autres cas de dispenses		TOTAL	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
.États-Unis	2 136	52,2	220	1,5	3 407	38,1	5 763	20,9
.Sri Lanka	1	0,0	3 122	21,4	107	1,2	3 230	11,7
.France	321	7,9	218	1,5	1 577	17,6	2 116	7,7
.Iran	2	0,0	1 229	8,4	34	0,4	1 265	4,6
.El Salvador	1	0,0	948	6,5	5	0,1	954	3,5
.Haïti	71	1,7	838	5,7	6	0,1	915	3,3
.Jamaïque	28	0,7	736	5,0	42	0,5	806	2,9
.Liban	25	0,6	752	5,2	19	0,2	796	2,9
.Bangladesh	2	0,0	779	5,3	14	0,2	795	2,9
.Inde	18	0,4	364	2,5	240	2,7	622	2,3
.Philippines	360	8,8	139	1,0	16	0,2	515	1,9
.Guatemala	1	0,0	512	3,5	1	0,0	514	1,9
.Maroc	33	0,8	169	1,2	310	3,5	512	1,9
.Pérou	22	0,5	443	3,0	25	0,3	490	1,8
.Cuyane	2 4	0,1	474	3,2	7	0,1	485	1,8
.Royaume-Uni	163	4,0	64	0,4	238	2,7	465	1,7
.Rép. Dominicaine	13	0,3	334	2,3	24	0,3	371	1,3
.Allemagne r.f.	67	1,6	47	0,3	232	2,6	346	1,3
.Pologne	10	0,2	167	1,1	107	1,2	284	1,0
.Grèce	49	1,2	138	0,9	86	1,0	273	1,0
.Afghanistan	-	-	260	1,8	-	-	260	0,9
.Suisse	45	1,1	15	0,1	185	2,1	245	0,9
.Chili	30	0,7	181	1,2	15	0,2	226	0,8
<b>.Total, principaux pays</b>	<b>3 402</b>	<b>83,2</b>	<b>12 149</b>	<b>83,2</b>	<b>6 697</b>	<b>74,9</b>	<b>22 248</b>	<b>80,5</b>
<b>.Total, tous les pays</b>	<b>4 089</b>	<b>100,0</b>	<b>14 596</b>	<b>100,0</b>	<b>8 945</b>	<b>100,0</b>	<b>27 630</b>	<b>100,0</b>

\* L'information n'est pas disponible pour 153 permis de travail.

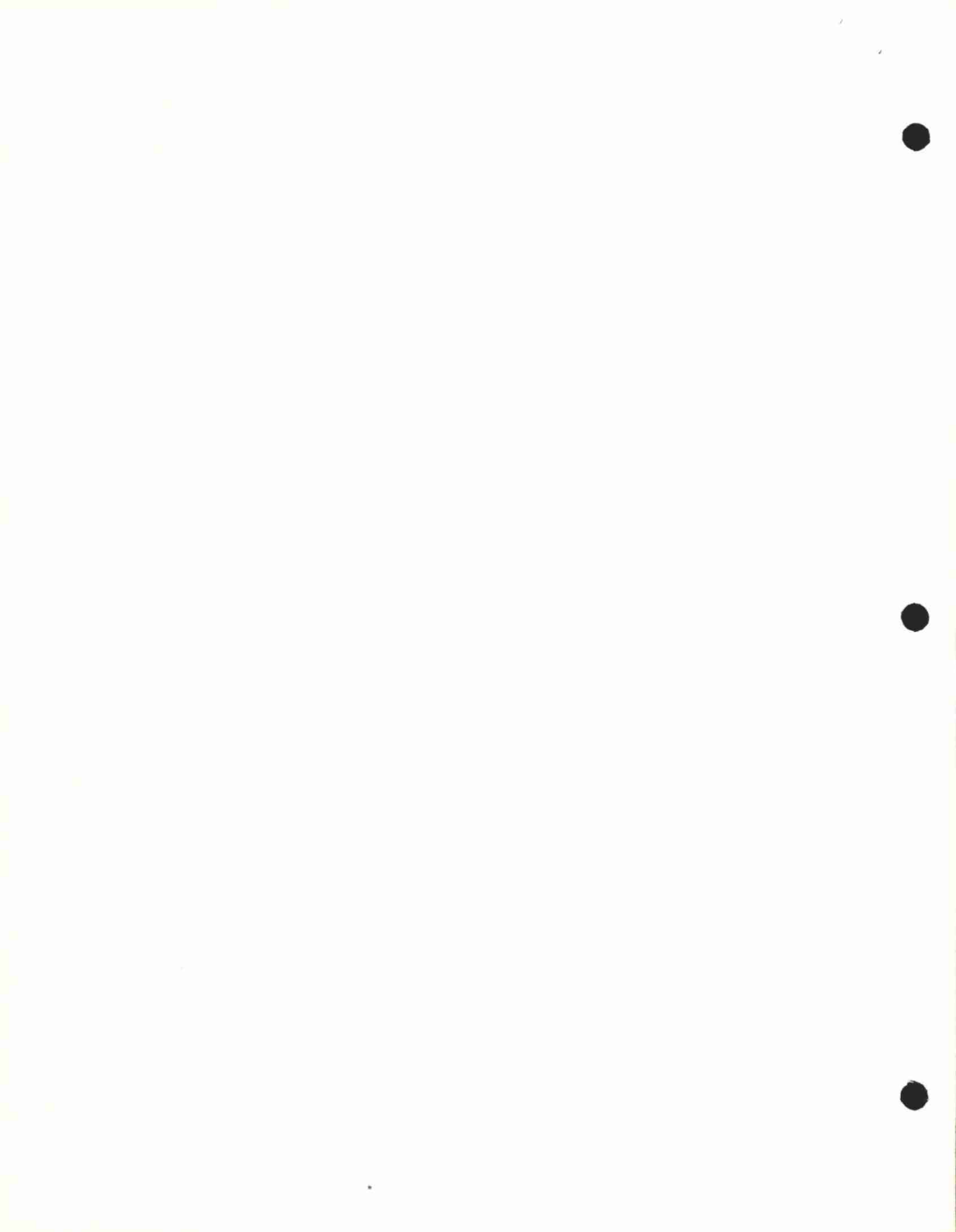
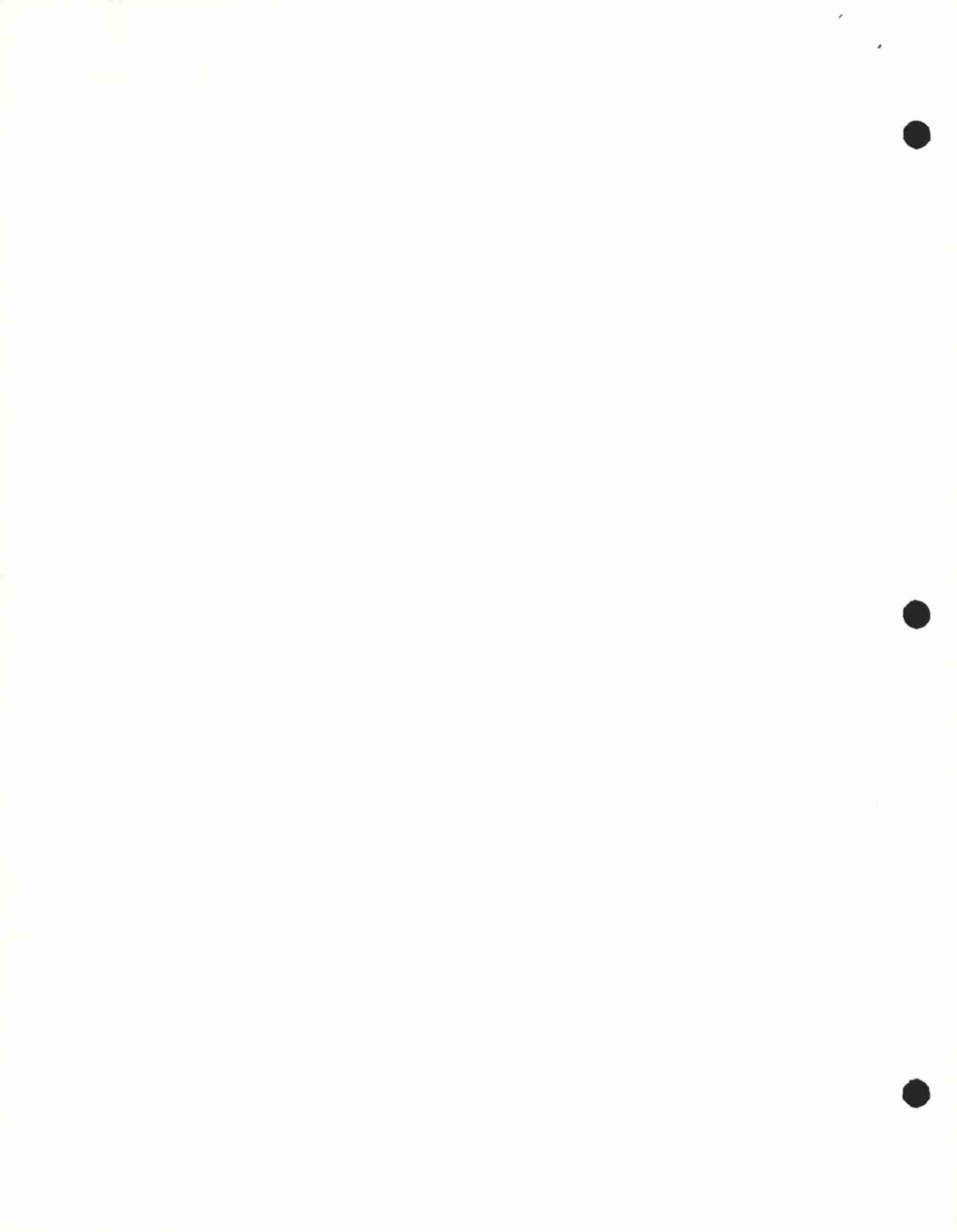


TABLEAU 4A

**Permis de travail temporaires selon le volet  
du programme et la catégorie professionnelle, 1984**

Volet du programme Catégorie pro- fessionnelle	Confirmation d'of- fre d'emploi (2570)		Requérants à l'immigration		Autres cas de dispenses		TOTAL	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
.Entrepreneurs (00)	-	-	5	0,0	3	0,0	8	0,0
.Directeurs et adm. (11)	222	4,8	152	1,2	741	8,5	1 115	4,2
.Sc. nat., tech. et math.(21)	322	7,0	181	1,4	1 170	13,5	1 673	6,3
.Sciences sociales (23)	38	0,8	27	0,2	211	2,4	276	1,0
.Membres du clergé (25)	5	0,1	12	0,1	201	2,3	218	0,8
.Enseignants (27)	262	5,7	148	1,1	2 215	25,5	2 625	9,9
.Personnel médical et de la santé (31)	221	4,8	100	0,8	156	1,8	477	1,8
.Artistes (33)	2 333	50,8	96	0,7	1 703	19,6	4 132	15,6
.Sports et loisirs (37)	21	0,5	19	0,1	177	2,0	217	0,8
.Personnel administratif (41)	28	0,6	623	4,7	69	0,8	720	2,7
.Tr. sp. dans la vente (51)	16	0,3	438	3,3	48	0,6	502	1,9
.Tr. sp. dans les services (61)	730	15,9	4 928	37,3	105	1,2	5 763	21,8
.Agr., hort., éleveurs (71)	10	0,2	64	0,5	219	2,5	293	1,1
.Autres prof. primaires (73 à 77)	1	0,0	6	0,0	8	0,1	15	0,1
.Tr. des ind. de transforma- tion (81-82)	22	0,5	855	6,5	22	0,3	899	3,4
.Usineurs (83)	16	0,3	251	1,9	15	0,2	282	1,1
.Tr. sp. dans la fabr. (85)	97	2,1	1 816	13,7	1 067	12,3	2 980	11,2
.Tr. du bâtiment (87)	41	0,9	827	6,3	79	0,9	947	3,6
.Pers. d'exploitation des transports (91)	152	3,3	78	0,6	142	1,6	372	1,4
.Manutentionnaires (93)	9	0,2	1 745	13,2	11	0,1	1 765	6,7
.Autres ouvriers qual. (95)	39	0,8	103	0,8	33	0,4	175	0,7
.Trav. non classés ailleurs (99)	10	0,2	742	5,6	284	3,3	1 036	3,9
.Information non disponible	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>TOTAL, toutes les cat. profes.</b>	<b>4 595</b>	<b>100,0</b>	<b>13 216</b>	<b>100,0</b>	<b>8 679</b>	<b>100,0</b>	<b>26 490</b>	<b>100,0</b>



**TABLEAU 4B**  
**Permis de travail temporaires selon le volet**  
**du programme et la catégorie professionnelle, 1985 (PR)**

Volet du programme Catégorie professionnelle	Confirmation d'offre d'emploi (2570)		Requérants à l'immigration		Autres cas de dispenses		TOTAL	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
.Entrepreneurs (00)	-	-	3	0,0	19	0,2	22	0,1
.Directeurs et adm. (11)	199	4,8	39	0,3	821	9,1	1 059	3,8
.Sc. nat., tech. et math.(21)	310	7,5	39	0,3	1 048	11,6	1 397	5,0
.Sciences sociales (23)	27	0,7	20	0,1	428	4,7	475	1,7
.Membres du clergé (25)	7	0,2	5	0,0	185	2,1	197	0,7
.Enseignants (27)	260	6,3	47	0,3	2 361	26,2	2 668	9,6
.Personnel médical et de la santé (31)	243	5,9	29	0,2	168	1,9	440	1,6
.Artistes (33)	1 828	44,4	55	0,4	1 313	14,6	3 196	11,5
.Sports et loisirs (37)	19	0,5	1	0,0	155	1,7	175	0,6
.Personnel administratif (41)	28	0,5	159	1,1	105	1,2	284	1,0
.Tr. sp. dans la vente (51)	11	0,3	138	0,9	56	0,6	205	0,7
.Tr. sp. dans les services (61)	794	19,3	725	5,0	80	0,9	1 599	5,8
.Agr., hort., éleveurs (71)	26	0,6	12	0,1	217	2,4	255	0,9
.Autres prof. primaires (73 à 77)	2	0,0	2	0,0	9	0,1	13	0,0
.Tr. des ind. de transformation (81-82)	38	0,9	167	1,1	33	0,4	238	0,9
.Usineurs (83)	23	0,6	62	0,4	16	0,2	101	0,4
.Tr. sp. dans la fabr. (85)	84	2,0	424	2,9	1 498	16,6	2 006	7,2
.Tr. du bâtiment (87)	49	1,2	161	1,1	75	0,8	285	1,0
.Pers. d'exploitation des transports (91)	80	1,9	14	0,1	41	0,5	135	0,5
.Manutentionnaires (93)	31	0,8	367	2,5	11	0,1	409	1,5
.Autres ouvriers qual. (95)	28	0,7	24	0,2	24	0,3	76	0,3
.Trav. non classés ailleurs (99)	13	0,3	12 120	82,8	289	3,2	12 422	44,7
.Information non disponible	27	0,7	33	0,2	66	0,7	126	0,5
<b>TOTAL, toutes les cat. profes.</b>	<b>4 119</b>	<b>100,0</b>	<b>14 646</b>	<b>100,0</b>	<b>9 018</b>	<b>100,0</b>	<b>27 783</b>	<b>100,0</b>

PR = Données préliminaires

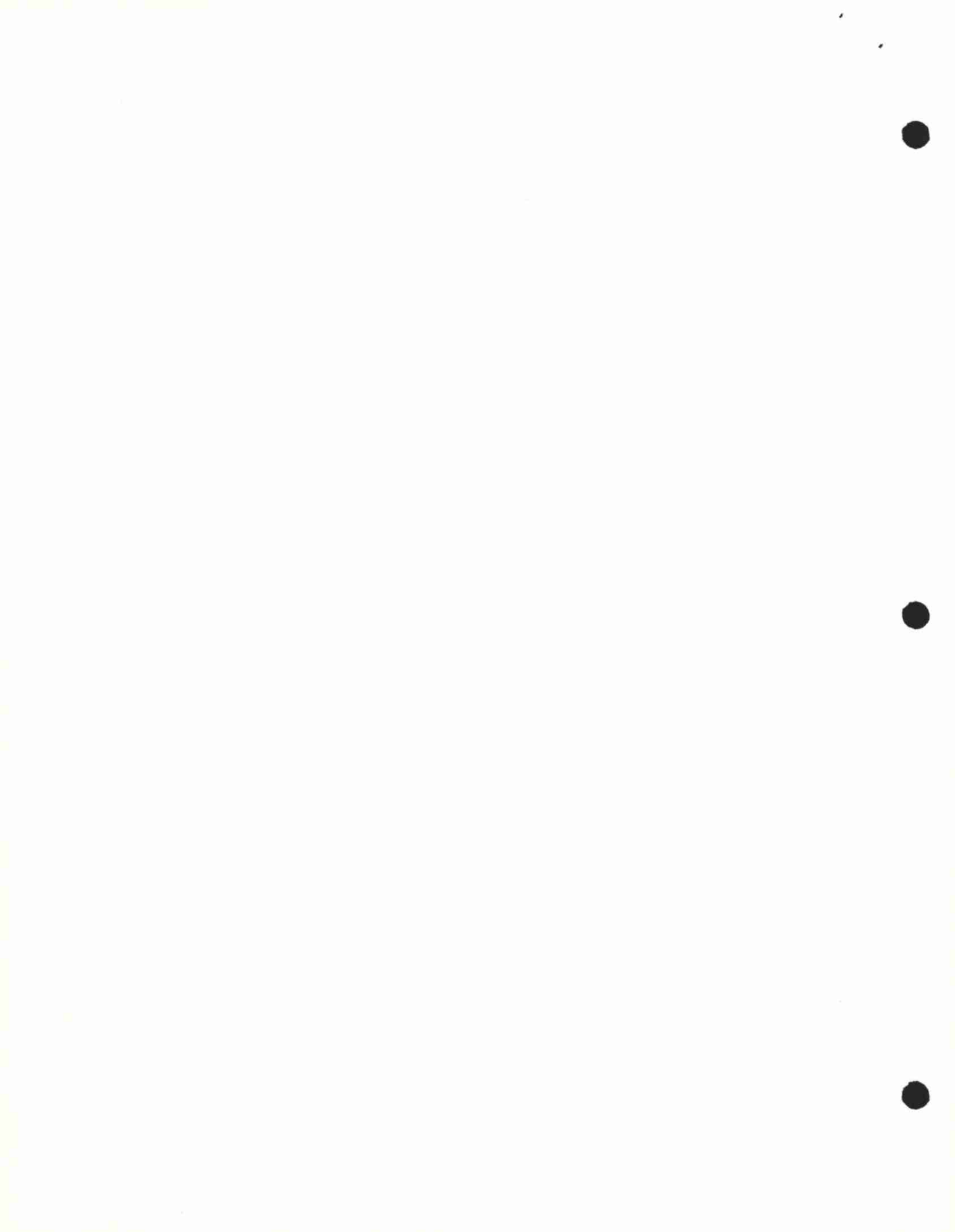
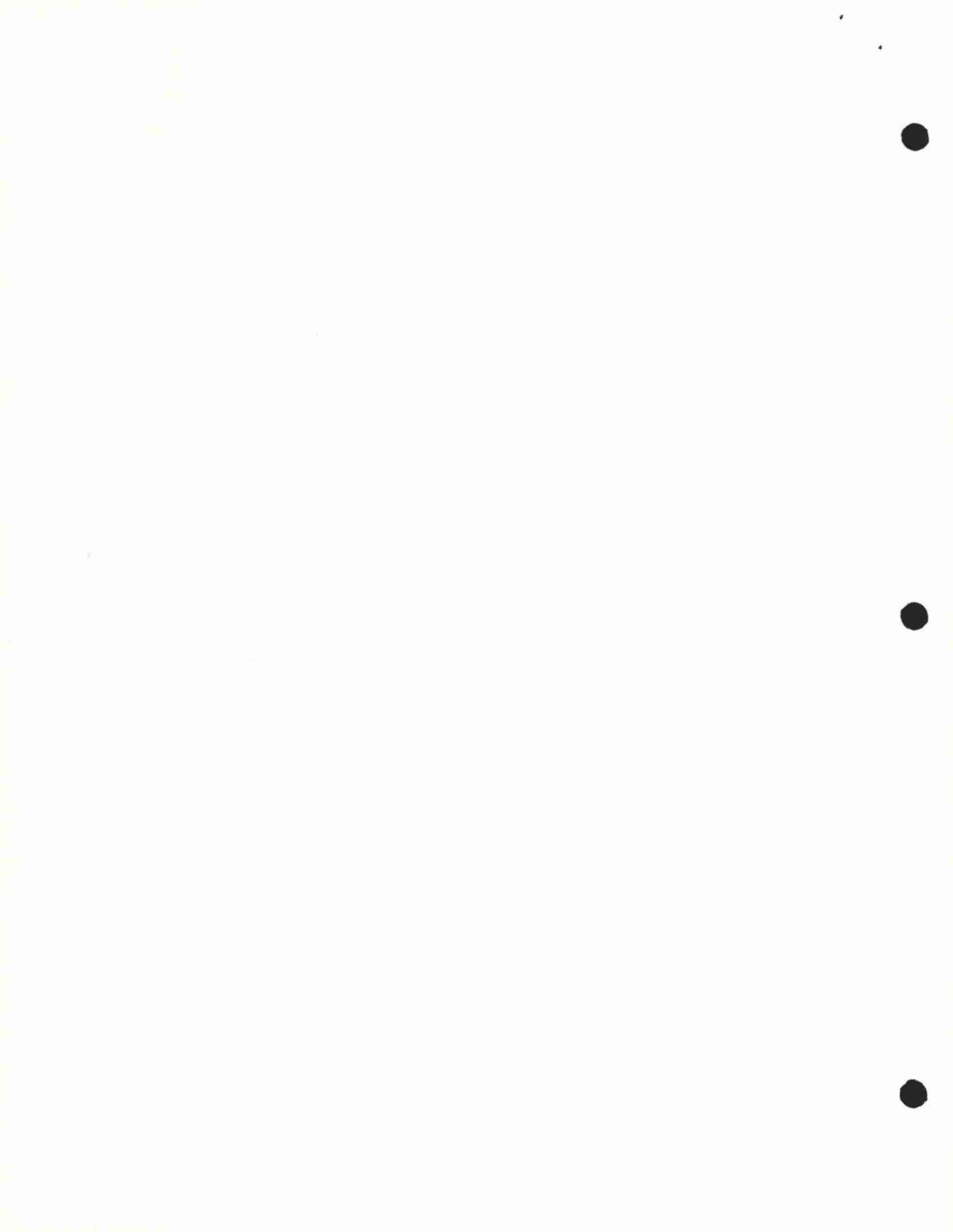


TABLEAU 5

Permis de travail temporaires selon certains sous groupes de la C.C.D.P.  
(3 ou 4 chiffres) pour les six principales catégories professionnelles, 1983-1985 (PR)

Année Groupes et sous groupes de la C.C.D.P.	1983		1984		1985 (PR)	
	nombre	%	nombre	%	nombre	%
<b>11- DIRECTEURS, ADMINIS- TRATEURS</b>						
.113/114 dir. et adm. (autres que ceux de l'adm. publique)	669	65,1	696	62,4	715	67,5
.117 cadres adminis- tratifs et travail- leurs assimilés	289	28,1	328	29,4	272	25,7
.autres sous groupes	69	6,7	91	8,2	72	6,8
<b>TOTAL, groupe 11</b>	<b>1 027</b>	<b>100,0</b>	<b>1 115</b>	<b>100,0</b>	<b>1 059</b>	<b>100,0</b>
<b>21- TRAVAILLEURS DES SC. NAT., TECH. ET MATH.</b>						
.211 travailleurs spéc. dans les sciences physiques	119	7,9	245	14,6	145	10,4
.214/215 architectes et ingénieurs	760	50,3	651	38,9	609	43,6
- 2142 ingénieurs chimistes	36	2,4	27	1,6	32	2,3
- 2143 ingénieurs civils	193	12,8	192	11,5	215	15,4
- 2144 ing. électriciens	283	18,7	221	13,2	164	11,7
- 2147 ing. mécaniciens	127	8,4	94	5,6	61	4,4
- 2155 ing. en aérospatiale	30	2,0	25	1,5	34	2,4
.216 autres travailleurs en architecture et en ingénierie	237	15,7	475	28,4	307	22,0
- 2165 technologues et techn. en génie	187	12,4	424	25,3	275	19,7
.218 tr. spéc. dans les math. la stat., l'analyse organique et les secteurs connexes	163	10,8	162	9,7	175	12,5
.autres sous groupes	232	15,4	140	8,4	161	11,5
<b>TOTAL, groupe 21</b>	<b>1 511</b>	<b>100,0</b>	<b>1 673</b>	<b>100,0</b>	<b>1 397</b>	<b>100,0</b>
<b>27- ENSEIGNANTS ET PERSONNEL ASS.</b>						
.271 professeurs d'université et ass.	2 058	83,6	2 205	84,0	2 210	82,8
.273 enseignants des écoles prim. et sec. et ass.	119	4,8	151	5,8	168	6,3
.279 autres enseignants et ass.	284	11,5	269	10,2	290	10,9
<b>TOTAL, groupe 27</b>	<b>2 461</b>	<b>100,0</b>	<b>2 625</b>	<b>100,0</b>	<b>2 668</b>	<b>100,0</b>

PR = Données préliminaires



**TABLEAU 5 (suite)**  
**Permis de travail temporaires selon certains sous groupes de la C.C.D.P.**  
**(3 ou 4 chiffres) pour les six principales catégories professionnelles, 1983-1985(PR)**

Année Groupes et sous groupes de la C.C.D.P.	1983		1984		1985 (PR)	
	nombre	%	nombre	%	nombre	%
<b>33- PROFESSIONNELS DES DOMAINES ARTISTIQUES ET LITT.</b>						
.333 artistes et techni- ciens de la scène, de la radio et de l'écran	3 846	96,0	3 985	96,4	3 053	95,5
- 3332 musiciens	3 099	77,4	3 142	76,0	2 347	73,4
- 3333 chorégraphes et danseurs	118	2,9	107	2,6	129	4,0
- 3339 artistes et tech. de la scène n.c.a.	297	7,4	311	7,5	227	7,1
. autres sous groupes	160	4,0	147	3,6	143	4,5
<b>TOTAL, groupe 33</b>	<b>4 006</b>	<b>100,0</b>	<b>4 132</b>	<b>100,0</b>	<b>3 196</b>	<b>100,0</b>
<b>61- TRAVAILLEURS SPEC. DANS LES SERVICES</b>						
.612 tr. spéc. dans la prép. des aliments et boissons et services conn.	597	13,7	932	16,2	142	8,9
- 6121 chefs et cuisiniers	415	9,5	679	11,8	100	6,3
- 6125 serveurs et hôteses	130	3,0	189	3,3	19	1,2
.614 trav. spéc. dans les services personnels	2 290	52,5	2 826	49,0	1 178	73,7
- 6142/49 travailleurs domestiques	1 898	43,5	2 418	42,0	985	61,6
- 6147 gardiennes d'enfants	360	8,3	343	6,0	167	10,4
.619 autres tr. spéc. dans les services	1 175	26,9	1 615	28,0	176	11,0
- 6191 concierges, employés de services domestiques et du nettoyage	401	9,2	426	7,4	88	5,5
- 6198 manoeuvres et trav. ass.	754	17,3	1 163	20,2	77	4,8
. autres sous groupes	298	6,8	390	6,8	103	6,4
<b>TOTAL, groupe 61</b>	<b>4 360</b>	<b>100,0</b>	<b>5 763</b>	<b>100,0</b>	<b>1 599</b>	<b>100,0</b>
<b>85- TRA. SPEC. DANS LA FABRICATION, LE MONTAGE ET LA REPARATION</b>						
.855/56 tr. sp. dans la con- fection, l'assemblage et la répar. d'articles en textile, en fourrure et en cuir	656	29,7	1 125	37,8	276	13,8
-8563 piqueurs de tissus	263	11,9	543	18,2	124	6,2
.858 méc. et rép. n.c.a.	1 108	50,2	1 108	37,2	1 388	69,2
. autres sous groupes	444	20,1	747	25,1	342	17,0
<b>TOTAL, groupe 85</b>	<b>2 208</b>	<b>100,0</b>	<b>2 980</b>	<b>100,0</b>	<b>2 006</b>	<b>100,0</b>

PR = Données préliminaires

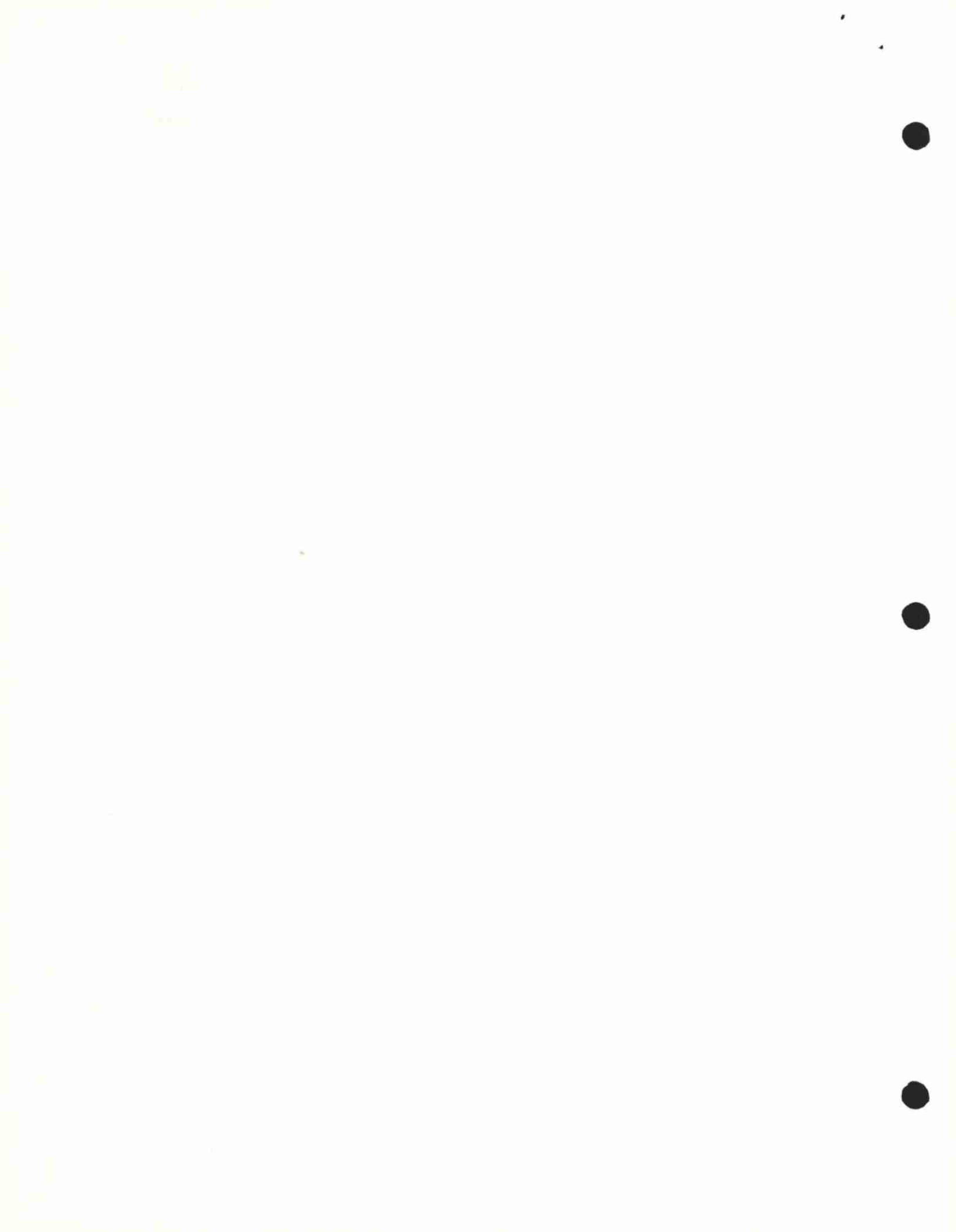


TABLEAU 6

Permis de travail temporaires délivrés aux travailleurs domestiques selon le volet du programme<sup>1</sup>, 1983-1985(PR)

Volet	Année					
	1983		1984		1985 (PR)	
	nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
.Après la confirmation d'une offre d'emploi (EMP-2570)	806	35,7	671	24,3	738	64,1
.En vertu de la liste des dispenses	1 452	64,3	2 090	75,7	414	35,9
-requérants à l'immigration	1 426	63,1	2 070	75,0	396	34,4
-autres dispenses	26	1,2	20	0,7	18	1,6
<b>.GRAND TOTAL</b>	<b>2 258</b>	<b>100,0</b>	<b>2 761</b>	<b>100,0</b>	<b>1 152</b>	<b>100,0</b>

<sup>1</sup> Il s'agit des sous-groupes 6142, 6147 et 6149 de la C.C.D.P.  
PR = Données préliminaires

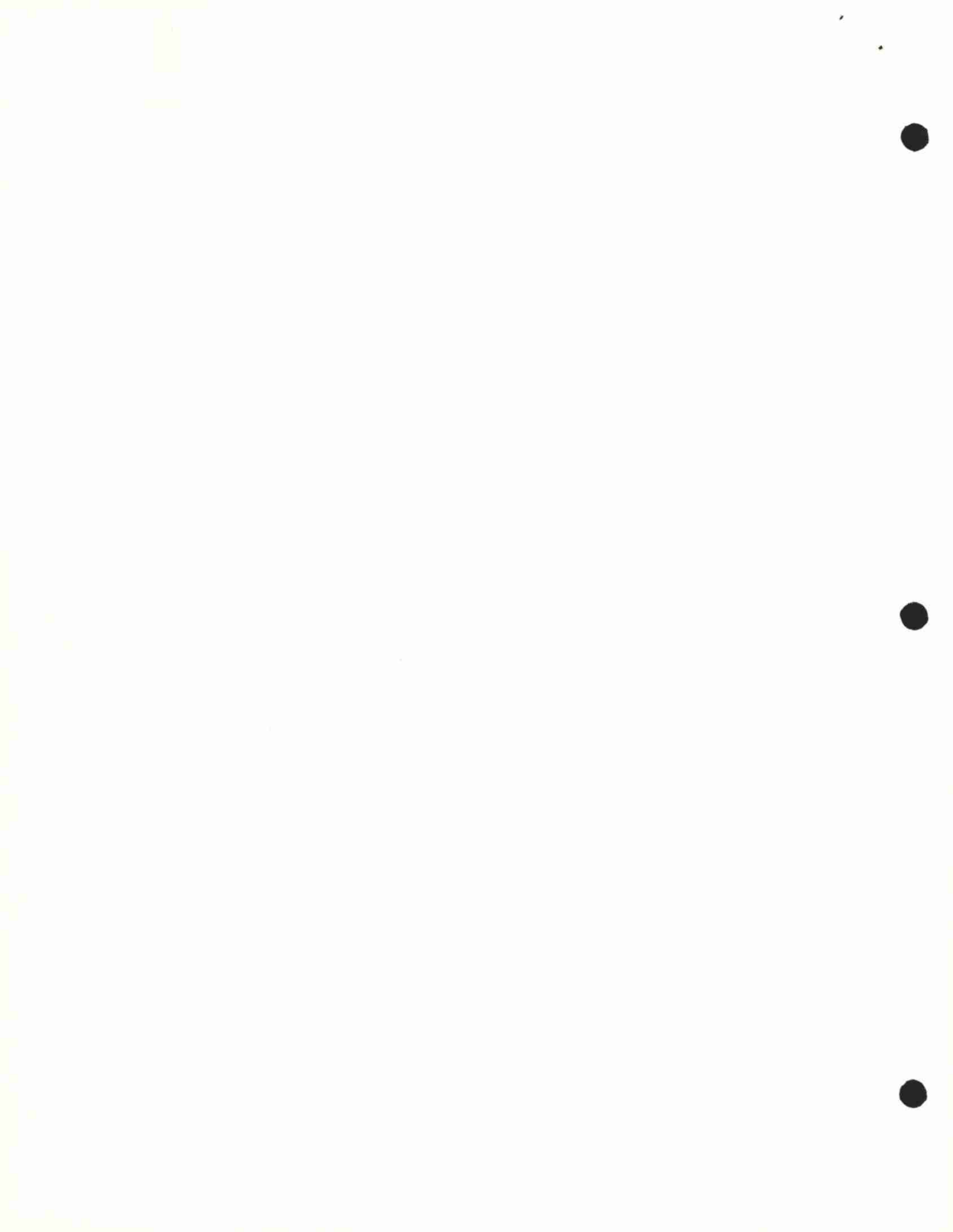


TABLEAU 7A

Permis de travail temporaires selon la durée moyenne du séjour  
le volet du programme et les principales catégories professionnelles, 1984

Volet du programme	Confirmation d'offre d'emploi (2570)		Requérants à l'immigration		Autres cas de dispenses		TOTAL	
	Nombre	Durée semaines	Nombre	Durée semaines	Nombre	Durée semaines	Nombre	Durée semaines
.Directeurs, administrateurs et assimilés (11)	222	29	152	30	741	37	1 115	34
.Sc. naturelles, techniques et mathématiques (21)	322	24	181	29	1 170	13	1 673	17
.Enseignants et personnes assimilées (27)	262	27	148	29	2 215	31	2 625	30
.Professions des domaines artistique et littéraire (33)	2 333	3	96	22	1 703	2	4 132	3
.Travailleurs spécialisés dans les services (61)	730	38	4 928	24	105	21	5 763	26
.Travailleurs spécialisés dans la fabrication et la réparation (85)	97	18	1 816	25	1 067	5	2 980	18
.Manutentionnaires (83)	9	18	1 745	24	11	15	1 765	23
.Travailleurs non classés ailleurs (99)	10	25	742	32	284	14	1 036	27
<b>.Toutes les catégories professionnelles</b>	<b>4 595</b>	<b>16</b>	<b>13 216</b>	<b>25</b>	<b>8 679</b>	<b>18</b>	<b>26 490</b>	<b>21</b>

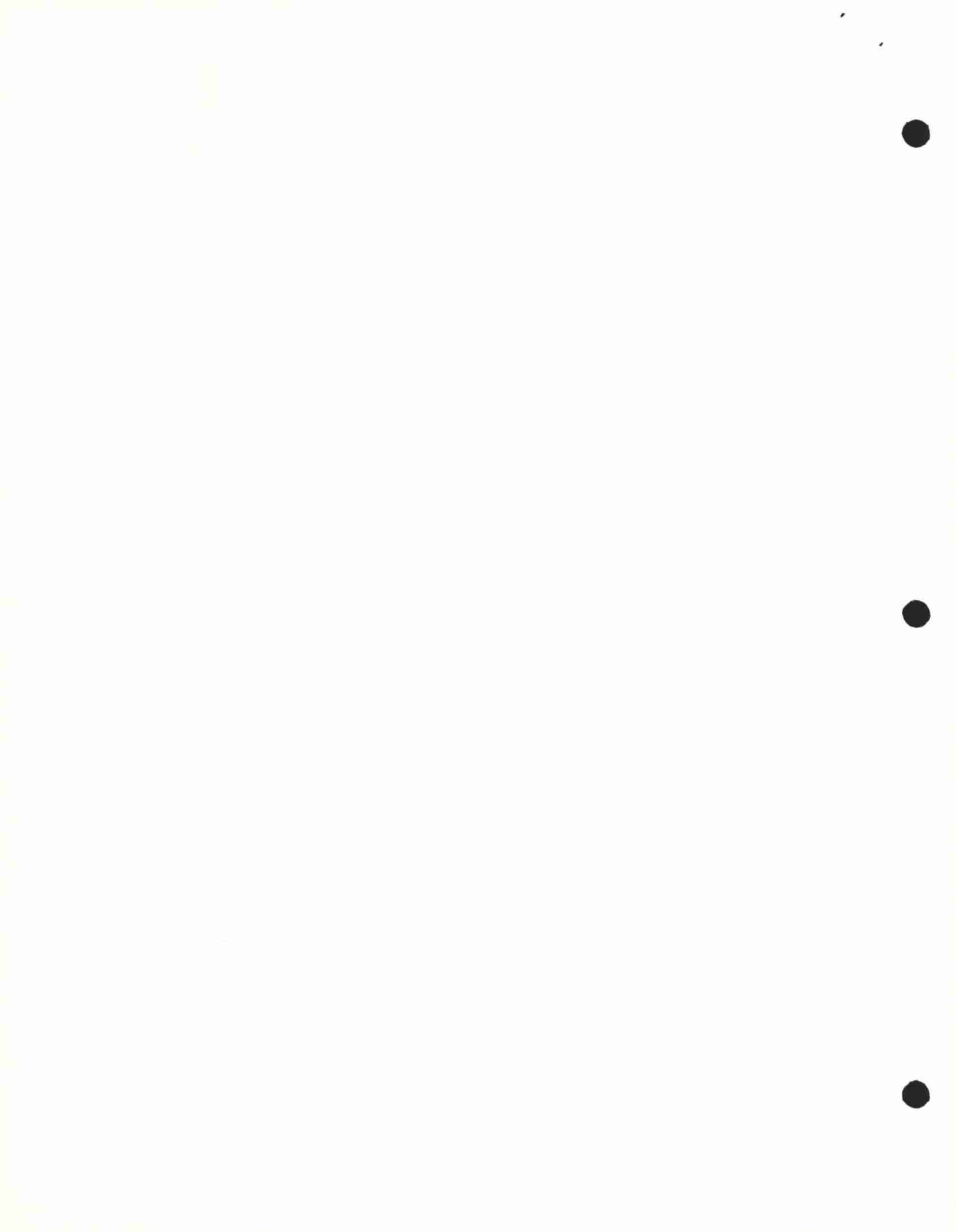


TABLEAU 7B

Permis de travail temporaires selon la durée moyenne du séjour  
le volet du programme et les principales catégories professionnelles, 1985 (PR)

Volet du programme	Confirmation d'offre d'emploi (2570)		Requérants à l'immigration		Autres cas de dispenses		TOTAL	
	Nombre	Durée semaines	Nombre	Durée semaines	Nombre	Durée semaines	Nombre	Durée semaines
.Directeurs, administrateurs et assimilés (11)	199	29	39	34	821	38	1 059	36
.Sc. naturelles, techniques et mathématiques (21)	310	28	39	34	1 048	14	1 397	18
.Enseignants et personnes assimilées (27)	260	26	47	33	2 361	30	2 668	30
.Professions des domaines artistique et littéraire (33)	1 828	4	55	22	1 313	3	3 196	4
.Travailleurs spécialisés dans les services (61)	794	39	725	28	80	27	1 599	33
.Travailleurs spécialisés dans la fabrication et la réparation (85)	84	17	424	27	1 498	4	2 006	9
.Manutentionnaires (83)	31	9	367	27	11	10	409	26
.Travailleurs non classés ailleurs (99)	13	31	12 120	44	289	19	12 422	43
<b>.Toutes les catégories professionnelles</b>	<b>4 119</b>	<b>19</b>	<b>14 646</b>	<b>41</b>	<b>9 018</b>	<b>19</b>	<b>27 783</b>	<b>31</b>

PR = Données préliminaires

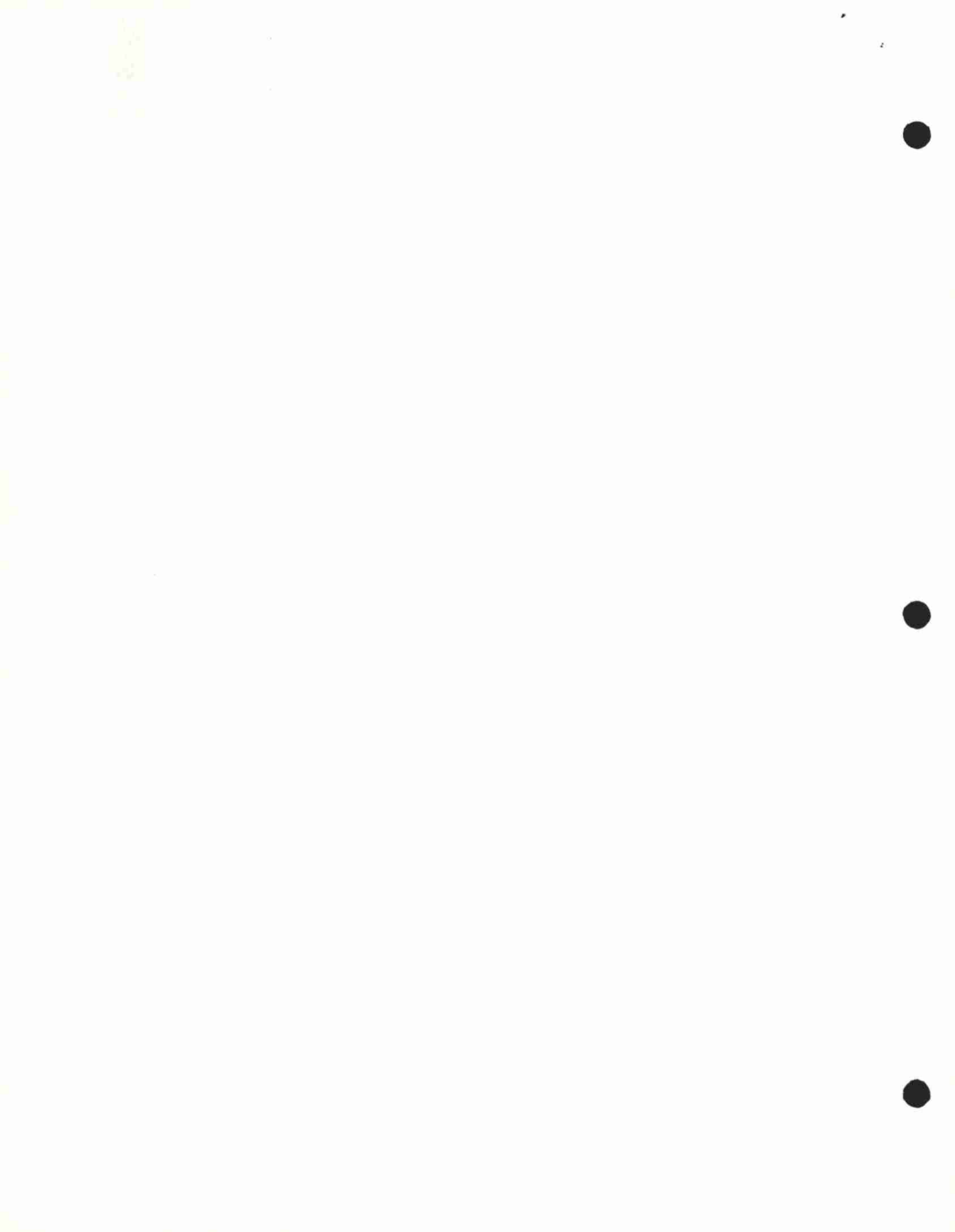


TABLEAU 8A

Permis de travail temporaires selon le pourcentage du renouvellement  
par volet du programme et les principales catégories professionnelles, 1984

Volet du programme	Confirmation d'offre d'emploi (2570)			Requérants à l'immigration			Autres cas de dispenses			TOTAL		
	Non renou- velés	Renou- velés	%	Non renou- velés	Renou- velés	%	Non renou- velés	Renou- velés	%	Non renou- velés	Renou- velés	%
.Directeur, administrateur et assimilés (11)	138	84	37,8	24	128	84,2	398	343	46,3	560	555	49,8
.Sc. naturelles, techniques et mathématiques (21)	224	98	31,4	17	164	90,6	957	213	18,2	1 198	475	28,4
.Enseignants et personnes assimilées (27)	112	150	57,2	12	136	91,9	542	1 673	75,5	666	1959	74,6
.Professions des domaines art. et litt. (33)	2 181	152	6,5	23	73	76,0	1 672	31	1,8	3 876	256	6,2
.Travailleurs spécialisés dans les services (61)	235	495	67,8	1 094	3 834	77,8	49	56	53,3	1 378	4 385	76,1
.Travailleurs spécialisés dans la fabrication et la réparation (85)	70	27	27,8	424	1 392	76,7	976	91	85,3	1 470	1 510	50,7
.Manutentionnaires (93)	7	2	22,3	546	1 199	68,7	5	6	54,6	558	1 207	68,4
.Travailleurs non classés ailleurs (99)	5	5	50,0	168	574	77,4	215	69	24,3	388	648	62,6
<b>.Toutes les catégories professionnelles</b>	<b>3 352</b>	<b>1 243</b>	<b>27,1</b>	<b>3 319</b>	<b>9 897</b>	<b>74,9</b>	<b>5 799</b>	<b>2 880</b>	<b>33,2</b>	<b>12 270</b>	<b>14 220</b>	<b>53,7</b>

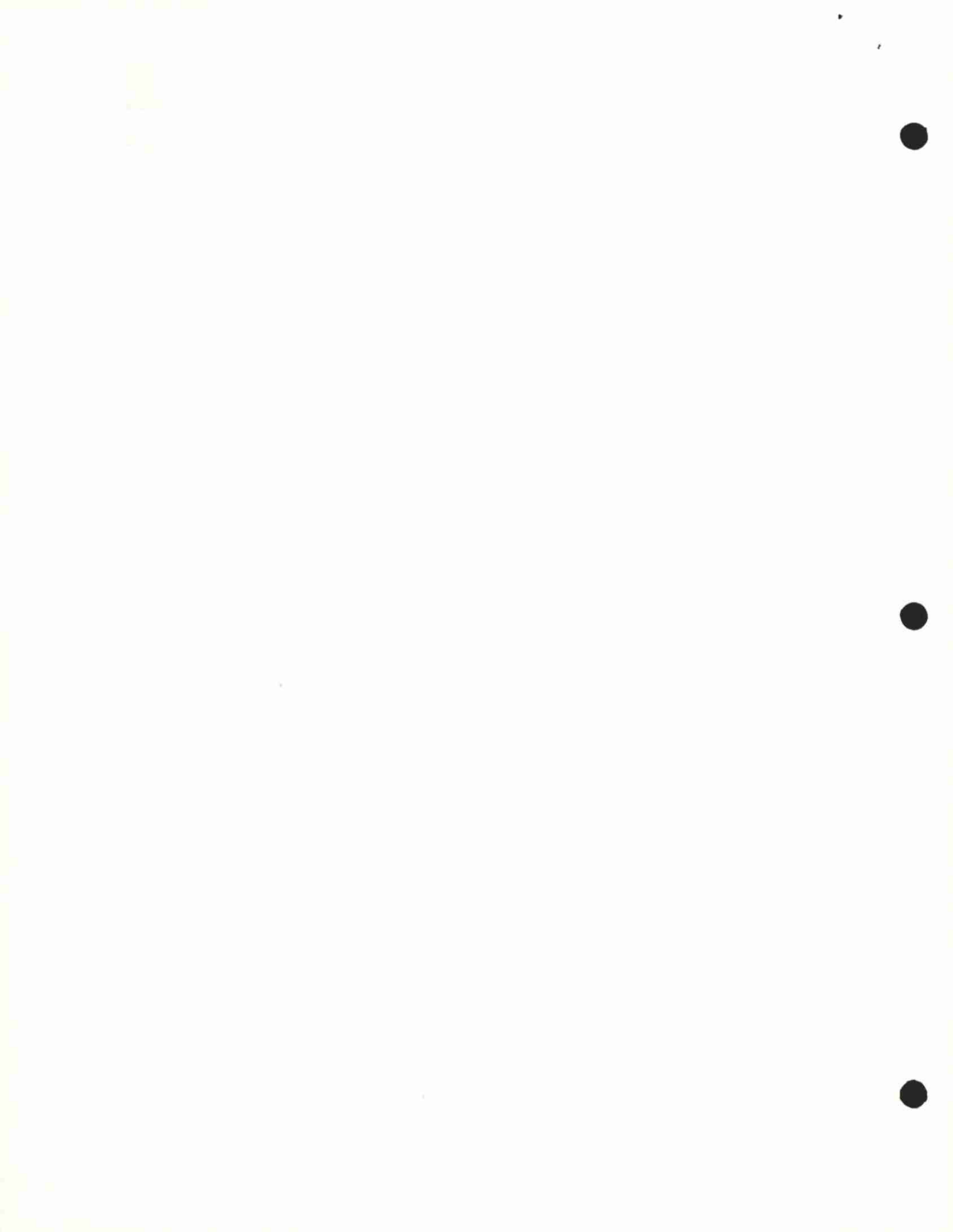


TABLEAU 8B

Permis de travail temporaires selon le pourcentage du renouvellement  
par volet du programme et les principales catégories professionnelles, 1985 (PR)

Volet du programme	Confirmation d'offre d'emploi (2570)			Requérants à l'immigration			Autres cas de dispenses			TOTAL		
	Non renou- velés	Renou- velés	%	Non renou- velés	Renou- velés	%	Non renou- velés	Renou- velés	%	Non renou- velés	Renou- velés	%
.Directeur, administrateur et assimilés (11)	132	67	33,7	9	30	76,9	470	351	42,8	611	448	42,3
.Sc. naturelles, techniques et mathématiques (21)	190	120	38,7	7	32	82,1	831	217	20,7	1 028	369	26,4
.Enseignants et personnes assimilées (27)	81	179	68,8	7	40	85,1	619	1 742	73,8	707	1 961	73,5
.Professions des domaines art. et litt. (33)	1 677	151	8,3	20	35	63,6	1 240	73	5,6	2 937	259	8,1
.Travailleurs spécialisés dans les services (61)	357	437	55,0	186	539	74,3	34	46	57,5	577	1 022	63,9
.Travailleurs spécialisés dans la fabrication et la réparation (85)	56	28	33,3	148	276	65,1	1 383	115	7,7	1 587	419	20,9
.Manutentionnaires (93)	22	9	29,0	152	215	58,6	7	4	36,4	181	228	55,7
.Travailleurs non classés ailleurs (99)	7	6	46,2	3 735	8 385	69,2	190	99	34,3	3 932	8 490	68,3
<b>.Toutes les catégories professionnelles</b>	<b>2 854</b>	<b>1 265</b>	<b>30,7</b>	<b>4 548</b>	<b>10 098</b>	<b>68,9</b>	<b>5 912</b>	<b>3 106</b>	<b>34,4</b>	<b>13 314</b>	<b>14 469</b>	<b>52,1</b>

PR = Données préliminaires

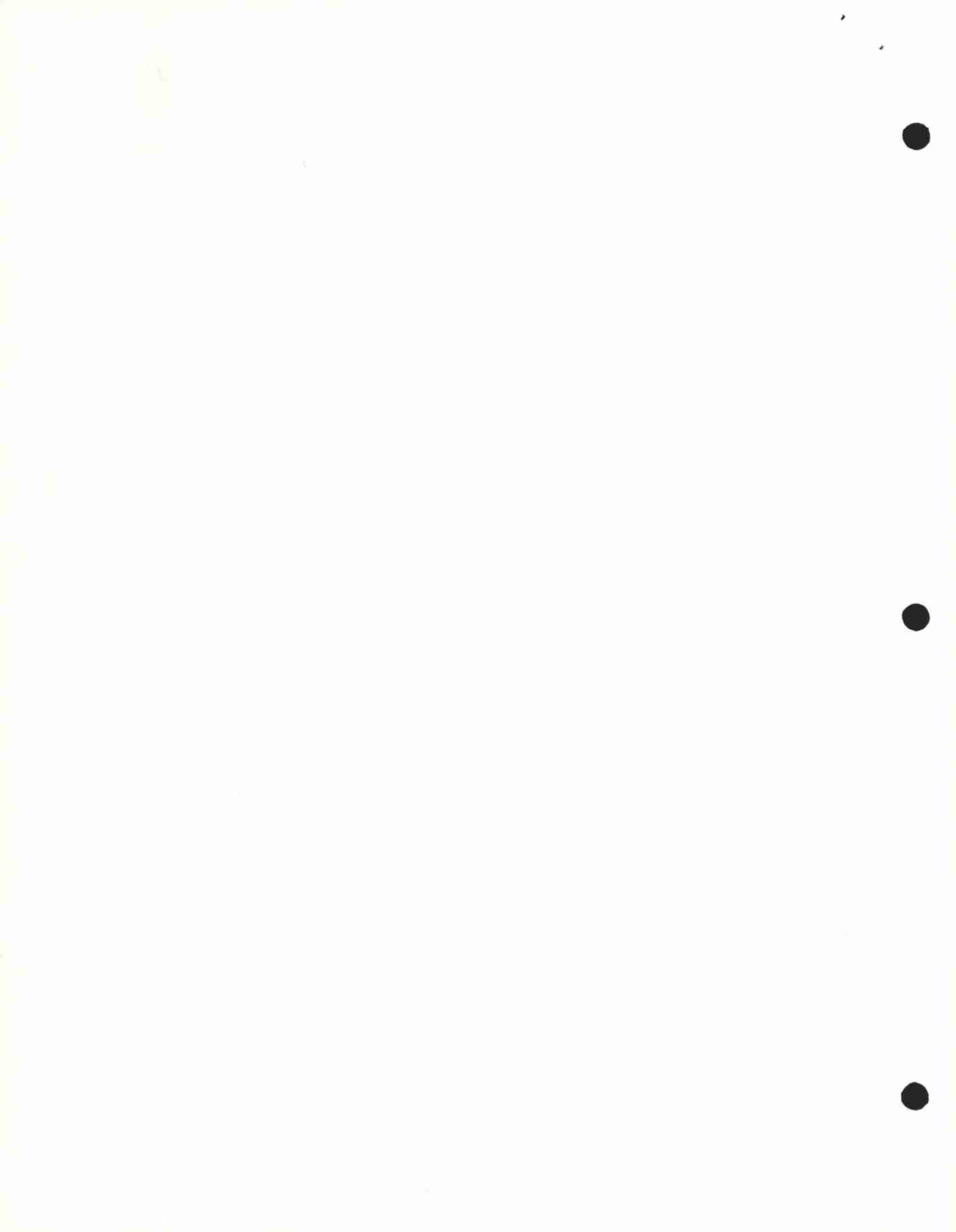


TABLEAU 9A

Permis de travail temporaires selon le groupe d'âges et le sexe,  
par volet du programme, 1984

Volet du programme Pays de dernière résidence	Confirmation d'of- fre d'emploi (2570)		Requérants à l'immigration		Autres cas de dispenses		TOTAL	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
<b>Hommes</b>								
.moins de 20 ans	30	0,7	215	1,6	126	1,5	371	1,4
.20-24 ans	482	10,5	2 177	16,5	1 012	11,7	3 671	13,9
.25-34 ans	1 971	42,9	5 494	41,6	3 396	39,1	10 861	41,0
.35-44 ans	604	13,1	1 211	9,2	1 719	19,8	3 534	13,3
.45 ans et plus	377	8,2	364	2,8	1 061	12,2	1 802	6,8
<b>Total</b>	<b>3 464</b>	<b>75,4</b>	<b>9 461</b>	<b>71,6</b>	<b>7 314</b>	<b>84,3</b>	<b>20 239</b>	<b>76,4</b>
<b>Femmes</b>								
.moins de 20 ans	19	0,4	88	0,7	58	0,7	165	0,6
.20-24 ans	206	4,5	733	5,5	342	3,9	1 281	4,8
.25-34 ans	602	13,1	1 928	14,6	651	7,5	3 181	12,0
.35-44 ans	214	4,7	720	5,4	207	2,4	1 141	4,3
.45 ans et plus	87	1,9	284	2,1	95	1,1	466	1,8
<b>Total</b>	<b>1 128</b>	<b>24,5</b>	<b>3 753</b>	<b>28,4</b>	<b>1 353</b>	<b>15,6</b>	<b>6 234</b>	<b>23,2</b>
<b>Les deux sexes</b>								
.moins de 20 ans	49	1,1	303	2,3	184	2,1	536	2,0
.20-24 ans	688	15,0	2 910	22,0	1 354	15,6	4 952	18,7
.25-34 ans	2 573	56,0	7 422	56,2	4 047	46,6	14 042	53,0
.35-44 ans	818	17,8	1 931	14,6	1 926	22,2	4 675	17,6
.45 ans et plus	464	10,1	648	4,9	1 156	13,3	2 268	8,6
.Inf. non disponible	3	0,1	2	0,0	12	0,1	17	0,1
<b>Total</b>	<b>4 595</b>	<b>100,0</b>	<b>13 216</b>	<b>100,0</b>	<b>8 679</b>	<b>100,0</b>	<b>26 490</b>	<b>100,0</b>
Âge moyen	32 ans		30 ans		33 ans		31 ans	

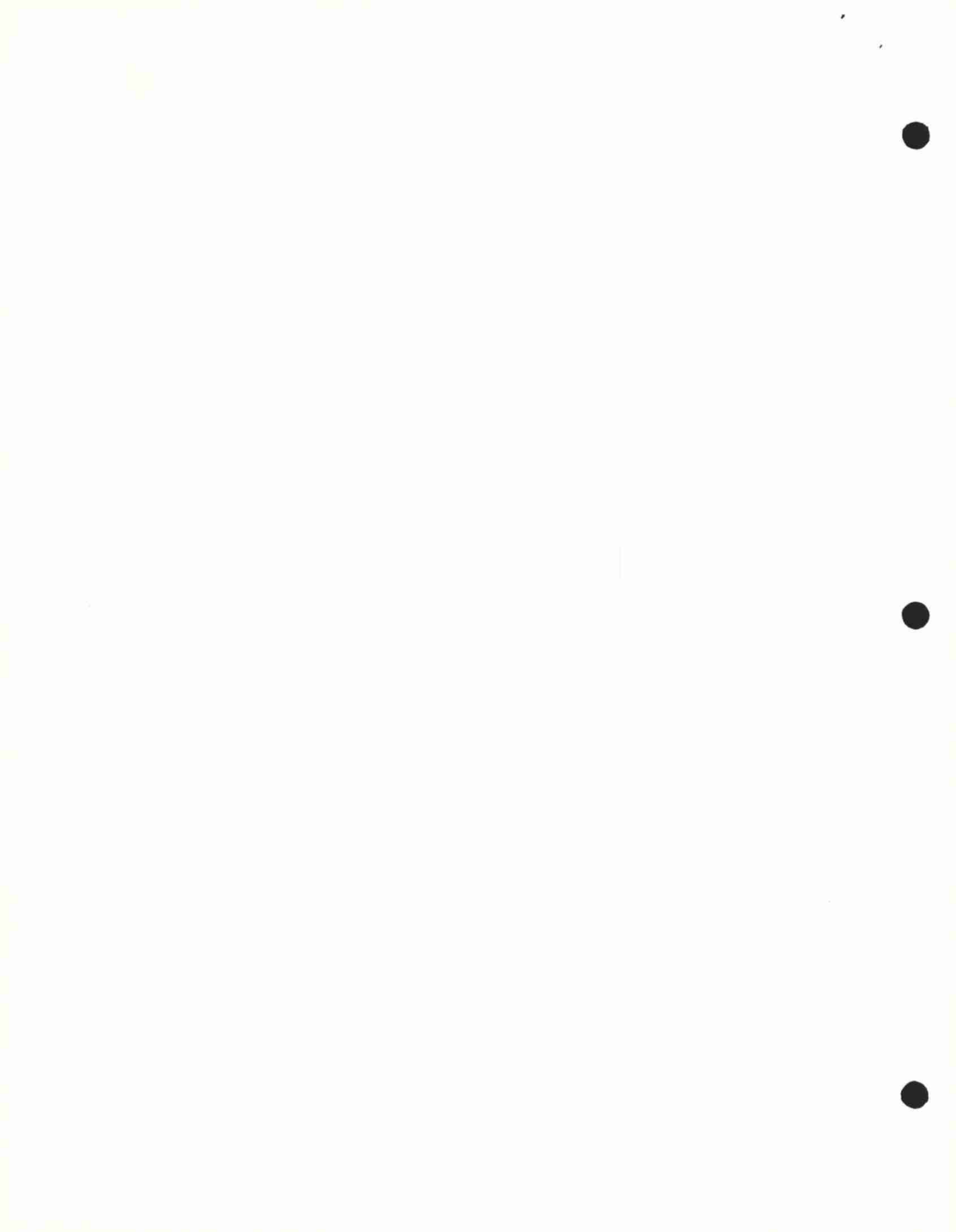


TABLEAU 9B

Permis de travail temporaires selon le groupe d'âges et le sexe,  
par volet du programme, 1985 (PR)

Volet du programme Pays de dernière résidence	Confirmation d'of- fre d'emploi (2570)		Requérants à l'immigration		Autres cas de dispenses		TOTAL	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
<b>Hommes</b>								
.moins de 20 ans	37	0,9	335	2,3	109	1,2	481	1,7
.20-24 ans	374	9,1	2 264	15,5	1 000	11,1	3 638	13,1
.25-34 ans	1 539	31,4	5 615	38,3	3 412	37,8	10 566	38,0
.35-44 ans	600	14,6	1 463	10,0	1 736	19,3	3 799	13,7
.45 ans et plus	391	9,5	471	3,2	1 179	13,1	2 041	7,3
<b>Total</b>	<b>2 941</b>	<b>71,4</b>	<b>10 148</b>	<b>69,3</b>	<b>7 436</b>	<b>82,5</b>	<b>20 525</b>	<b>73,9</b>
<b>Femmes</b>								
.moins de 20 ans	9	0,2	144	1,0	52	0,6	205	0,7
.20-24 ans	217	5,8	888	6,1	385	4,3	1 490	5,4
.25-34 ans	628	15,2	2 223	15,2	717	8,0	3 568	12,8
.35-44 ans	224	5,4	809	5,5	246	2,7	1 279	4,6
.45 ans et plus	72	1,7	398	2,7	111	1,2	581	2,1
<b>Total</b>	<b>1 150</b>	<b>27,9</b>	<b>4 462</b>	<b>30,5</b>	<b>1 511</b>	<b>16,8</b>	<b>7 123</b>	<b>25,6</b>
<b>Les deux sexes</b>								
.moins de 20 ans	46	1,1	479	3,3	161	1,8	686	2,5
.20-24 ans	591	14,3	3 152	21,5	1 385	15,4	5 128	18,5
.25-34 ans	2 167	52,6	7 838	53,5	4 129	45,8	14 134	50,9
.35-44 ans	824	20,0	2 272	15,5	1 982	22,8	5 078	18,3
.45 ans et plus	463	11,2	869	5,9	1 290	14,3	2 622	9,4
.Inf. non disponible	28	0,7	35	0,2	70	0,8	133	0,5
<b>Total</b>	<b>4 119</b>	<b>100,0</b>	<b>14 645</b>	<b>100,0</b>	<b>9 017</b>	<b>100,0</b>	<b>27 781</b>	<b>100,0</b>
Âge moyen	33 ans		30 ans		33 ans		31 ans	

PR = Données préliminaires

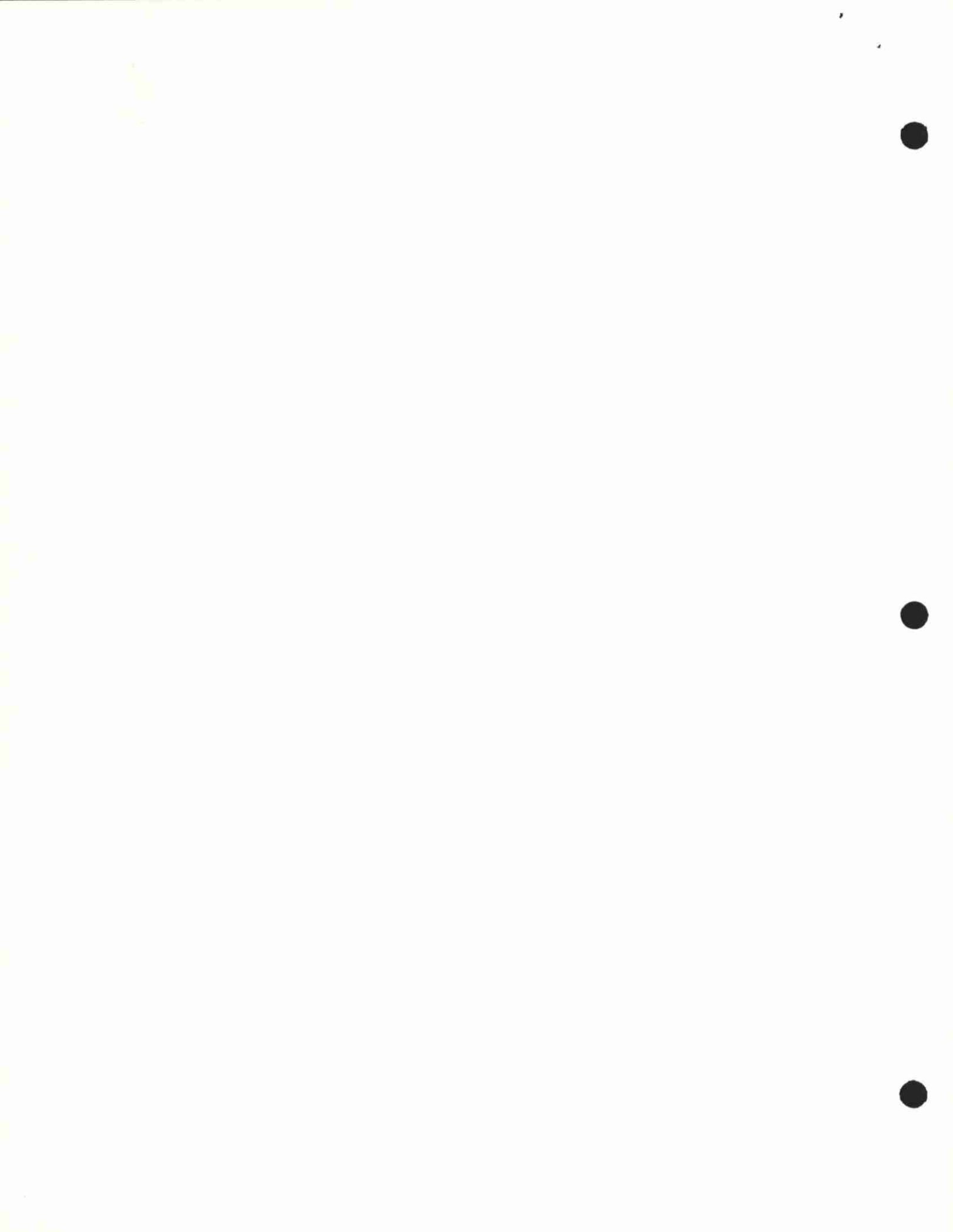


TABLEAU 10A

Permis de travail temporaires selon la région de destination et le volet du programme, 1984

Volet du programme Région de destination	Confirmation d'offre d'emploi (2570)		Requérants à l'immigration		Autres cas de dispenses		TOTAL	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
.Est du Québec	11	0,2	7	0,1	10	0,1	28	0,1
.Saguenay et Lac St-Jean	44	1,0	11	0,1	61	0,7	116	0,4
.Québec	342	7,4	117	0,9	1 181	13,6	1 640	6,2
.Mauricie et Bois-Franc	101	2,2	22	0,2	102	1,2	225	0,8
.Estrie	143	3,1	22	0,2	229	2,6	394	1,5
.Montréal	3 140	68,3	12 805	96,9	6 272	72,2	22 217	90,8
.Outaouais	76	1,7	63	0,5	53	0,6	192	0,7
.Abitibi et Témiscamingue	-	-	-	-	-	-	-	-
.Côte-Nord	89	1,9	3	0,0	42	0,5	134	0,5
.Autres	649	14,1	166	1,3	729	8,4	1 544	5,8
<b>.Total, toutes les régions</b>	<b>4 595</b>	<b>100,0</b>	<b>13 216</b>	<b>100,0</b>	<b>8 679</b>	<b>100,0</b>	<b>26 490</b>	<b>100,0</b>

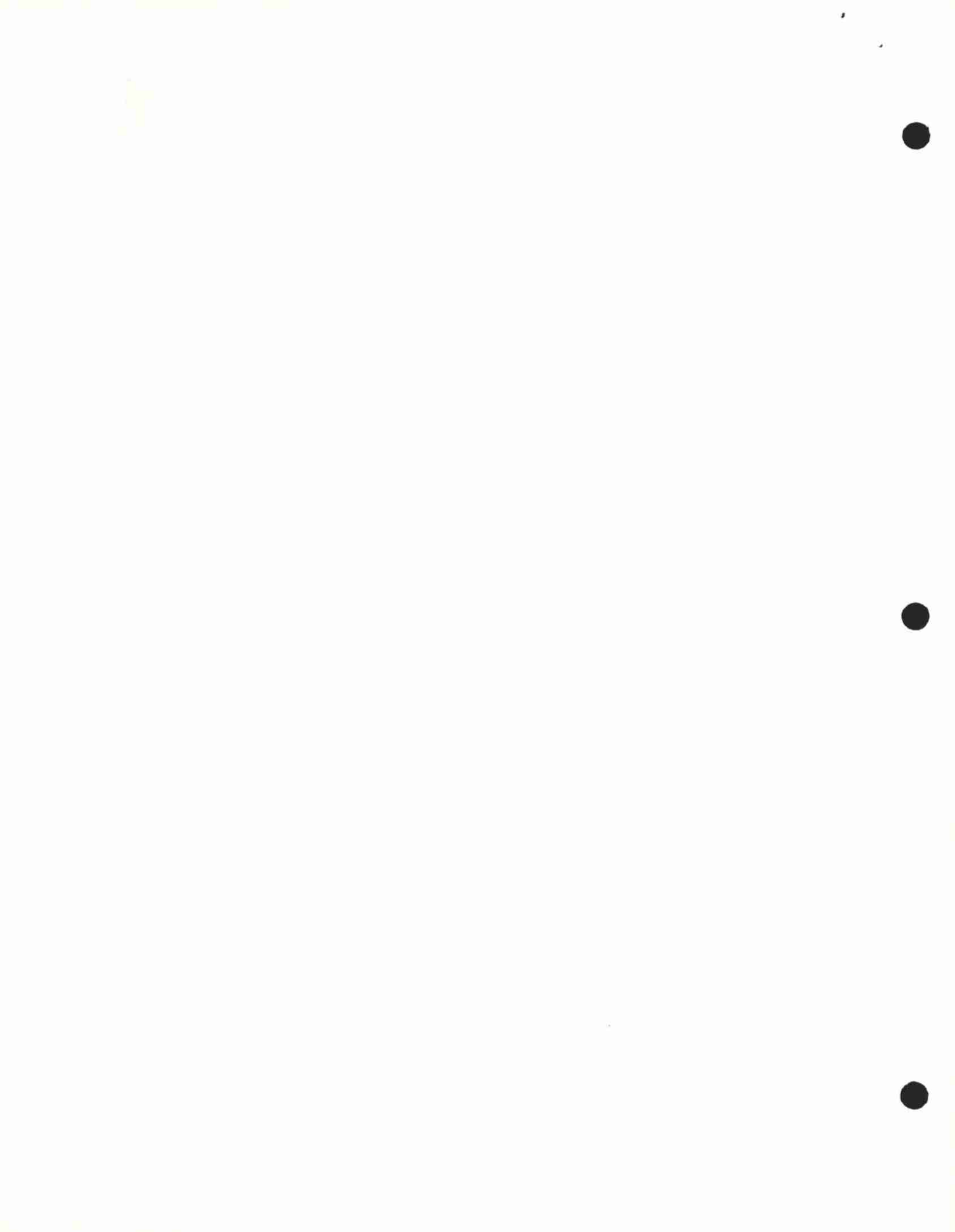


TABLEAU 10B

**Permis de travail temporaires selon la région de destination et le volet du programme, 1985 (PR)**

Volet du programme Région de destination	Confirmation d'offre d'emploi (2570)		Requérants à l'immigration		Autres cas de dispenses		TOTAL	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
.Est du Québec	5	0,1	-	- 1	25	0,3	30	0,1
.Saguenay et Lac St-Jean	63	1,5	7	0,0	61	0,7	131	0,5
.Québec	302	7,3	205	1,4	743	8,2	1 250	4,5
.Mauricie et Bois-Franc	146	3,5	15	0,1	151	1,7	312	1,1
.Estrie	123	3,0	12	0,1	306	3,4	441	1,6
.Montréal	2 883	69,9	14 102	96,2	6 693	74,2	23 678	85,3
.Outaouais	79	1,9	49	0,3	51	0,6	179	0,6
.Abitibi et Témiscamingue	-	-	-	-	-	-	-	-
.Côte-Nord	51	1,2	-	-	52	0,6	103	0,4
.Autres	440	10,7	223	1,5	870	9,6	1 533	5,5
.non disponible	27	0,7	33	0,2	66	0,7	126	0,5
<b>.Total, toutes les régions</b>	<b>4 119</b>	<b>100,0</b>	<b>14 646</b>	<b>100,0</b>	<b>9 018</b>	<b>100,0</b>	<b>27 783</b>	<b>100,0</b>

PR = Données préliminaires



TABLEAU 11

**Permis de séjour pour étudiants étrangers selon le niveau  
d'études, 1983-1985(PR)**

Niveau d'études	Année					
	1983		1984		1985 (PR)	
	Nombre	%	Nombre	%	nombre	%
Primaire	676	5,1	669	5,1	685	5,7
Secondaire	849	6,0	968	7,4	841	7,0
Collégial	1 563	11,1	1 222	9,4	904	7,6
Universitaire	9 875	70,2	9 594	73,6	8 991	75,3
Autres	1 103	7,8	584	4,5	525	4,4
<b>Total</b>	<b>14 066</b>	<b>100,0</b>	<b>13 037</b>	<b>100,0</b>	<b>11 946</b>	<b>100,0</b>
<b>Non disponible</b>	<b>105</b>		<b>122</b>		<b>608</b>	

PR = Données préliminaires

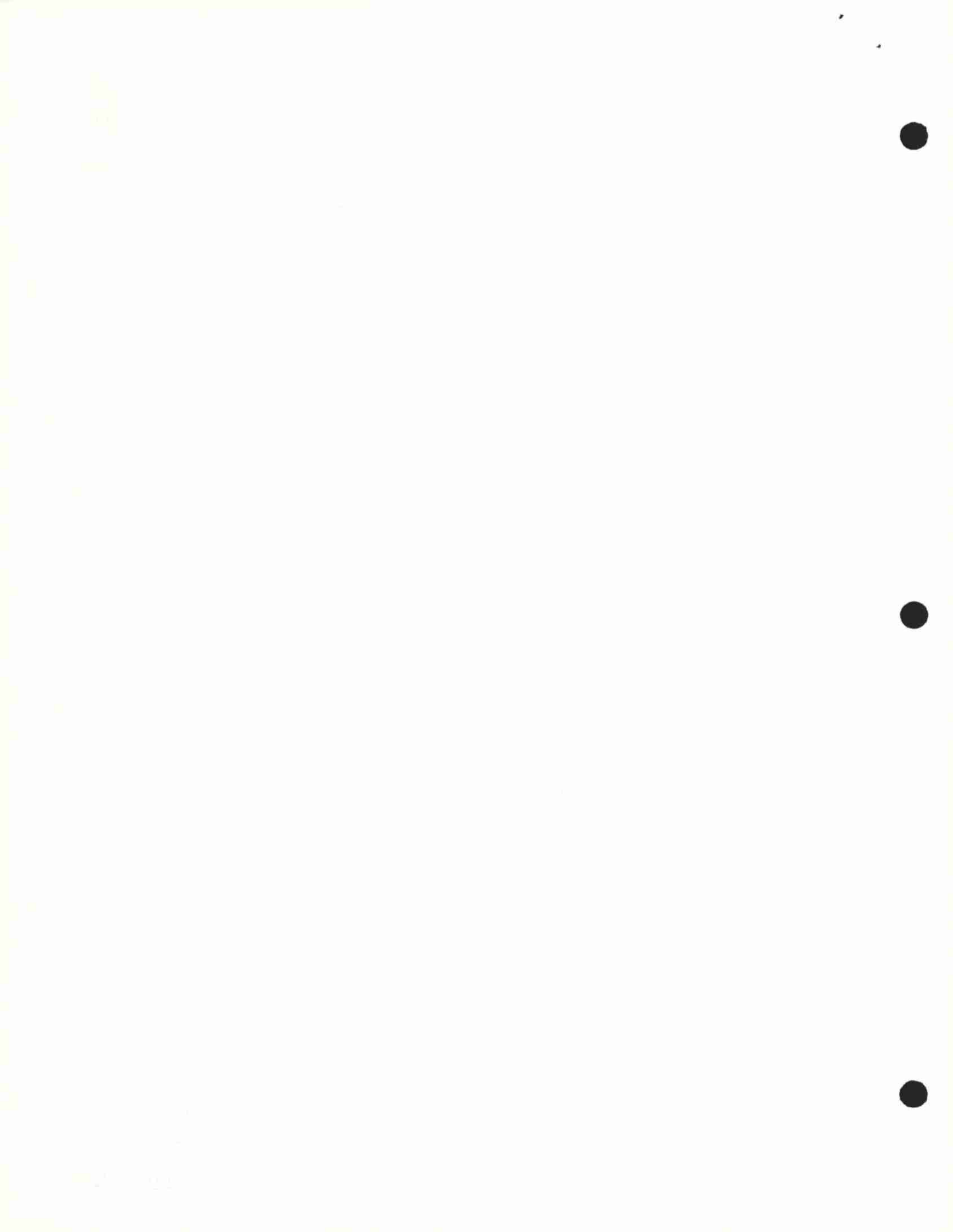


TABLEAU 12

Permis de séjour pour étudiants étrangers selon les 15 principaux  
pays de dernière résidence, 1983-1985(PR)

Pays de dernière résidence	Année								
	1983			1984			1985		
	Nombre	%	rang	Nombre	%	rang	Nombre	%	rang
Maroc	2 252	16,0	1	2 198	17,0	1	1 780	15,1	2
Etats-Unis	2 086	14,8	2	2 138	16,6	2	2 126	18,0	1
France	823	5,8	3	859	6,7	3	876	7,4	3
Vénézuela	795	3,1	4	305	2,4	7	218	1,9	12
Côte d'Ivoire	442	5,6	5	373	2,9	5	340	2,9	6
Grèce	393	2,8	6	315	2,4	6	256	2,2	9
Libye	390	2,8	7	-	-	-	-	-	-
Hong-Kong	344	2,4	8	264	2,0	10	-	-	-
Tunisie	315	2,2	9	402	3,1	4	391	3,3	4
Haïti	306	2,2	10	227	1,8	13	211	1,8	13
Mexique	295	2,1	11	301	2,3	8	383	3,2	5
Iran	242	1,7	12	-	-	-	-	-	-
Liban	218	1,5	13	-	-	-	-	-	-
Zaïre	217	1,5	14	208	1,6	15	-	-	-
Cameroun	194	1,5	15	226	1,8	14	251	2,1	10
Algérie	-	-	-	291	2,3	9	299	2,5	7
Chine populaire	-	-	-	242	1,9	11	270	2,3	8
Malaisie	-	-	-	230	1,8	12	185	1,6	14
Sénégal	-	-	-	-	-	-	242	2,1	11
Inde	-	-	-	-	-	-	161	1,4	15
<b>Total, 15 princ. pays</b>	<b>9 312</b>	<b>66,0</b>		<b>8 579</b>	<b>66,5</b>		<b>7 988</b>	<b>67,8</b>	
<b>Total, tous les pays</b>	<b>14 106</b>	<b>100,0</b>		<b>12 904</b>	<b>100,0</b>		<b>11 783</b>	<b>100,0</b>	
<b>Non disponible</b>	<b>65</b>			<b>255</b>			<b>771</b>		

PR = Données préliminaires





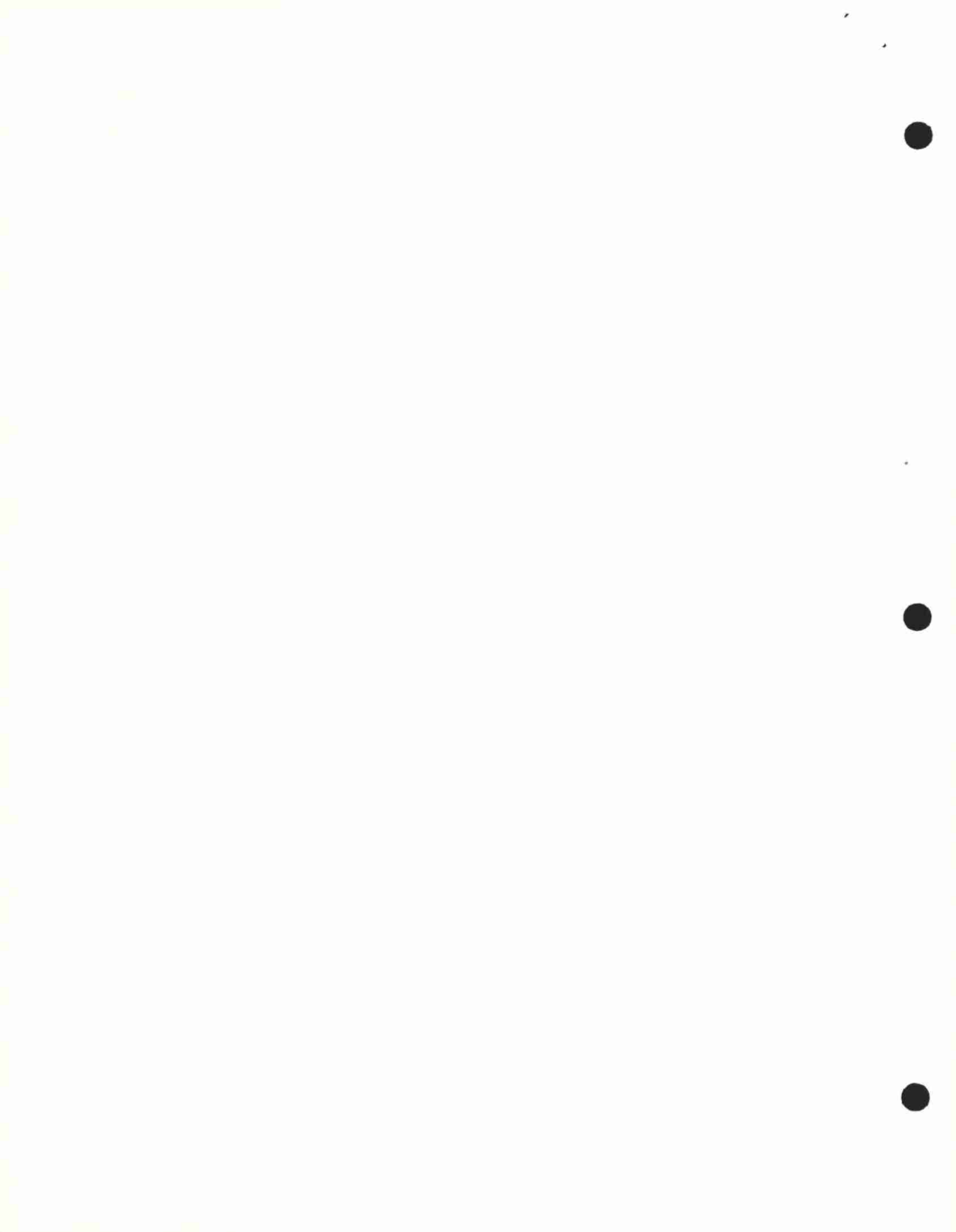
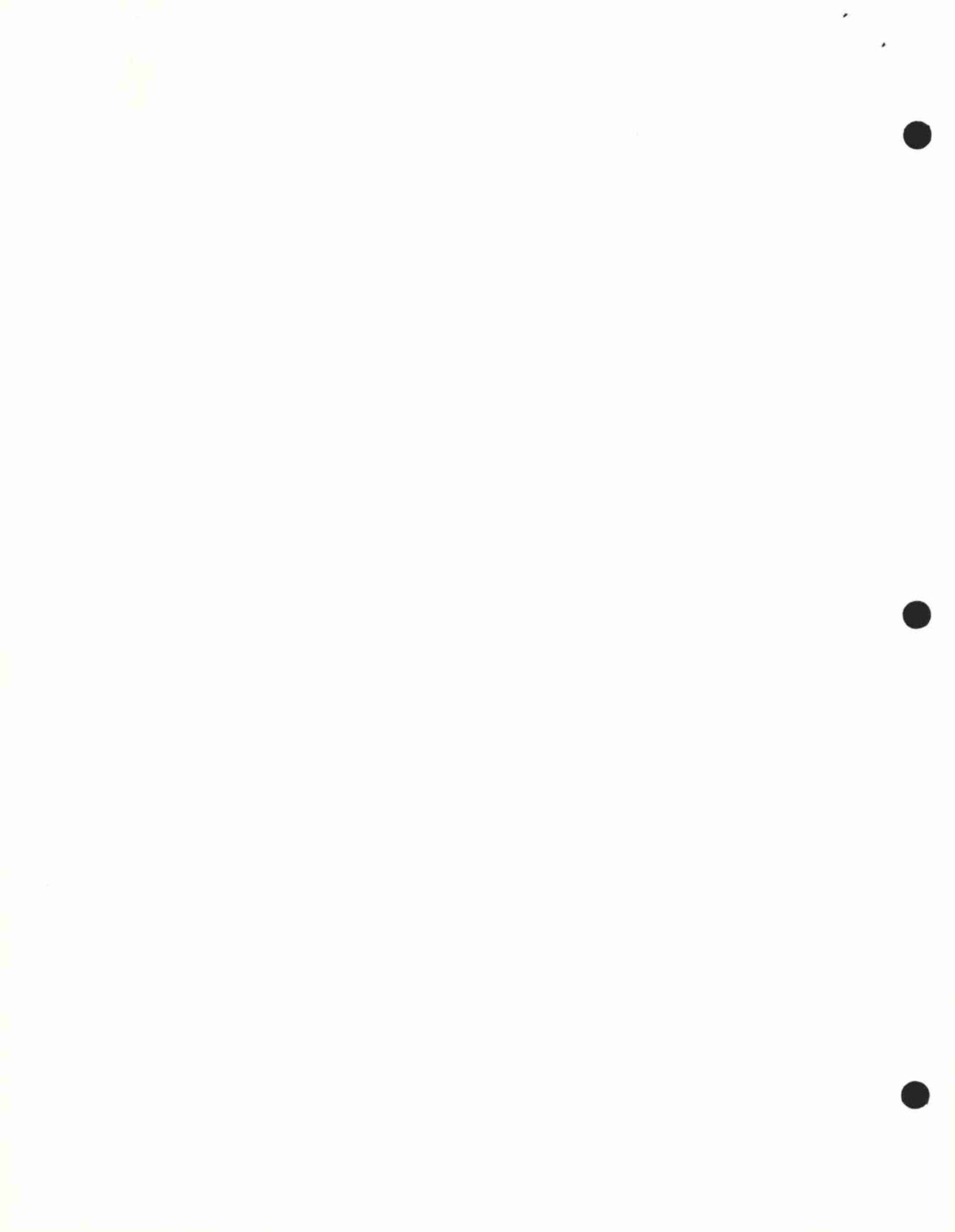


TABLEAU 13B

Permis de séjour pour étudiants étrangers selon le  
niveau d'études et le continent de dernière résidence, 1985(PR)

Continent	Niveau d'études										Total	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Afrique	65	1,5	53	1,2	360	8,2	3 824	87,5	68	1,6	4 370	100,0
Amérique	295	7,9	452	12,0	303	8,1	2 402	64,0	302	8,0	3 754	100,0
.centrale	19	3,8	28	5,7	33	6,7	345	69,7	70	14,1	495	100,0
.du Nord	208	9,8	194	9,1	96	4,5	1 491	69,9	144	6,8	2 133	100,0
.du Sud	28	4,8	101	17,1	67	11,4	322	54,7	71	12,1	589	100,0
.Antilles	40	7,4	129	24,0	107	19,9	244	45,4	17	3,2	537	100,0
Asie	155	8,5	96	5,3	90	4,9	1 422	77,8	64	3,5	1 827	100,0
Europe	159	8,9	209	11,6	138	7,7	1 202	66,8	88	4,9	1 796	100,0
Océanie	4	6,2	4	6,2	2	3,1	55	84,6	-	-	65	100,0
<b>Tous les continents</b>	<b>682</b>	<b>5,8</b>	<b>818</b>	<b>6,9</b>	<b>891</b>	<b>7,6</b>	<b>8 870</b>	<b>75,3</b>	<b>522</b>	<b>4,4</b>	<b>11 783</b>	<b>100,0</b>
Inf. non disponible											771	

PR = Données préliminaires





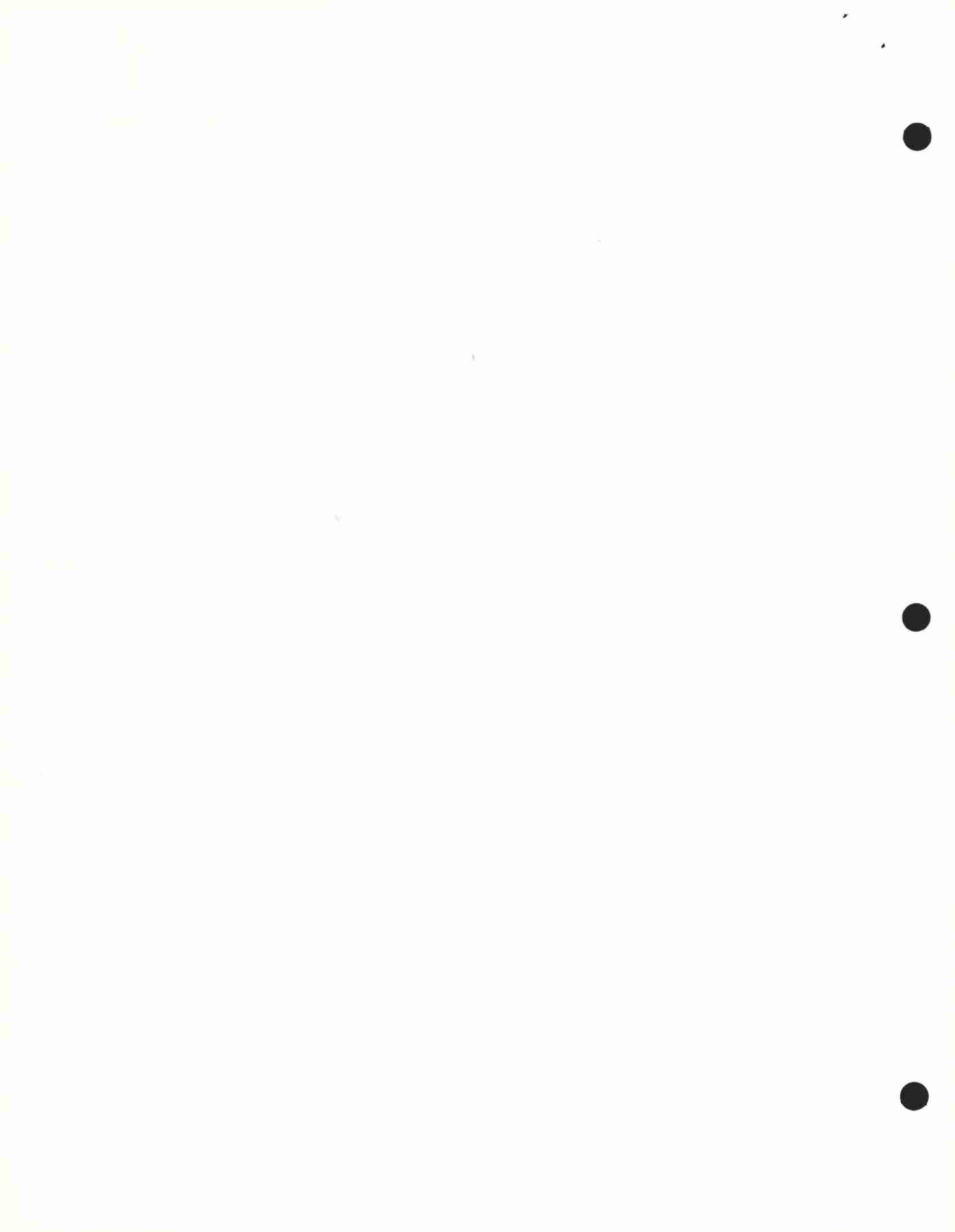


TABLEAU 148

Permis de séjour pour étudiants étrangers  
selon le pays de dernière résidence et le niveau d'études, 1985 (PR)

Pays de dernière résidence	Niveau d'études											
	Primaire Nombre	%	Secondaire Nombre	%	Collégial Nombre	%	Universitaire Nombre	%	Autres Nombre	%	TOTAL Nombre	%
États-Unis	208	9,8	194	9,1	95	4,5	1 485	69,8	144	6,8	2 126	100,0
Maroc	10	0,6	11	0,6	158	8,9	1 592	89,4	9	0,5	1 780	100,0
France	70	8,0	102	11,6	90	10,3	602	68,7	12	1,4	876	100,0
Tunisie	-	-	2	0,5	49	12,5	337	86,2	3	0,8	391	100,0
Mexique	8	2,1	15	3,9	18	4,7	283	74,1	58	15,2	382	100,0
Côte d'Ivoire	3	0,9	4	1,2	38	11,2	293	86,2	2	0,6	340	100,0
Algérie	6	2,0	3	1,0	4	1,3	259	86,6	27	9,0	299	100,0
Chine pop.	4	1,5	3	1,1	6	2,2	242	89,6	15	5,6	270	100,0
Grèce	1	0,4	4	1,6	11	4,3	217	84,8	23	9,0	256	100,0
Cameroun	5	2,0	2	0,8	15	6,0	229	91,2	-	-	251	100,0
Sénégal	9	3,7	3	1,2	20	8,3	209	86,4	1	0,4	242	100,0
Venezuela	5	2,3	31	14,2	36	16,5	113	51,8	33	15,1	218	100,0
Haïti	19	9,0	72	34,1	57	27,0	56	26,5	7	3,3	211	100,0
Malaisie	1	0,5	1	0,5	1	0,5	181	97,8	1	0,5	185	100,0
Inde	12	7,5	6	3,7	3	1,9	135	83,9	5	3,1	161	100,0
<b>Total, les 15 princ. pays</b>	<b>361</b>	<b>4,5</b>	<b>453</b>	<b>5,7</b>	<b>601</b>	<b>7,5</b>	<b>6 233</b>	<b>78,0</b>	<b>340</b>	<b>4,3</b>	<b>7 988</b>	<b>100,0</b>
<b>Total, tous les pays</b>	<b>682</b>	<b>5,8</b>	<b>818</b>	<b>6,9</b>	<b>1 891</b>	<b>7,6</b>	<b>8 870</b>	<b>75,3</b>	<b>522</b>	<b>4,4</b>	<b>11 783</b>	<b>100,0</b>
Inf. non disponible											771	

PR = Données préliminaires

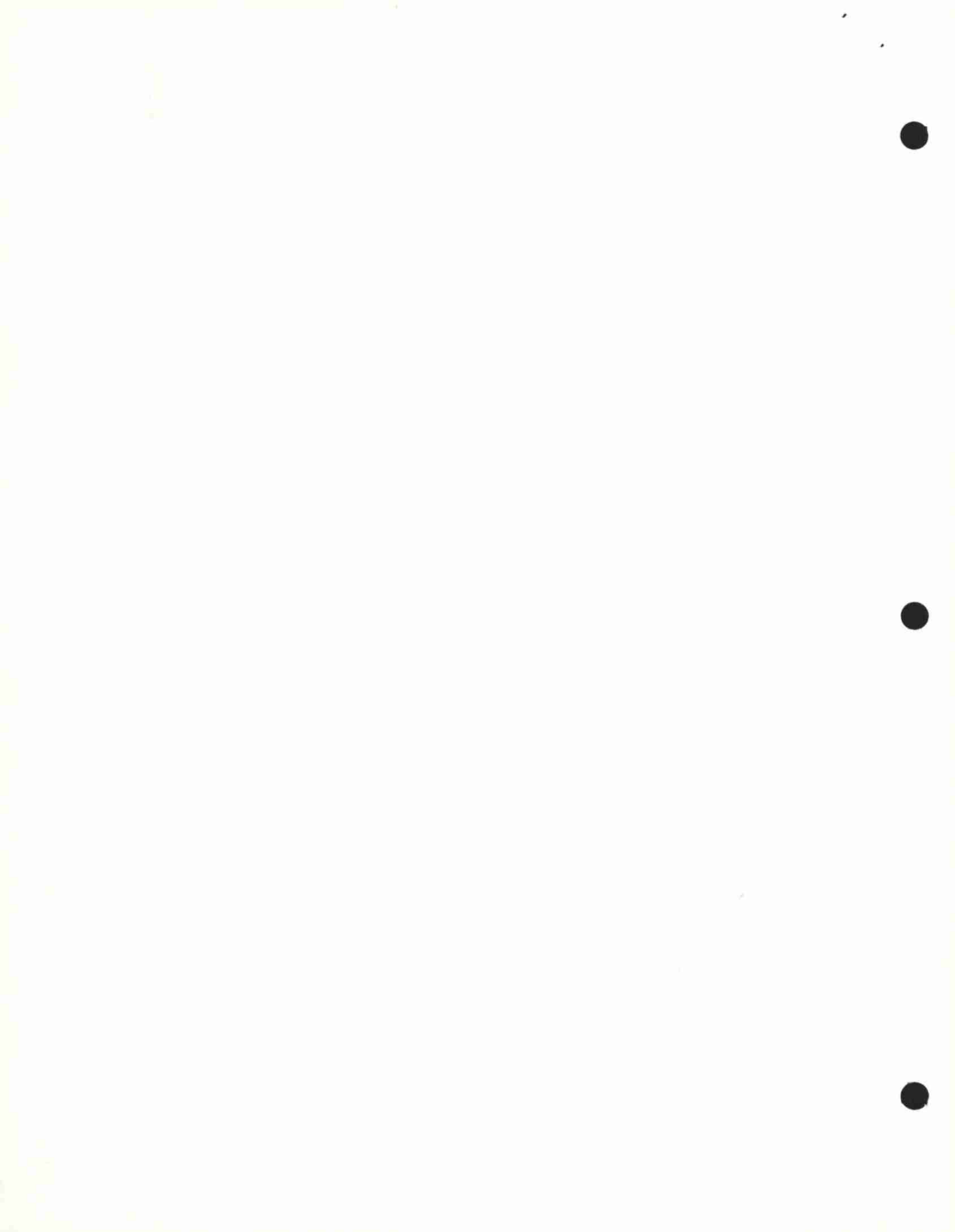


TABLEAU 15

Permis de séjour pour étudiants étrangers selon l'établissement  
universitaire fréquenté, 1983-1985 (PR)

Etablissement	Année					
	1983		1984		1985 (PR)	
	Nombre	%	nombre	%	Nombre	%
Université du Québec	1 559	15,8	1 845	19,2	1 735	19,5
Université McGill	3 110	31,5	2 832	29,5	2 600	29,3
Collège MacDonald	26	0,3	4	0,0	2	0,0
Université Concordia	1 655	16,8	459	4,8	713	8,0
Campus Loyola	4	-	3	0,0	2	0,0
Sir George Williams	10	0,1	7	0,1	5	0,1
Université Laval	1 410	14,3	1 356	14,1	1 329	15,0
Université Sherbrooke	314	3,2	317	3,3	308	3,5
Université Montréal	1 061	10,7	1 484	15,5	1 588	17,9
Bishop	146	1,5	238	2,5	171	1,9
H.E.C.	365	3,7	6	0,1	2	0,0
Polytechnique	2	-	93	1,0	9	0,1
Collège de théologie de Montréal	2	-	2	0,0	-	-
Autres institutions universitaires	121	1,2	948	9,9	414	4,7
Tous les établissements universitaires	9 875	100,0	9 594	100,0	8 878	100,0

PR = Données préliminaires

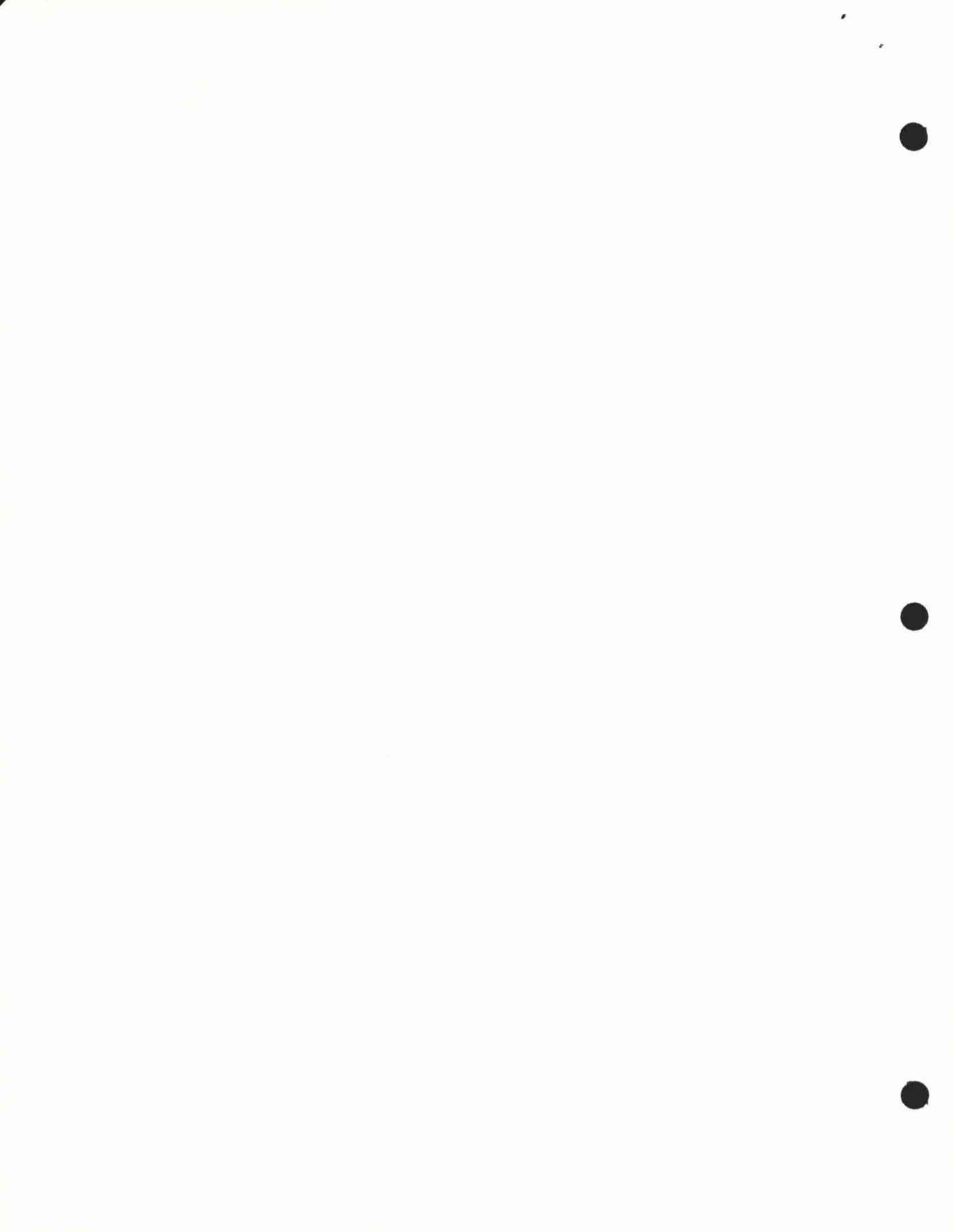


TABLEAU 16B

Permis de séjour pour étudiants étrangers de niveau universitaire selon les principaux établissements et le continent de dernière résidence, 1985 (PR)

Etablissement Continent de dernière résidence	Université du Québec		Université McGill		Université Concordia		Université Laval		Université Montréal		Université Sherbrooke		Autres		Total	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Afrique	1 385	36,2	292	7,6	129	3,4	700	18,3	1 040	27,2	184	4,8	96	2,5	3 826	100,0
Amérique	169	7,0	1 348	55,8	179	7,4	400	16,6	187	7,7	8	0,3	123	5,1	2 414	100,0
centrale	27	7,8	109	31,6	49	14,2	99	28,7	30	8,7	-	-	31	9,0	345	100,0
du Nord	101	6,7	1 005	67,0	45	3,0	243	16,2	59	3,9	3	0,2	44	2,9	1 500	100,0
du Sud	22	6,8	130	40,4	48	14,9	45	14,0	55	17,1	4	1,2	18	5,6	322	100,0
Antilles	19	7,7	104	42,1	37	15,0	13	5,3	43	17,4	1	0,4	30	12,1	247	100,0
Asie	28	1,9	661	43,7	291	19,2	59	3,9	88	5,8	7	0,5	378	25,0	1 512	100,0
Europe	152	12,6	338	27,9	126	10,4	171	14,1	269	22,2	109	9,0	46	3,8	1 211	100,0
Océanie	-	-	11	55,0	1	5,0	1	5,0	5	20,0	-	5,0	2	10,0	20	100,0
<b>Tous les continents</b>	<b>1 734</b>	<b>19,3</b>	<b>2 650</b>	<b>29,5</b>	<b>726</b>	<b>8,1</b>	<b>1 331</b>	<b>14,8</b>	<b>1 589</b>	<b>17,7</b>	<b>308</b>	<b>3,4</b>	<b>1 645</b>	<b>7,2</b>	<b>8 983</b>	<b>100,0</b>

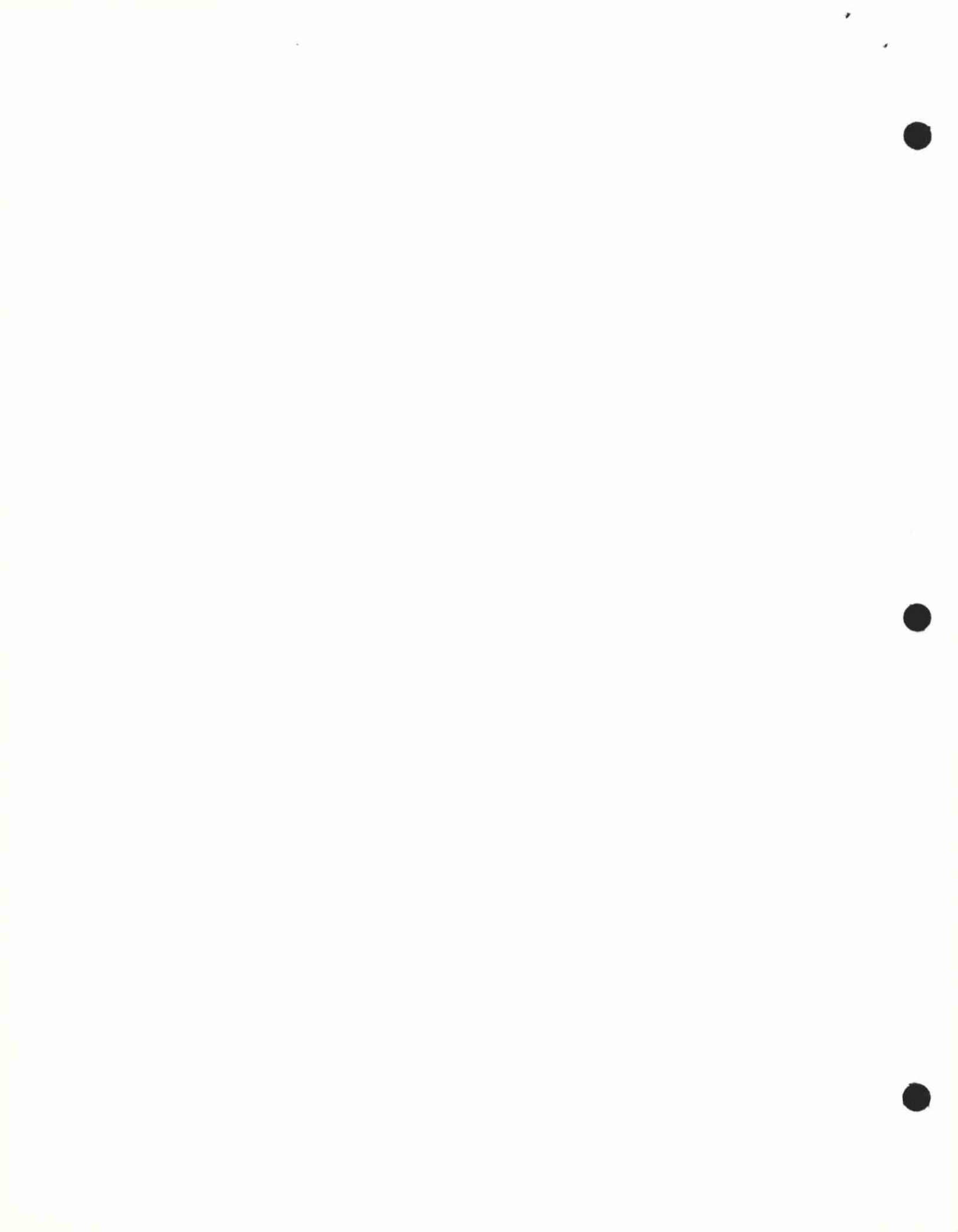


TABLEAU 16A

Permis de séjour pour étudiants étrangers de niveau universitaire selon les principaux établissements et le continent de dernière résidence, 1984

Etablissement Continent de dernière résidence	Université du Québec		Université McGill		Université Concordia		Université Laval		Université Montréal		Université Sherbrooke		Autres		Total	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Afrique	1 532	38,0	299	7,4	110	2,7	715	17,7	894	22,2	176	4,4	310	7,7	4 036	100,0
Amérique	123	4,9	1 447	57,7	88	3,5	388	15,5	216	8,6	12	0,5	235	9,4	2 509	100,0
.centrale	14	1,5	98	37,4	17	6,5	85	32,4	30	11,5	1	0,4	17	6,5	262	100,0
.du Nord	73	4,6	1 082	67,6	22	1,4	244	15,2	96	6,0	2	0,1	82	5,1	1 601	100,0
.du Sud	15	3,7	156	38,6	34	8,4	50	12,4	67	16,6	8	2,0	74	18,3	404	100,0
.Antilles	21	8,7	111	45,9	15	6,2	9	3,7	23	9,5	1	0,4	62	25,6	242	100,0
Asie	41	2,3	718	41,1	207	11,8	70	4,0	104	5,9	7	0,4	602	34,4	1 749	100,0
Europe	149	11,6	355	27,7	54	4,2	180	14,1	267	20,9	122	9,5	153	12,0	1 280	100,0
Océanie	-	-	13	65,0	-	-	3	15,0	3	15,0	-	-	1	5,0	20	100,0
<b>Tous les continents</b>	<b>1 845</b>	<b>19,2</b>	<b>2 832</b>	<b>29,5</b>	<b>459</b>	<b>4,8</b>	<b>1 356</b>	<b>14,1</b>	<b>1 484</b>	<b>15,5</b>	<b>317</b>	<b>3,3</b>	<b>1 301</b>	<b>13,6</b>	<b>9 594</b>	<b>100,0</b>

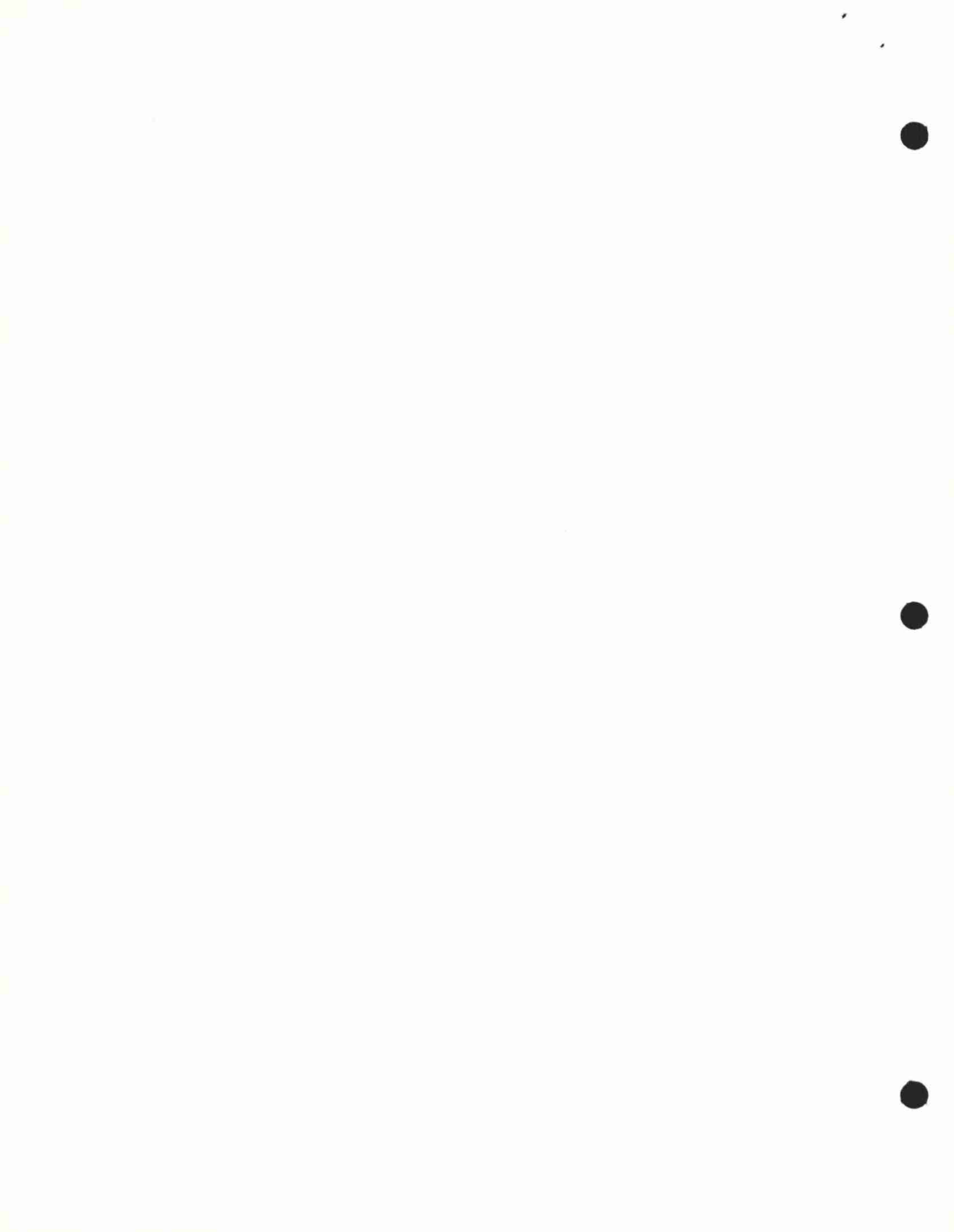


TABLEAU 17A

Permis de séjour délivrés aux étudiants étrangers ayant demandé la résidence permanente au Canada, selon le pays de dernière résidence, 1984

Pays de dernière résidence	Nombre	%
Liban	53	17,7
Iran	51	17,0
Jamaïque	25	8,3
États-Unis	20	6,7
Maroc	17	5,7
France	14	4,7
Haïti	12	4,0
Pérou	11	3,7
Côte d'Ivoire	8	2,7
Hong Kong	6	2,0
Pologne	5	1,7
Guyane	5	1,7
Guatemala	5	1,7
Algérie	4	1,3
République Dominicaine	4	1,3
<b>Total, 15 principaux pays</b>	<b>240</b>	<b>80,0</b>
<b>Total, autres pays</b>	<b>60</b>	<b>20,0</b>
<b>Total, tous les pays</b>	<b>300</b>	<b>100,0</b>

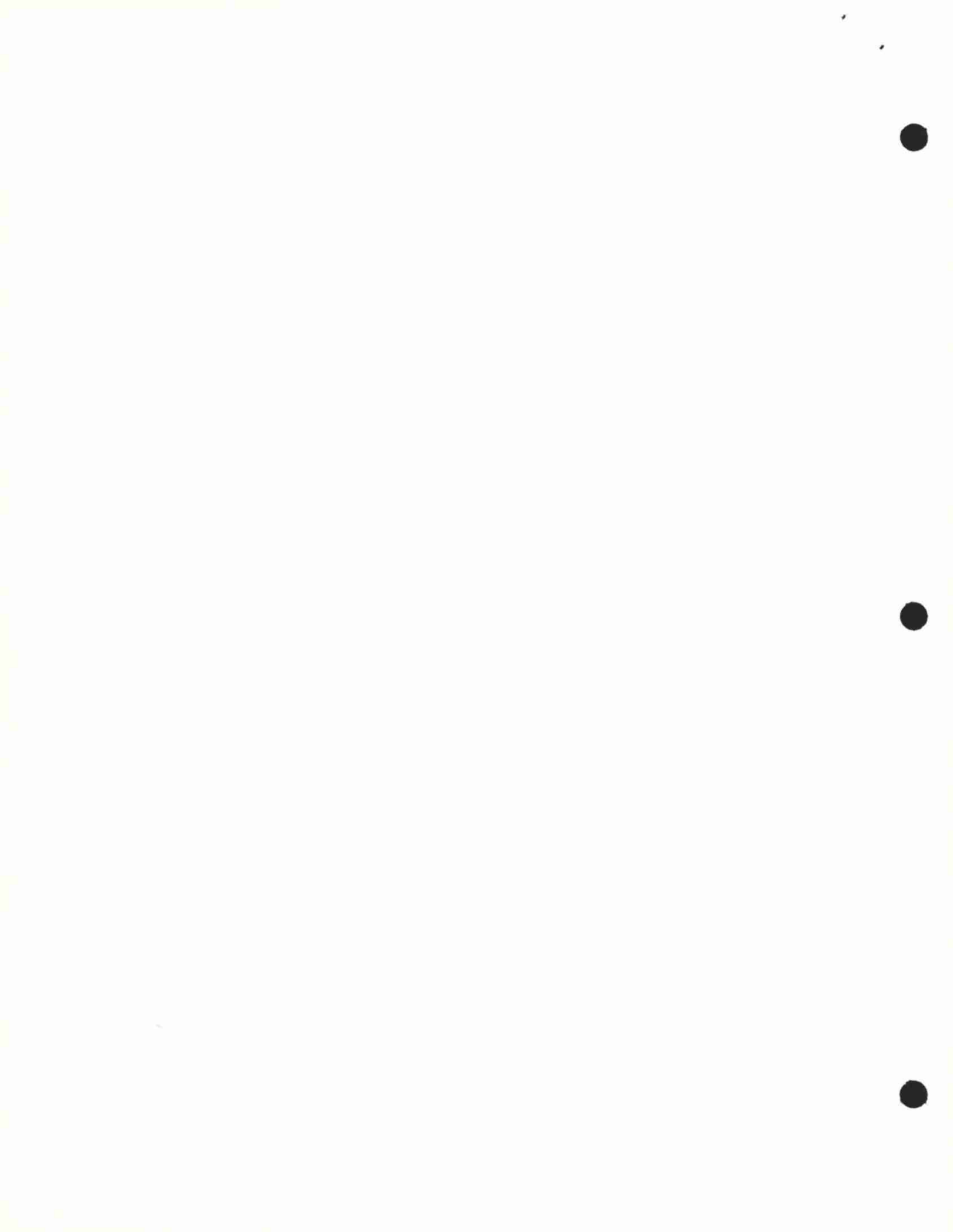


TABLEAU 17B

Permis de séjour délivrés aux étudiants étrangers ayant demandé la résidence permanente au Canada, selon le pays de dernière résidence, 1985 (PR)

Pays de dernière résidence	Nombre	%
Maroc	45	15,0
Liban	44	14,6
Iran	40	13,3
France	19	6,3
États-Unis	17	5,6
Côte d'Ivoire	12	4,0
El Salvador	11	3,7
Jamaïque	11	3,7
Haïti	10	3,3
Tunisie	6	2,0
Ghana	4	1,3
Guatemala	4	1,3
Grèce	4	1,3
Pologne	4	1,3
Royaume-Uni	4	1,3
<b>Total, 15 principaux pays</b>	<b>235</b>	<b>78,1</b>
<b>Total, autres pays</b>	<b>66</b>	<b>21,9</b>
<b>Total, tous les pays</b>	<b>301</b>	<b>100,0</b>

PR = Données préliminaires

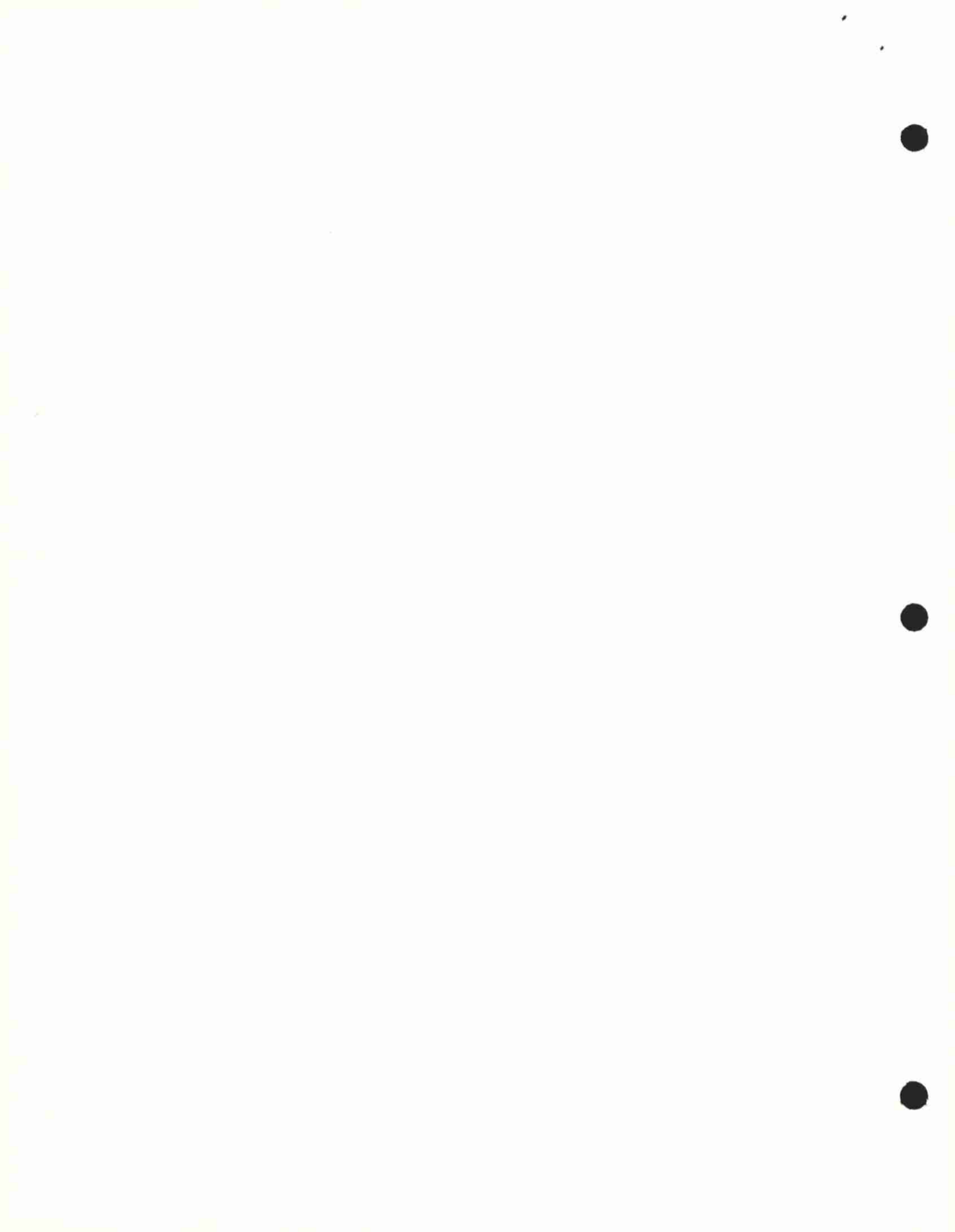


TABLEAU 18A

Permis de séjour pour étudiants étrangers selon le groupe  
d'âges et le sexe, 1984

Groupes d'âges	Sexe					
	Hommes		Femmes		Total	
	nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
0 - 9 ans	232	2,7	204	4,8	436	3,3
10 - 14 ans	264	3,0	248	5,8	512	3,9
15 - 19 ans	891	10,2	797	18,6	1 688	13,0
20 - 24 ans	3 257	37,3	1 695	39,6	4 952	38,0
25 - 29 ans	2 493	28,5	807	18,8	3 300	25,3
30 ans et plus	1 600	18,3	533	12,4	2 133	16,4
<b>Total</b>	<b>8 737</b>	<b>100,0</b>	<b>4 284</b>	<b>100,0</b>	<b>13 021</b>	<b>100,0</b>
<b>Non disponible</b>					<b>138</b>	

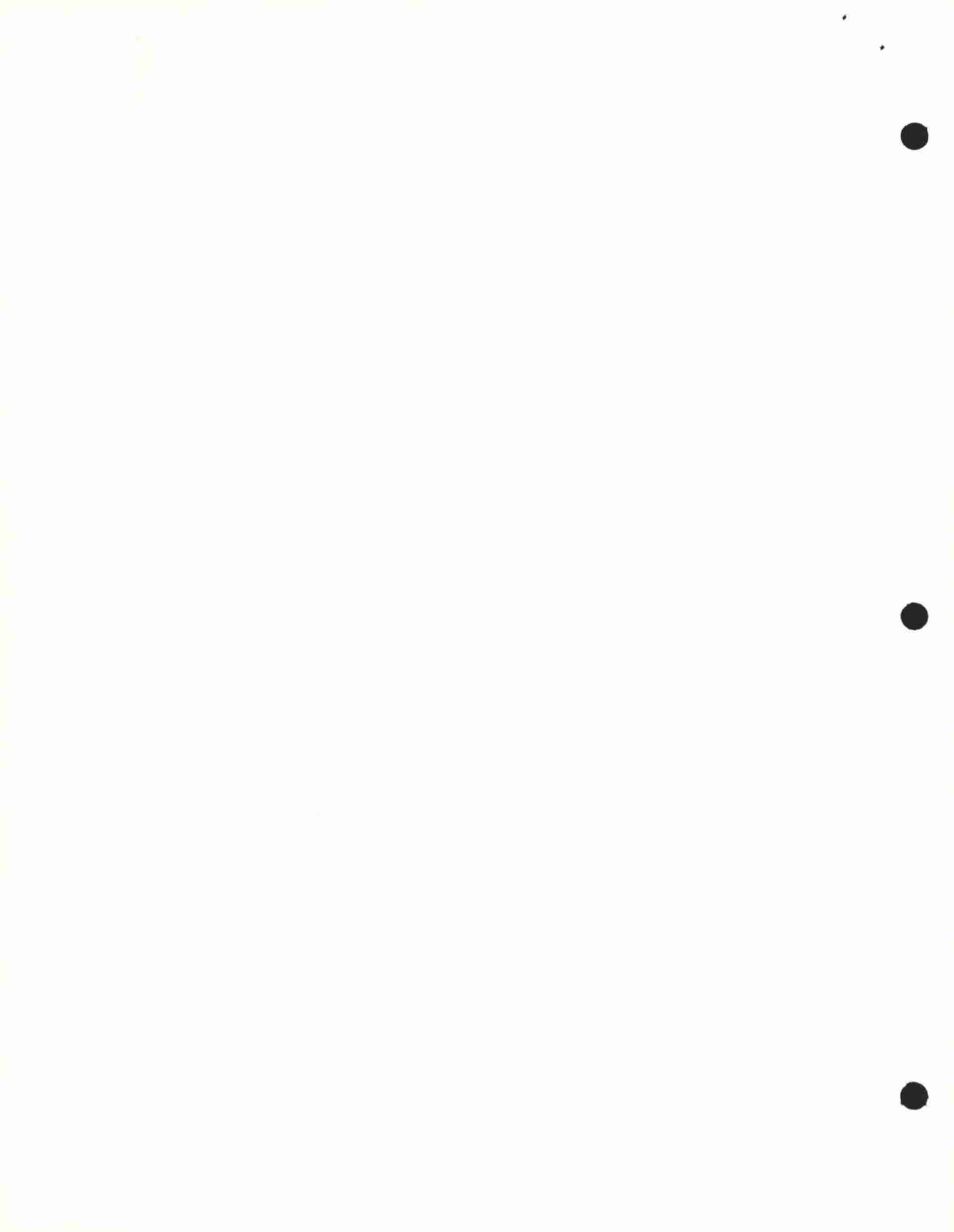


TABLEAU 18B

Permis de séjour pour étudiants étrangers selon le groupe  
d'âges et le sexe, 1985 (PR)

Groupes d'âges	Sexe					
	Hommes		Femmes		Total	
	nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
0 - 9 ans	222	2,7	218	5,1	440	3,6
10 - 14 ans	306	3,8	260	6,1	566	4,6
15 - 19 ans	770	9,5	799	18,8	1 569	12,7
20 - 24 ans	2 695	33,1	1 523	35,9	4 218	34,1
25 - 29 ans	2 425	29,8	837	19,7	3 262	26,4
30 ans et plus	1 712	21,1	605	14,3	2 317	18,7
<b>Total</b>	<b>8 130</b>	<b>100,0</b>	<b>4 242</b>	<b>100,0</b>	<b>12 372</b>	<b>100,0</b>
<b>Non disponible</b>					<b>182</b>	

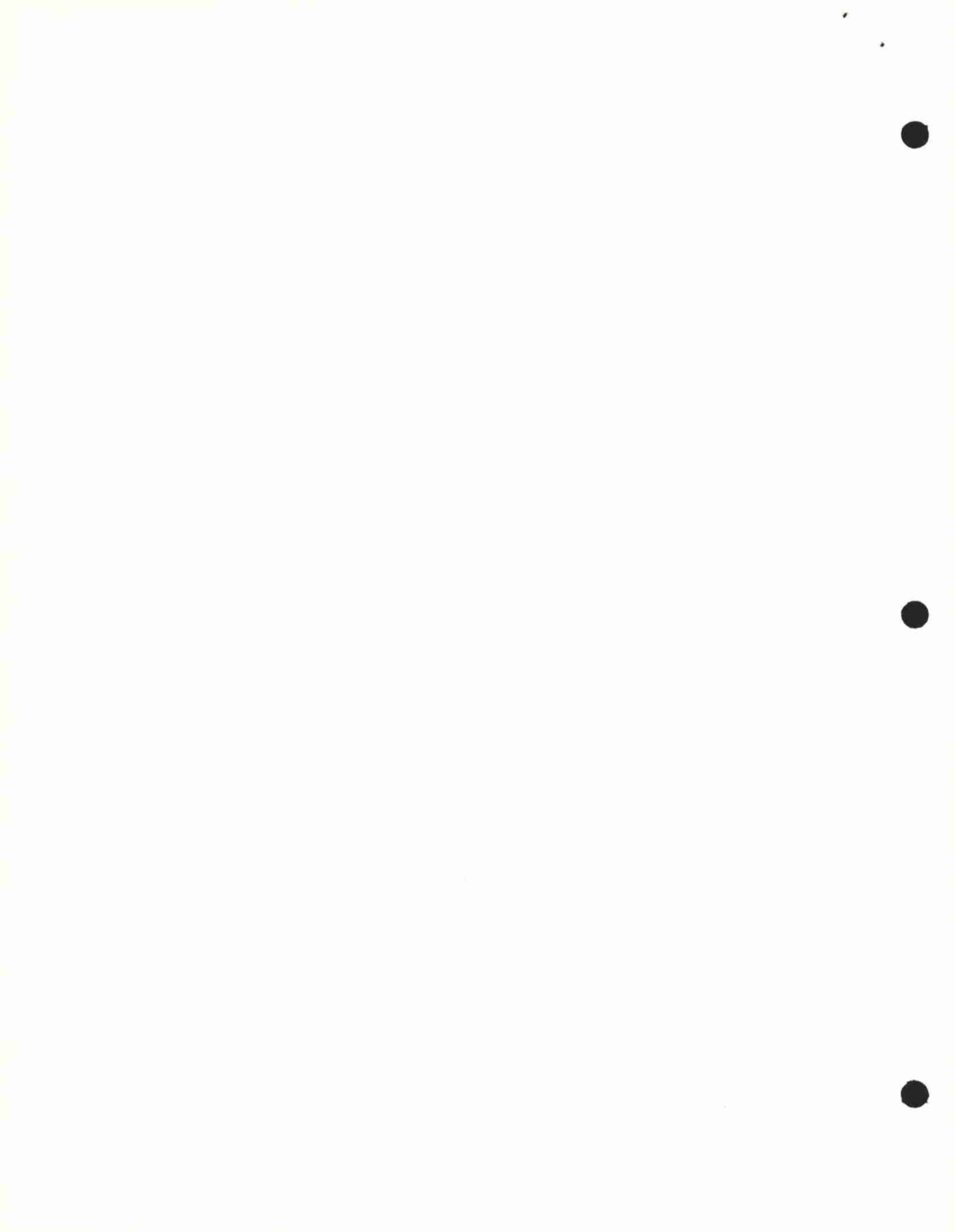


TABLEAU 19A

Permis du Ministre non-renouvelés (IMM-1263) et renouvelés (IMM-1264)  
selon la durée moyenne de validité et le genre de cas, 1984

Genre de cas	IMM-1263			IMM-1264			TOTAL		
	Nombre	%	Durée semaine	Nombre	%	Durée semaine	Nombre	%	Durée semaine
.Catégories de personne non admissibles (80)	248	7,1	20,7	214	8,1	36,0	462	7,6	27,8
.Travailleurs (81)	126	3,6	22,6	77	2,9	28,9	203	3,3	25,0
.Etudiants (84)	446	12,8	28,5	386	14,6	29,1	832	13,6	28,8
.Traitement médical (85)	32	0,9	40,8	23	0,9	38,1	55	0,9	39,7
.Admissions rapides/ demandes au Canada (86-89)	2 620	75,4	47,2	1 943	73,5	46,0	4 563	74,6	46,7
-autres n.m.a. (86)	1 128	32,5	46,9	853	32,3	45,6	1 981	32,4	46,3
-intérêt national (87)	19	0,5	48,3	10	0,4	41,9	29	0,5	46,1
-réfugiés au sens de la convention (88)	780	22,4	50,1	385	14,6	49,3	1 165	19,1	49,9
-membre de la cat. de la famille (89)	693	19,9	44,4	695	26,3	44,7	1 388	22,7	44,5
.Inf. non disponible	-	-		-	-		-		
<b>Grand Total</b>	<b>3 472</b>	<b>100,0</b>	<b>41,9</b>	<b>2 643</b>	<b>100,0</b>	<b>42,2</b>	<b>6 115</b>		<b>42,0</b>

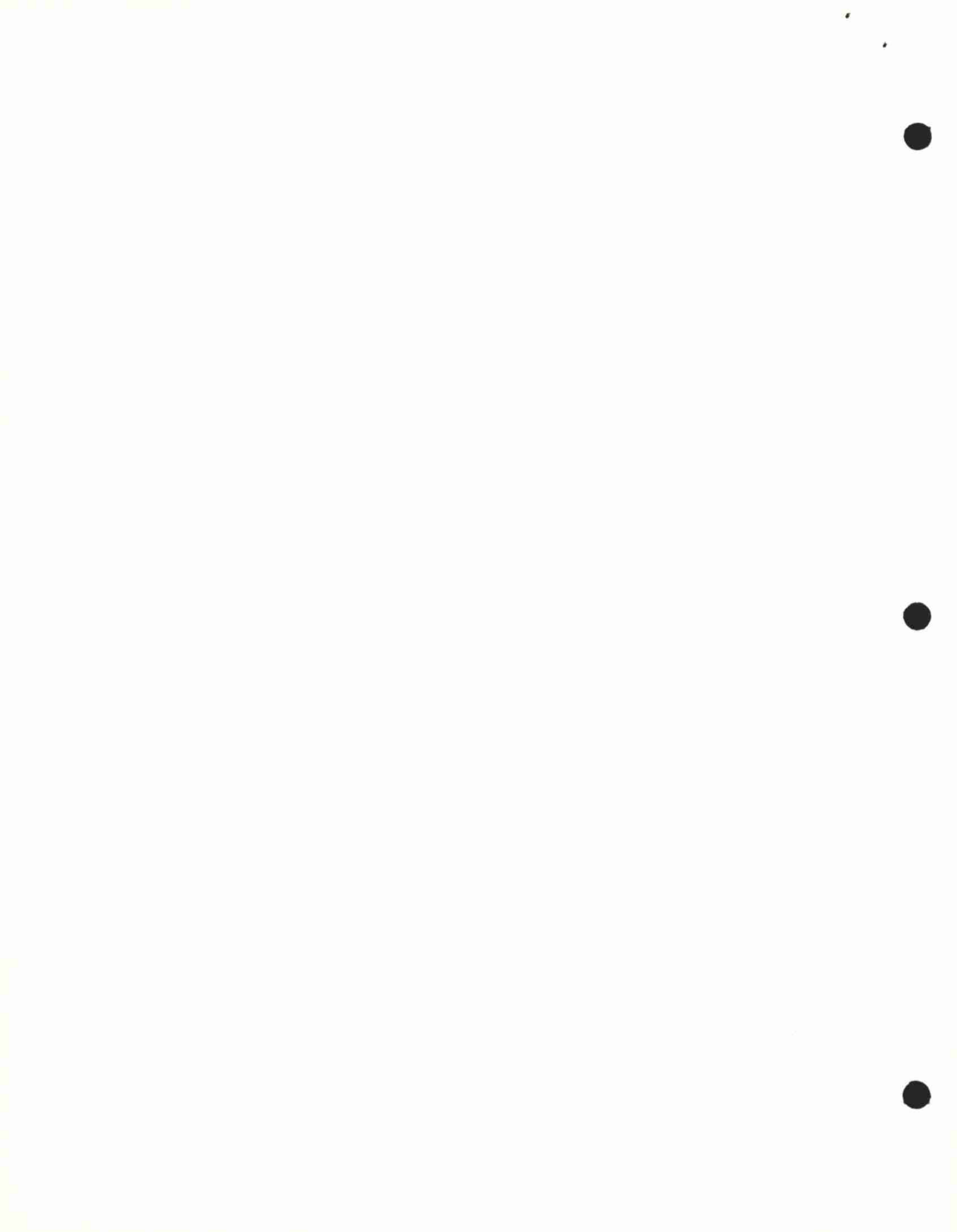
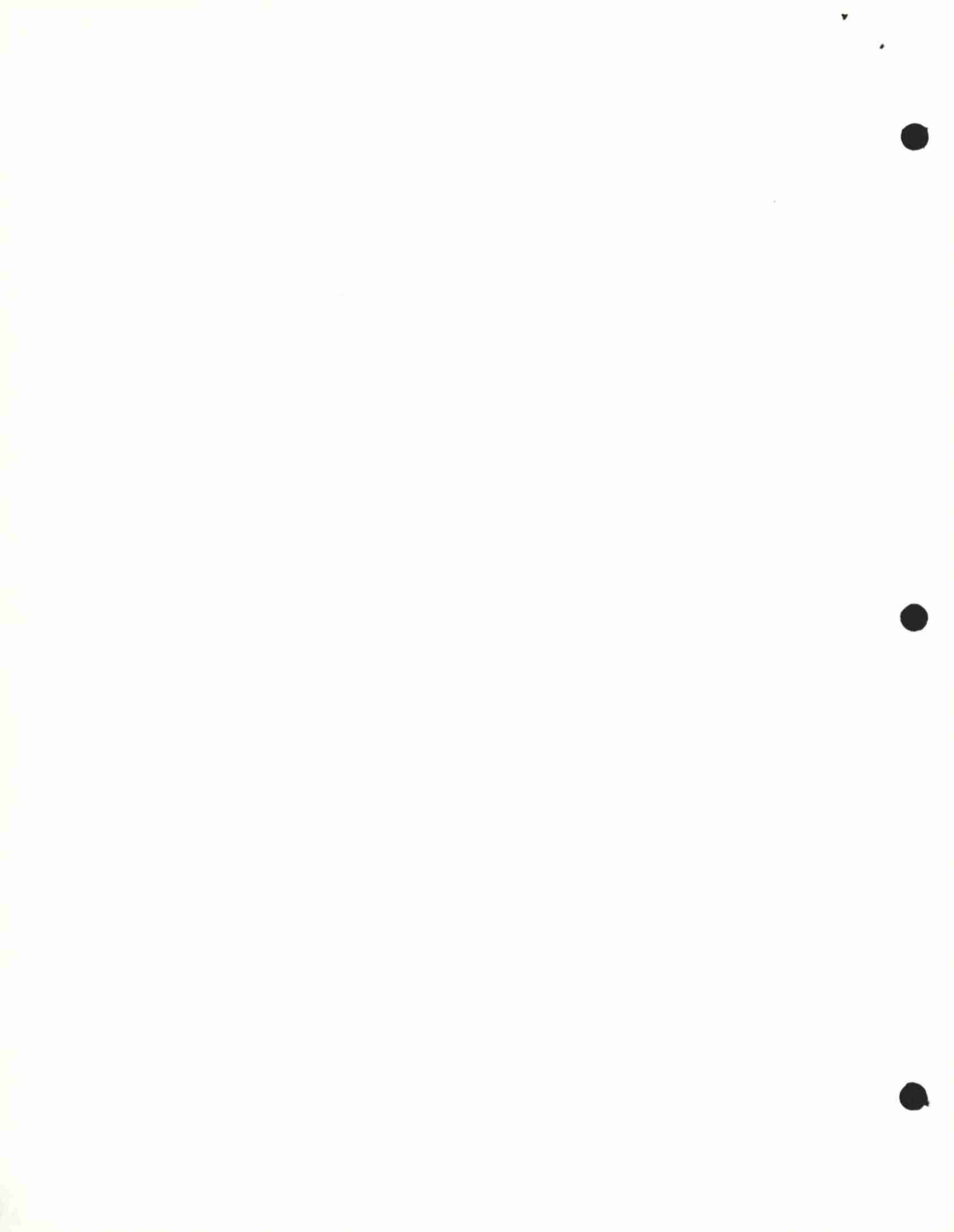


TABLEAU 19B

**Permis du Ministre non-renouvelés (IMM-1263) et renouvelés (IMM-1264)  
selon la durée moyenne de validité et le genre de cas, 1985 (PR)**

Genre de cas	IMM-1263			IMM-1264			TOTAL		
	Nombre	%	Durée semaine	Nombre	%	Durée semaine	Nombre	%	Durée semaine
.Catégories de personne non admissibles (80)	280	8,8	17,7	124	4,6	35,2	404	6,9	23,0
.Travailleurs (81)	157	4,9	21,5	43	1,6	33,8	200	3,4	24,1
.Etudiants (84)	418	13,1	29,4	288	10,7	26,7	706	12,0	28,3
.Traitement médical (85)	45	1,4	35,5	12	0,4	37,6	57	1,0	35,9
.Admissions rapides/ demandes au Canada (86-89)	2 291	71,8	47,6	2 219	82,6	47,4	4 510	76,7	47,5
-autres n.m.a. (86)	650	20,4	46,2	1 032	38,4	47,8	1 682	28,6	47,2
-intérêt national (87)	20	0,6	45,4	17	0,6	33,6	37	0,6	40,0
-réfugiés au sens de la convention (88)	613	19,2	50,6	539	20,1	49,1	1 152	19,6	49,9
-membre de la cat. de la famille (89)	1 008	31,6	46,7	631	23,5	45,8	1 639	27,9	46,4
.Inf. non disponible	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Grand Total</b>	<b>3 191</b>	<b>100,0</b>	<b>41,1</b>	<b>2 686</b>	<b>100,0</b>	<b>44,4</b>	<b>5 877</b>	<b>100,0</b>	<b>42,6</b>

PR = Données préliminaires



**TABLEAU 20A**  
**Permis du Ministre selon les 15 principaux pays de dernière résidence, par genre de cas<sup>1</sup>, 1984**

Genre de cas Pays	80		81		84		85		86-89		Indéterminé		Total	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Iran	21	3,6	-	-	19	3,3	-	-	544	93,2	-	-	584	100,0
Guatemala	10	1,8	-	-	1	0,2	-	-	542	98,0	-	-	553	100,0
Haïti	32	7,2	41	9,2	24	5,4	-	-	348	78,2	-	-	445	100,0
Liban	29	7,0	4	1,0	33	8,0	4	1,0	345	83,1	-	-	415	100,0
El Salvador	19	5,7	-	-	1	0,3	-	-	312	94,0	-	-	332	100,0
États-Unis	41	16,3	12	4,8	13	5,2	3	1,2	183	72,6	-	-	252	100,0
Jamaïque	14	7,4	3	1,6	7	3,7	1	0,5	164	86,8	-	-	189	100,0
France	19	11,4	22	13,3	48	28,9	1	0,6	76	45,8	-	-	166	100,0
Maroc	11	6,7	3	1,8	128	78,0	-	-	22	13,4	-	-	164	100,0
Sri Lanka	21	13,0	4	2,5	5	3,1	-	-	131	81,4	-	-	161	100,0
Afghanistan	-	-	-	-	1	0,7	-	-	138	99,3	-	-	139	100,0
Inde	8	6,8	5	4,3	10	8,5	4	3,4	90	76,9	-	-	117	100,0
Chili	5	4,5	-	-	7	6,3	-	-	100	89,3	-	-	112	100,0
Grèce	9	8,0	2	1,8	18	16,1	-	-	83	74,1	-	-	112	100,0
Pologne	8	7,3	-	-	1	0,9	1	0,9	99	90,8	-	-	109	100,0
<b>Total, 15 princ. pays</b>	<b>247</b>	<b>6,4</b>	<b>96</b>	<b>2,5</b>	<b>316</b>	<b>8,2</b>	<b>14</b>	<b>0,4</b>	<b>3 177</b>	<b>82,5</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>3 850</b>	<b>100,0</b>
<b>Grand total</b>	<b>462</b>	<b>7,6</b>	<b>203</b>	<b>3,3</b>	<b>832</b>	<b>13,6</b>	<b>55</b>	<b>0,9</b>	<b>4 563</b>	<b>74,6</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>6 115</b>	<b>100,0</b>

<sup>1</sup> Voir le tableau 19 pour une description des genres de cas.

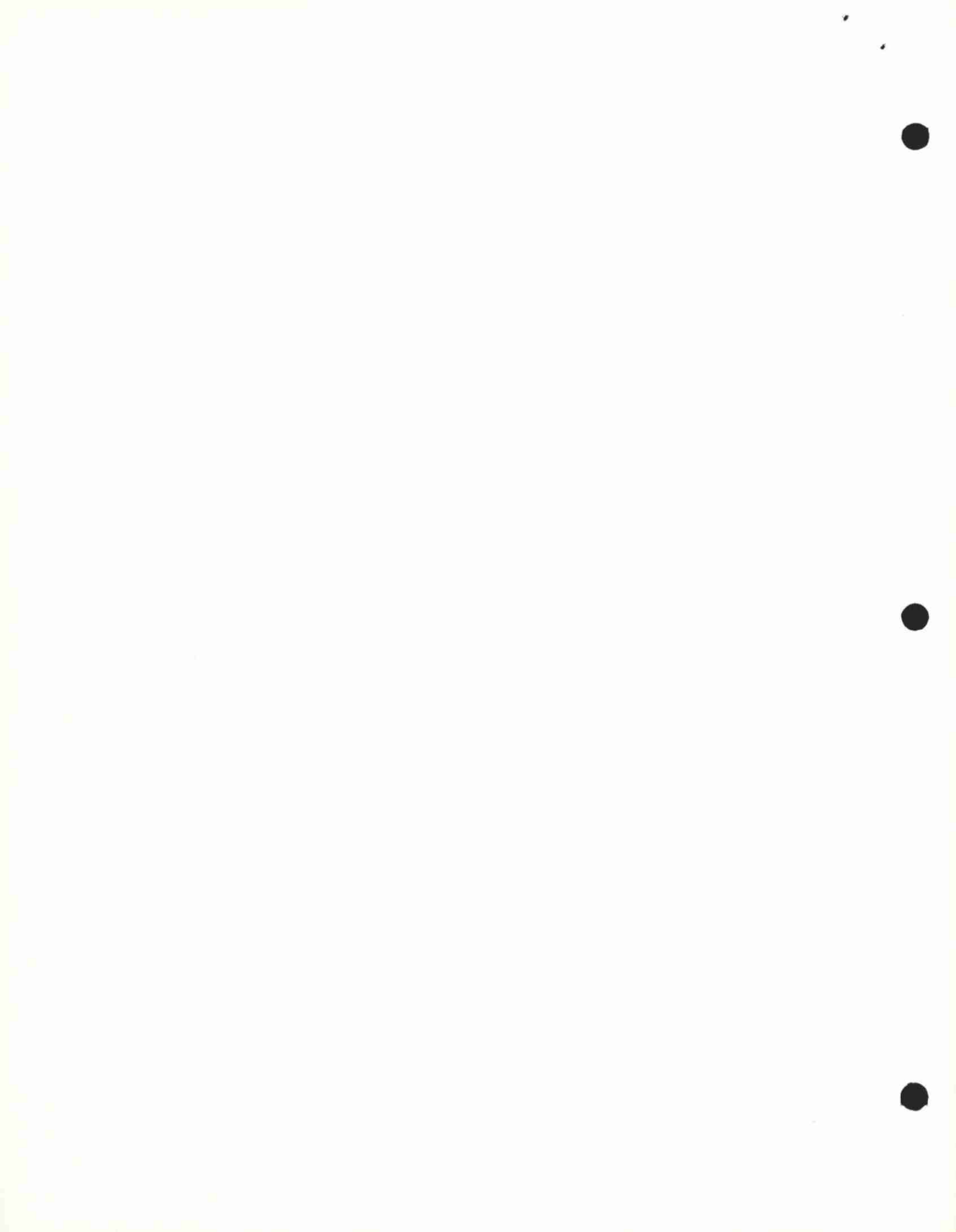


TABLEAU 20B

Permis du Ministre selon les 15 principaux pays de dernière résidence, par genre de cas<sup>1</sup>, 1985 (PR)

Genre de cas Pays	80		81		84		85		86-89		Indéterminé		Total	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Iran	10	1,8	1	0,0	9	1,6	-	-	543	96,4	-	-	563	100,0
Haïti	27	6,1	1	0,2	13	2,9	2	0,4	402	90,1	1	0,2	446	100,0
Guatemala	6	1,5	-	-	2	0,5	-	-	389	98,0	-	-	397	100,0
Liban	19	5,3	7	1,9	10	2,8	3	0,8	321	89,2	-	-	360	100,0
Sri Lanka	15	5,3	-	-	3	1,1	-	-	263	93,6	-	-	281	100,0
États-Unis	35	13,0	22	8,2	20	7,4	1	0,4	190	70,6	1	0,4	269	100,0
El Salvador	5	2,2	-	-	1	0,4	-	-	219	97,3	-	-	225	100,0
Jamaïque	8	3,8	5	2,4	5	2,4	2	0,9	192	90,6	-	-	212	100,0
France	32	15,8	37	18,2	64	31,5	6	3,0	64	31,5	-	-	203	100,0
Afghanistan	2	1,6	-	-	-	-	-	-	120	98,4	-	-	122	100,0
Maroc	12	10,3	4	3,4	67	57,8	-	-	32	27,6	1	0,9	116	100,0
Inde	8	6,9	1	0,9	6	5,2	-	-	101	87,1	-	-	116	100,0
Grèce	6	5,5	1	0,9	19	17,3	-	-	84	76,4	-	-	110	100,0
Guyane	4	3,8	1	1,0	2	1,9	-	-	97	93,3	-	-	104	100,0
Chili	8	7,8	1	1,0	15	14,7	-	-	78	76,5	-	-	102	100,0
<b>Total, 15 princ. pays</b>	<b>197</b>	<b>5,4</b>	<b>81</b>	<b>2,2</b>	<b>236</b>	<b>6,5</b>	<b>14</b>	<b>0,4</b>	<b>3 095</b>	<b>85,4</b>	<b>3</b>	<b>0,1</b>	<b>3 626</b>	<b>100,0</b>
<b>Grand total</b>	<b>404</b>	<b>6,9</b>	<b>200</b>	<b>3,4</b>	<b>705</b>	<b>12,0</b>	<b>57</b>	<b>1,0</b>	<b>4 507</b>	<b>76,7</b>	<b>4</b>	<b>0,1</b>	<b>5 877</b>	<b>100,0</b>

<sup>1</sup> Voir le tableau 19 pour une description des genres de cas.  
PR = Données préliminaires

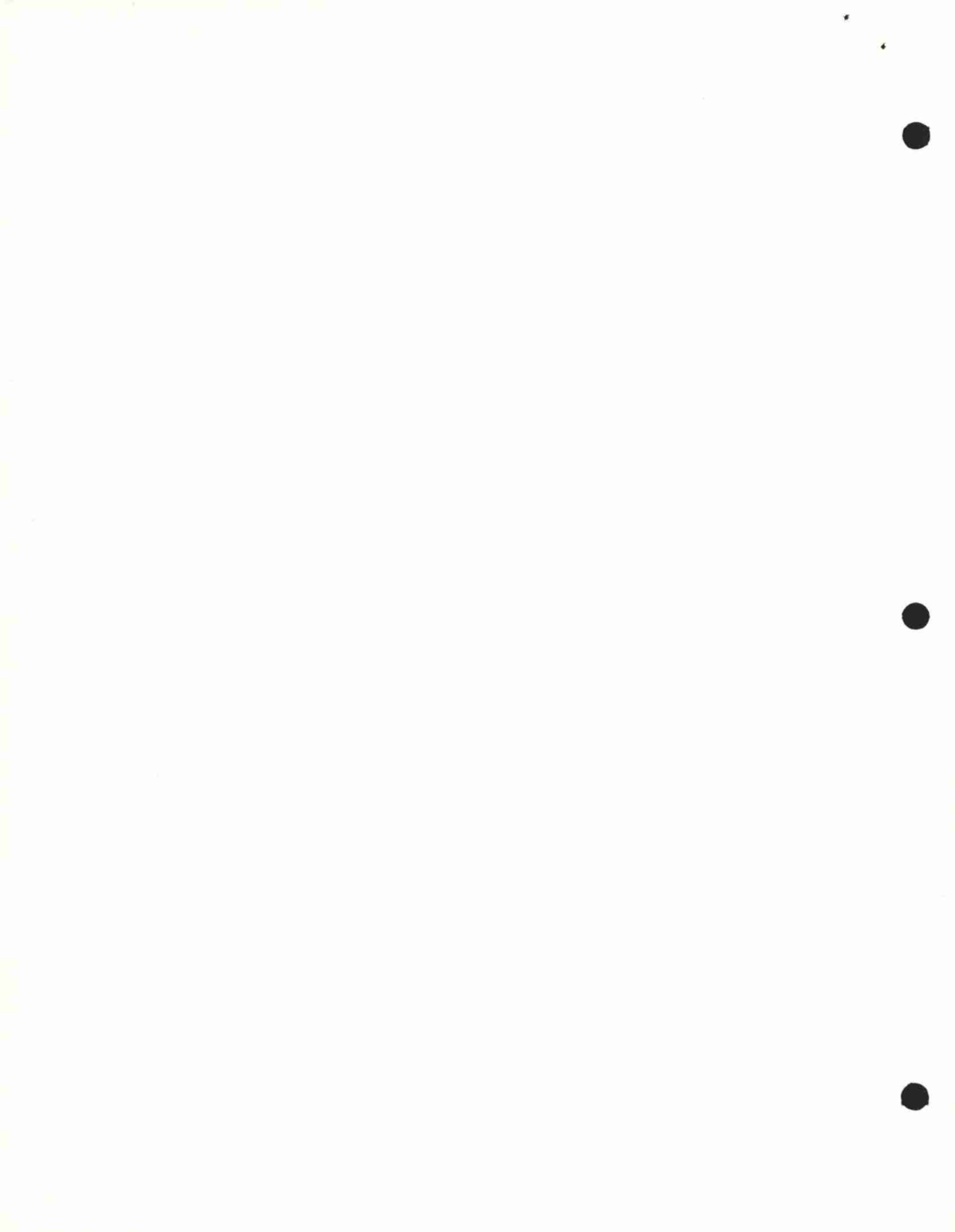


TABLEAU 21A

Permis du Ministre (IMM-1263, IMM-1264) selon  
la catégorie professionnelle CCDP 2 chiffres, 1984

Catégorie professionnelle	IMM-1263		IMM-1264		TOTAL	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
.Entrepreneurs (00)	3	0,1	-	-	3	0,1
.Directeurs, administrateurs et assimilés (11)	41	1,7	28	1,5	69	1,6
.Sciences naturelles, techniques et mathématiques (21)	66	2,7	41	2,2	107	2,5
.Sciences sociales et connexes (23)	12	0,5	13	0,7	25	0,6
.Membres du clergé et assimilés (25)	8	0,3	8	0,4	16	0,4
.Enseignants et assimilés (27)	44	1,8	37	2,0	81	1,9
.Pers. médical, technique et de la santé (31)	38	1,6	19	1,0	57	1,3
.Prof. des domaines artistique et littéraire (33)	51	2,1	41	2,2	92	2,2
.Travailleurs des sports et loisirs (37)	7	0,3	4	0,2	11	0,3
.Personnel administratif et assimilés (41)	81	3,3	59	3,2	140	3,3
.Travailleurs spécialisés dans la vente (51)	44	1,8	29	1,6	73	1,7
.Travailleurs spécialisés dans les services (61)	382	15,8	359	19,7	741	17,5
.Agriculteurs, horticulteurs, éleveurs (71)	11	0,5	9	0,5	20	0,6
.Travailleurs du secteur primaire (sauf l'agriculture) (73-75-77)	1	0,0	1	0,1	2	0,0
.Trav. des ind. transformation (81-82)	62	2,6	32	1,8	94	2,2
.Usineurs et secteurs connexes (83)	34	1,4	38	2,1	72	1,7
.Trav. spéc. dans la fabrication, montage et réparation (85)	183	7,6	183	10,0	366	8,6
.Travailleurs du bâtiment (87)	60	2,5	48	2,6	108	2,5
.Personnel d'exploitation des transports (91)	24	1,0	28	1,5	52	1,2
.Manutentionnaires et ass. n.m.a. (93)	98	4,1	37	2,0	135	3,2
.Autres ouvriers qualifiés et conducteurs de machines (95)	10	0,4	11	0,6	21	0,5
.Travailleurs non classés ailleurs (99)	1 158	47,9	800	43,8	1 958	46,1
<b>TOTAL, tous les groupes prof.</b>	<b>2 418</b>	<b>100,0</b>	<b>1 825</b>	<b>100,0</b>	<b>4 243</b>	<b>100,0</b>
non disponible	49		3		52	
non autorisation de travailler	1 005		815		1 820	
<b>GRAND TOTAL</b>	<b>3 472</b>		<b>2 643</b>		<b>6 115</b>	

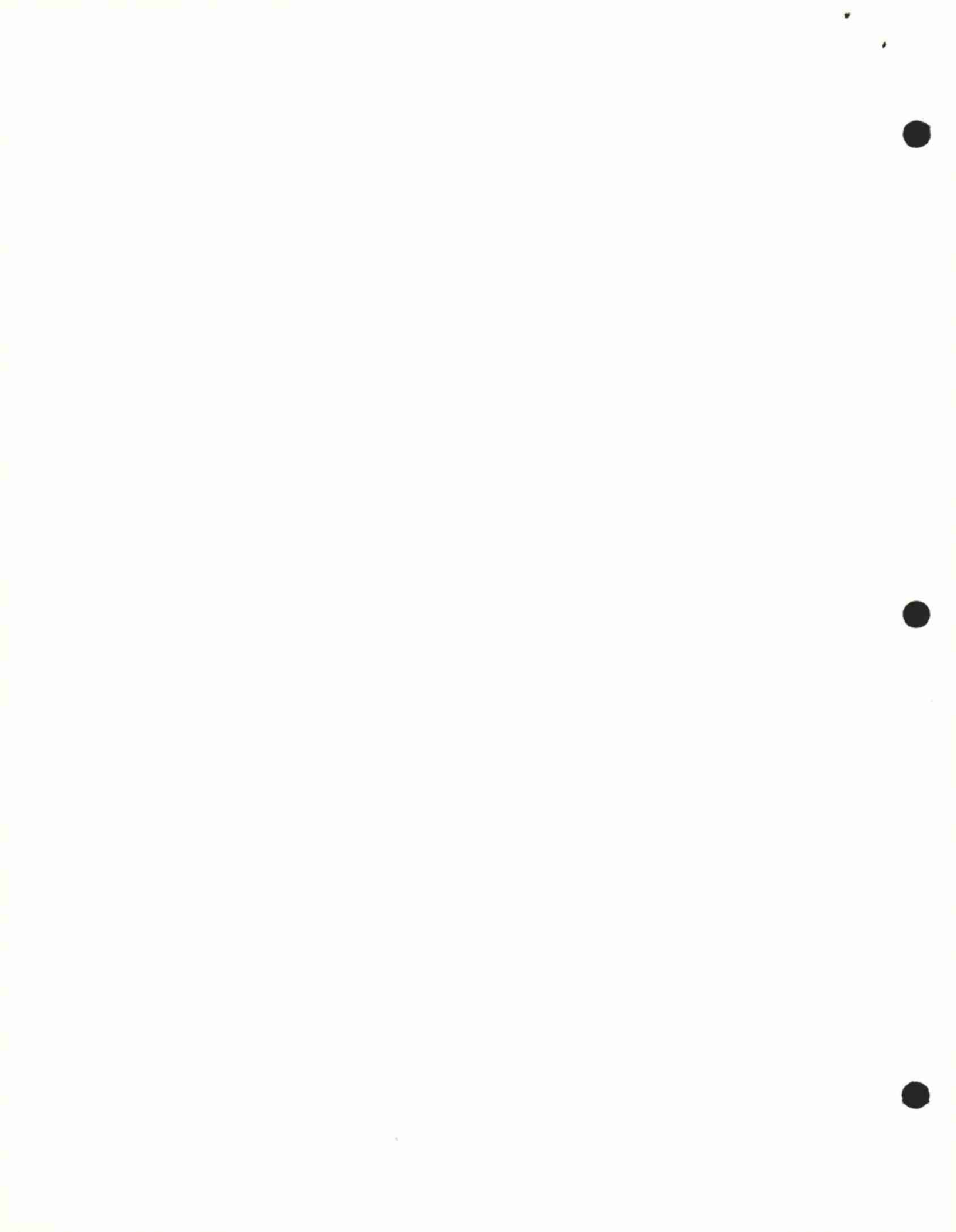


TABLEAU 21B

**Permis du Ministre (IMM-1263, IMM-1264) selon  
la catégorie professionnelle CCDP 2 chiffres, 1985 (PR)**

Catégorie professionnelle	IMM-1263		IMM-1264		TOTAL	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
.Entrepreneurs (00)	9	0,5	3	0,2	12	0,3
.Directeurs, administrateurs et assimilés (11)	40	2,0	23	1,2	63	1,6
.Sciences naturelles, techniques et mathématiques (21)	59	3,0	31	1,6	90	2,3
.Sciences sociales et connexes (23)	31	1,6	11	0,6	42	1,1
.Membres du clergé et assimilés (25)	9	0,5	3	0,2	12	0,3
.Enseignants et assimilés (27)	47	2,4	31	1,6	78	2,0
.Pers. médical, technique et de la santé (31)	47	2,4	27	1,4	74	1,9
.Prof. des domaines artistique et littéraire (33)	47	2,4	27	1,4	74	1,9
.Travailleurs des sports et loisirs (37)	1	0,1	-	- 2	1	0,0
.Personnel administratif et assimilés (41)	68	3,4	71	3,7	139	3,5
.Travailleurs spécialisés dans la vente (51)	38	1,9	39	2,0	77	2,0
.Travailleurs spécialisés dans les services (61)	367	18,4	418	21,6	785	20,0
.Agriculteurs, horticulteurs, éleveurs (71)	20	1,0	12	0,6	32	0,8
.Travailleurs du secteur primaire (sauf l'agriculture) (73-75-77)	3	0,2	-	- 1	3	0,1
.Trav. des ind. transformation (81-82)	68	3,4	49	2,5	117	3,0
.Usineurs et secteurs connexes (83)	15	0,8	34	1,8	49	1,2
.Trav. spéc. dans la fabrication, montage et réparation (85)	143	7,2	180	9,3	323	8,2
.Travailleurs du bâtiment (87)	317	15,9	264	13,7	581	14,8
.Personnel d'exploitation des transports (91)	16	0,8	13	0,7	29	0,7
.Manutentionnaires et ass. n.m.a. (93)	103	5,2	133	6,9	236	6,0
.Autres ouvriers qualifiés et conducteurs de machines (95)	5	0,3	11	0,6	16	0,4
.Travailleurs non classés ailleurs (99)	546	27,3	553	28,6	1 099	28,0
<b>TOTAL, tous les groupes prof.</b>	<b>1 999</b>	<b>100,0</b>	<b>1 933</b>	<b>100,0</b>	<b>3 932</b>	<b>100,0</b>
non disponible	158		88		246	
non autorisation de travailler	1 034		665		1 699	
<b>GRAND TOTAL</b>	<b>3 191</b>		<b>2 686</b>		<b>5 877</b>	

PR = Données préliminaires

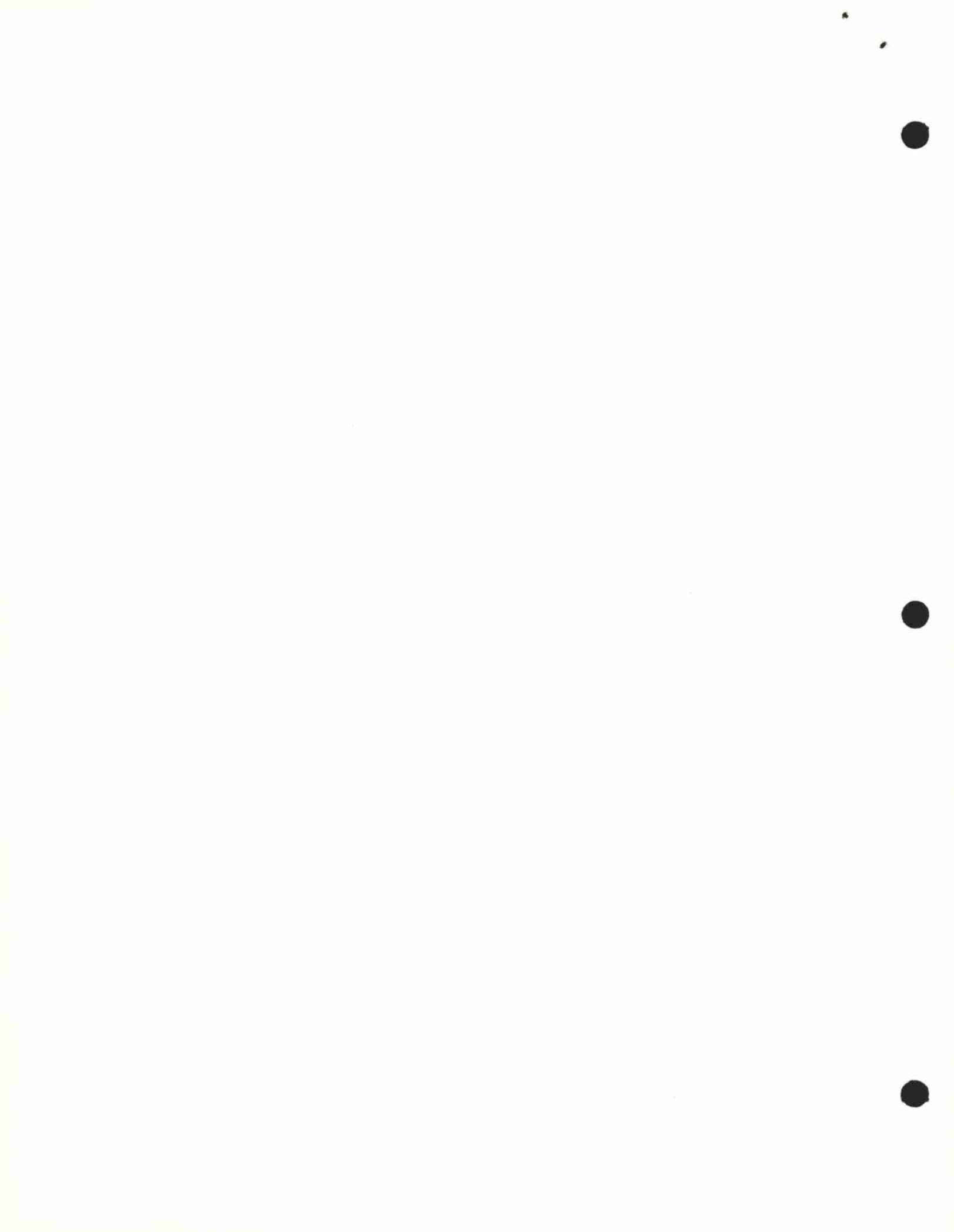


TABLEAU 22A

Permis de Ministre selon l'âge et le sexe, 1984

Groupes d'âges	Sexe					
	Hommes		Femmes		Total	
	nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
0 - 4 ans	54	1,5	76	3,1	130	2,1
5 - 14 ans	184	5,0	205	8,4	389	6,4
15 - 24 ans	948	25,8	606	24,8	1 554	25,4
25 - 34 ans	1 615	44,0	843	34,5	2 458	40,2
35 - 44 ans	534	14,5	321	12,3	855	14,0
45 - 64 ans	253	6,9	248	10,2	501	8,2
65 ans et +	83	2,3	144	5,9	227	3,7
<b>Total</b>	<b>3 671</b>	<b>100,0</b>	<b>2 443</b>	<b>100,0</b>	<b>6 114</b>	<b>100,0</b>
<b>Non disponible</b>	-		-		1	
Âge moyen	29,5		31,0		30,1	

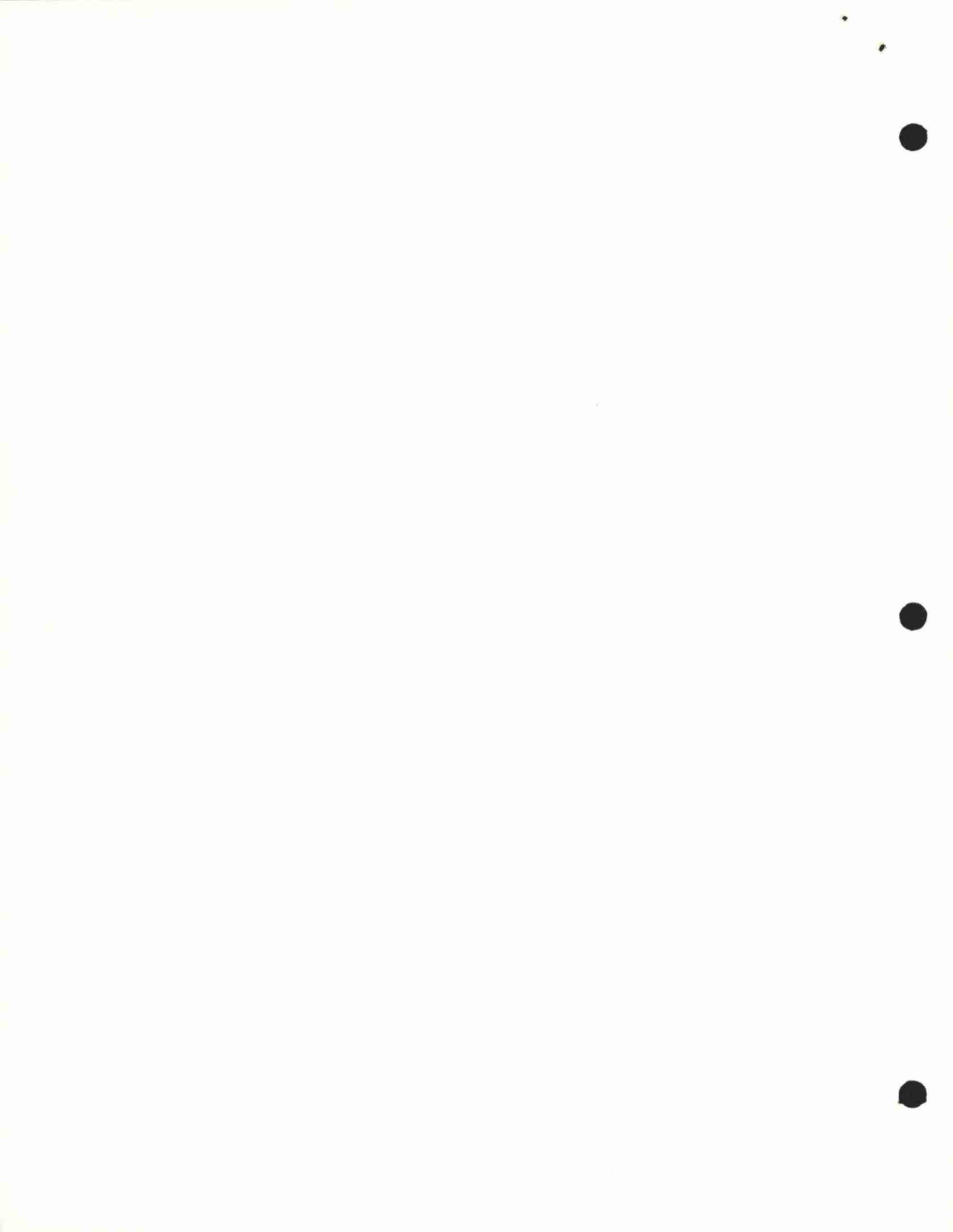
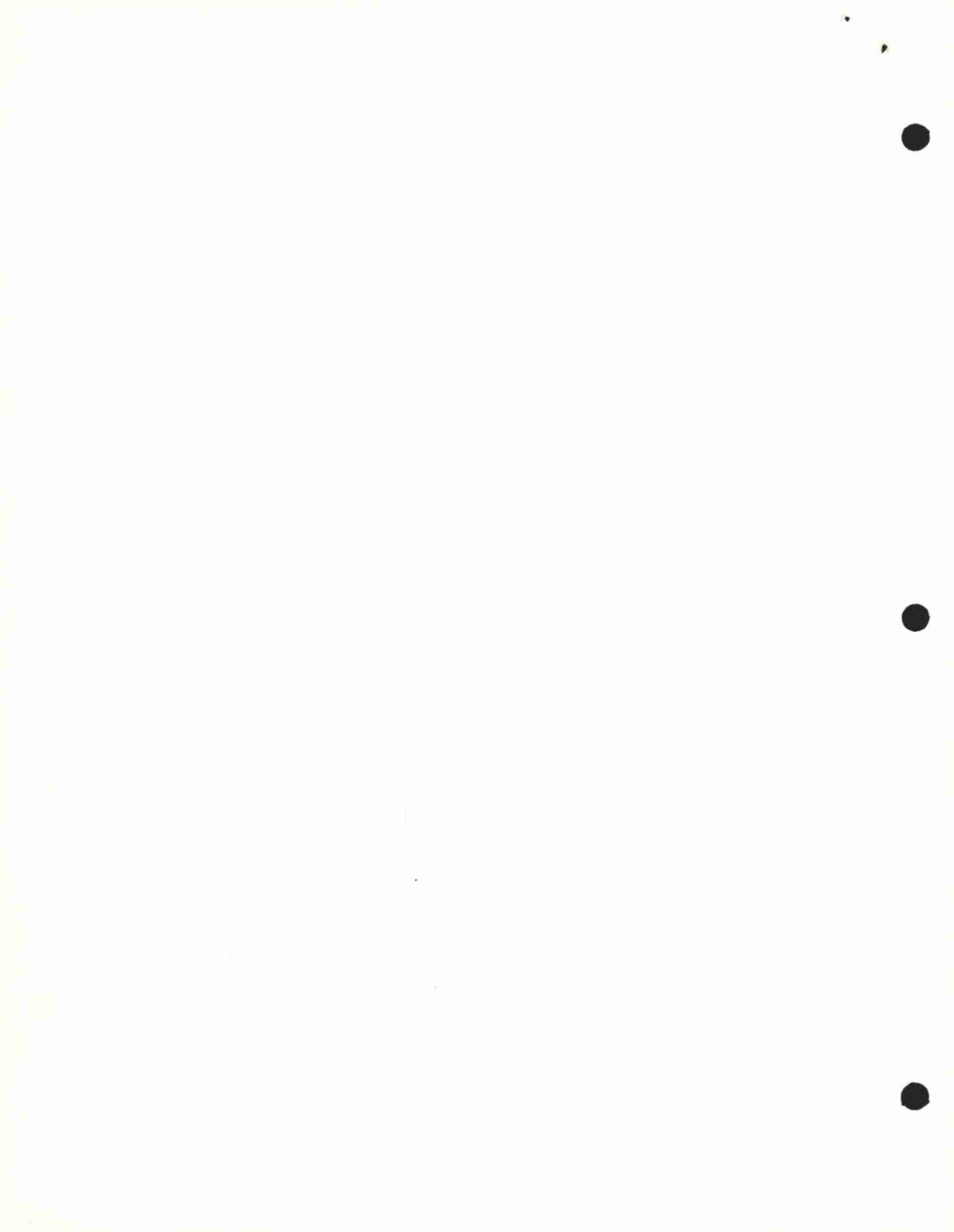


TABLEAU 22B

Permis de Ministre selon l'âge et le sexe, 1985(PR)

Groupes d'âges	Sexe					
	Hommes		Femmes		Total	
	nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
0 - 4 ans	64	1,9	63	2,5	127	2,2
5 - 14 ans	185	5,5	187	7,5	372	6,3
15 - 24 ans	775	22,9	563	22,5	1 338	22,8
25 - 34 ans	1 557	16,5	965	38,6	2 523	42,9
35 - 44 ans	494	14,6	311	12,5	805	13,7
45 - 64 ans	227	6,7	260	10,4	487	8,3
65 ans et +	77	2,3	148	5,9	225	3,8
<b>Total</b>	<b>3 379</b>	<b>100,0</b>	<b>2 497</b>	<b>100,0</b>	<b>5 877</b>	<b>100,0</b>
<b>Non disponible</b>	-		-			
Âge moyen	29,6		31,5		30,4	

PR = Données préliminaires

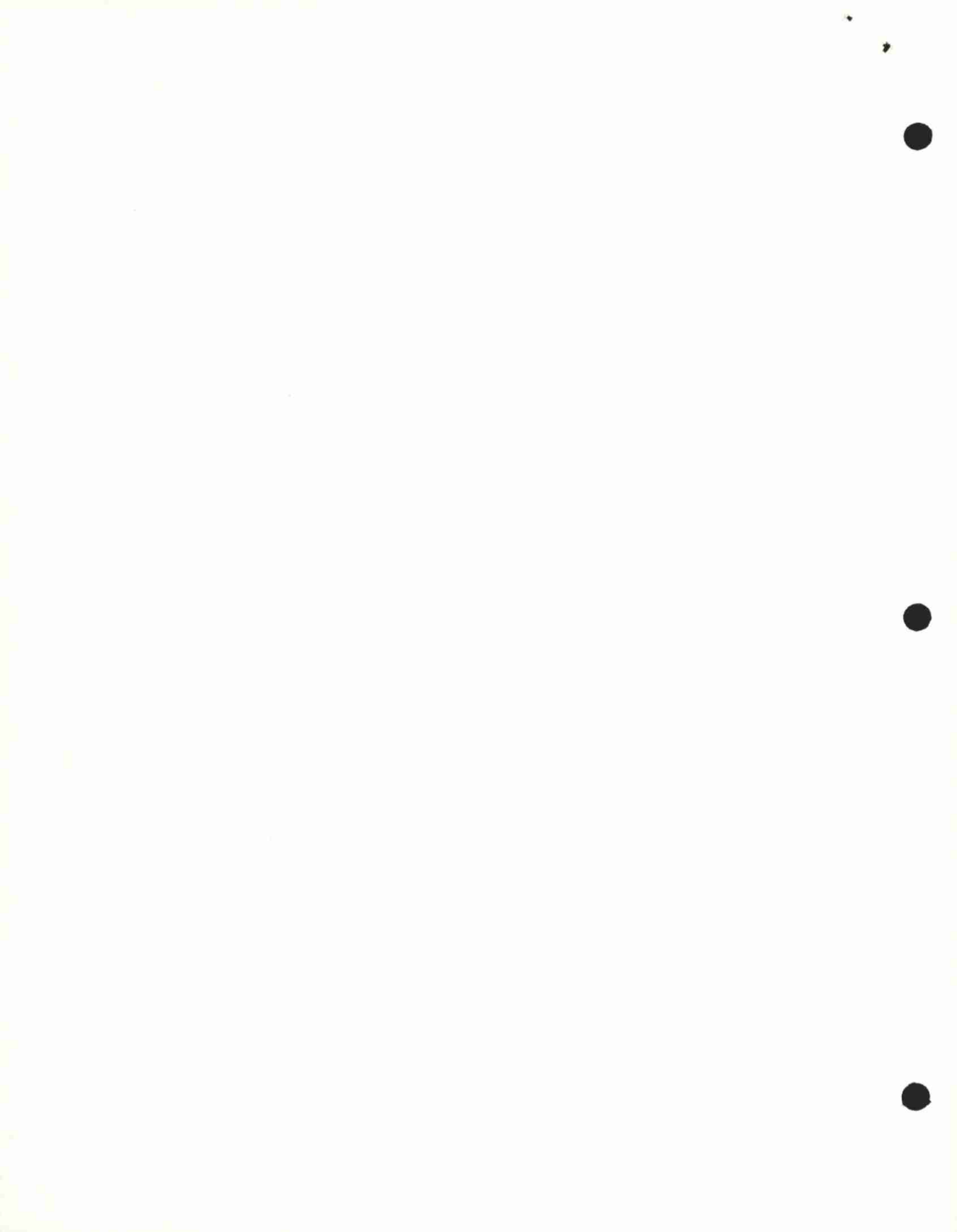


**TABLEAU 23A**  
Fiches de visiteurs selon le genre de cas et la durée de validité, 1984

Durée Genre de cas	0 - 12 semaines		13 - 25 semaines		26 - 51 semaines		Plus d'un an		Total		Durée moyenne en semaine
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	
Visiteur n.m.a. (10)	3 452	79,2	571	13,1	246	5,6	90	2,1	4 359	100,0	7,1
Facultatif <sup>1</sup> (11)	1 227	88,7	142	10,3	12	0,9	3	0,2	1 384	100,0	4,6
Statut offi- ciel <sup>2</sup> (12)	5	38,5	1	7,7	2	15,4	5	38,5	13	100,0	51,1
Groupe religieux (13)	10	9,8	16	15,7	25	24,5	51	50,0	102	100,0	38,1
Membre d'équi- page (14)	4 480	99,8	3	0,1	2	0,0	2	0,0	4 487	100,0	0,2
Touriste (15)	8 125	66,2	2 878	23,5	995	8,1	269	2,2	12 267	100,0	10,5
Pays communiste (16)	764	65,6	199	17,1	167	14,3	34	2,9	1 164	100,0	10,3
Demande au Canada droit d'établis- sement (17)	98	9,9	237	23,9	355	35,9	300	30,3	990	100,0	31,6
En vigueur (18)	22	56,4	14	35,9	3	7,7	-	- 4	39	100,0	9,8
<b>Total</b>	<b>18 183</b>	<b>73,3</b>	<b>4 061</b>	<b>16,4</b>	<b>1 807</b>	<b>7,3</b>	<b>754</b>	<b>3,0</b>	<b>24 805</b>	<b>100,0</b>	<b>8,7</b>

<sup>1</sup> Le code "facultatif" s'applique lorsque l'agent désire imposer des conditions et que le séjour doit durer normalement moins de 3 mois.

<sup>2</sup> Le code "statut officiel" est utilisé lorsque le requérant est un diplomate accrédité au Canada ou lorsqu'il est visé dans la loi canadienne sur les forces étrangères.

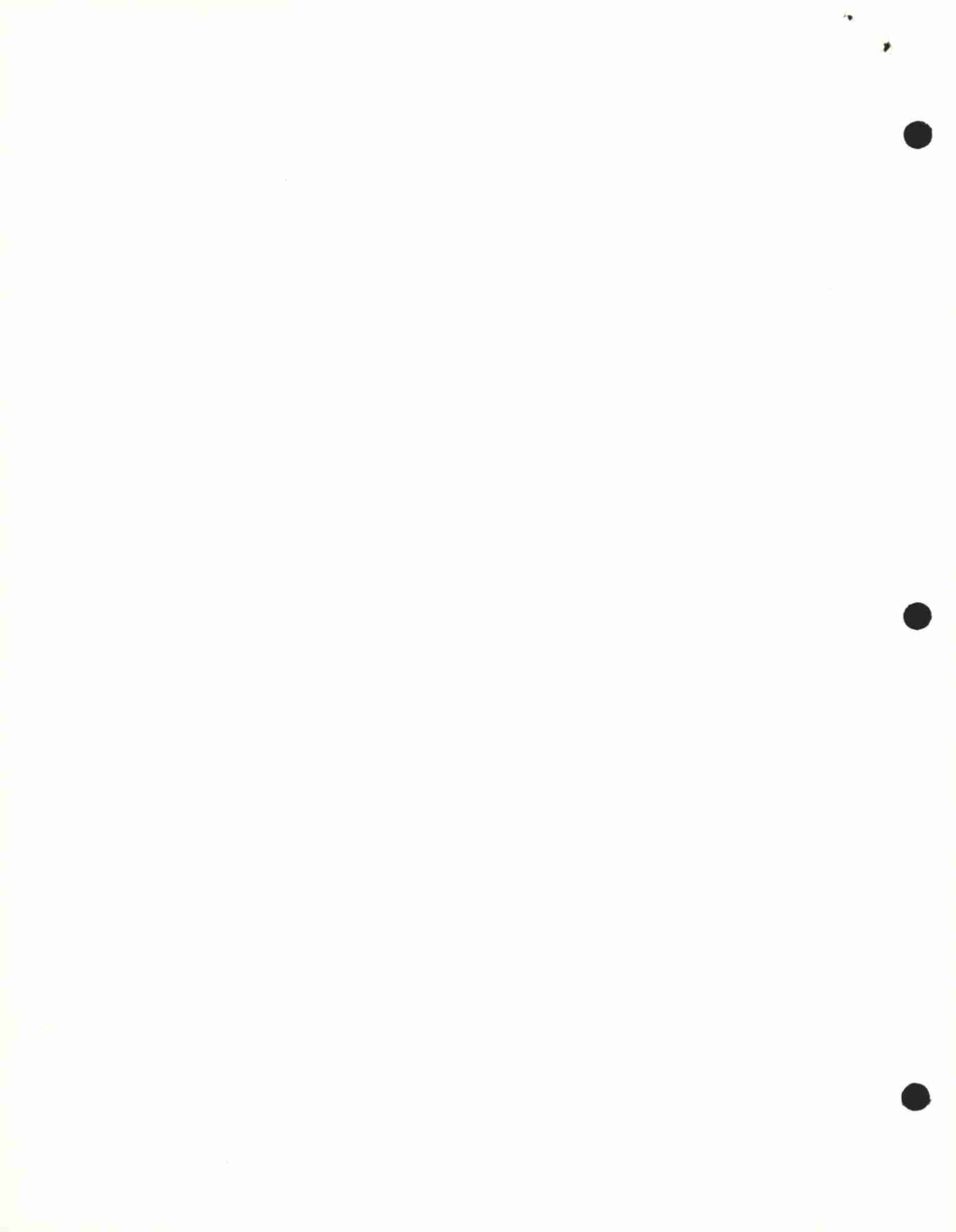


**TABLEAU 23B**  
**Fiches de visiteurs selon le genre de cas et la durée de validité, 1985 (PR)**

Durée Genre de cas	0 - 12 semaines		13 - 25 semaines		26 - 51 semaines		Plus d'un an		Total		Durée moyenne en semaine
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	
Visiteur n.m.a. (10)	2 515	76,0	453	13,7	239	7,2	104	3,1	3 311	100,0	8,4
Facultatif <sup>1</sup> (11)	1 936	88,4	110	10,4	13	1,2	-	-	1 059	100,0	4,9
Statut offici- ciel <sup>2</sup> (12)	4	23,5	2	11,8	4	23,5	7	41,2	17	100,0	68,6
Groupe religieux (13)	24	18,6	21	16,3	15	11,6	69	53,5	129	100,0	35,9
Membre d'équi- page (14)	3 802	99,8	3	0,1	-	-	5	0,1	3 810	100,0	0,2
Touriste (15)	7 766	64,0	3 018	24,9	1 000	8,2	344	2,8	12 128	100,0	11,0
Pays communiste (16)	628	50,6	346	27,9	239	19,3	27	2,2	1 240	100,0	13,7
Demande au Canada droit d'établis- sement (17)	141	11,5	256	20,8	329	26,7	505	41,0	1 231	100,0	34,3
En vigueur (18)	5	55,6	1	11,1	3	33,3	-	-	9	100,0	14,0
<b>Total</b>	<b>15 821</b>	<b>69,0</b>	<b>4 210</b>	<b>18,4</b>	<b>1 842</b>	<b>8,0</b>	<b>1 061</b>	<b>4,6</b>	<b>22 934</b>	<b>100,0</b>	<b>10,1</b>

<sup>1</sup> Le code "facultatif" s'applique lorsque l'agent désire imposer des conditions et que le séjour doit durer normalement moins de 3 mois.

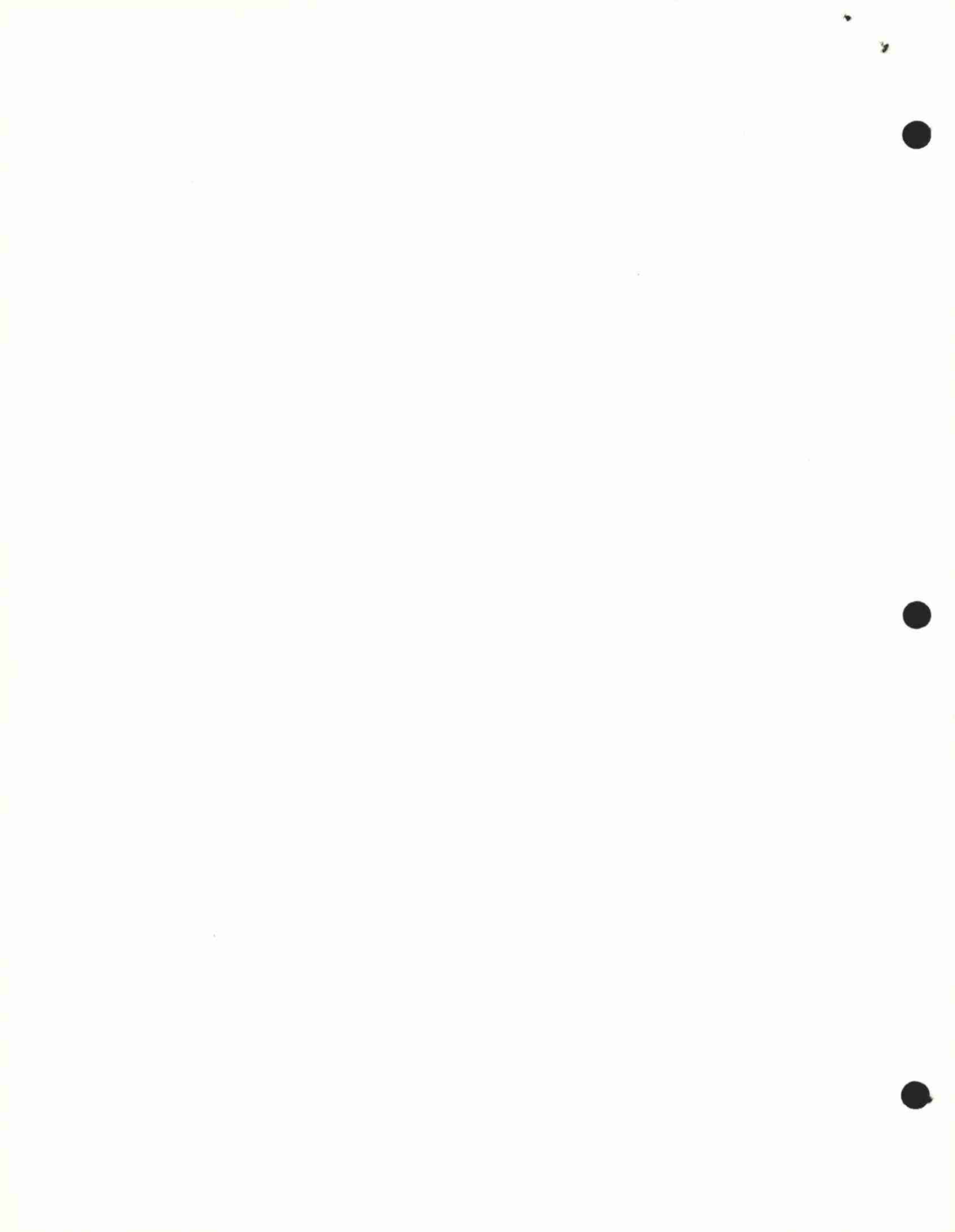
<sup>2</sup> Le code "statut officiel" est utilisé lorsque le requérant est un diplomate accrédité au Canada ou lorsqu'il est visé dans la loi canadienne sur les forces étrangères.



**TABLEAU 24A**  
Fiches de visiteurs selon le genre de cas<sup>1</sup>, la durée moyenne de validité et les 15 principaux pays de naissance, 1984

Genre de cas Pays	10		11		12		13		14		15		16		17		18		Total		Durée moyenne Nombre
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	
États-Unis	945	32,5	378	13,0	1	0,0	35	1,2	102	3,5	1 352	46,5	2	0,1	86	3,0	5	0,2	2 906	100,0	8,1
Grèce	101	6,3	62	3,8	-	-	-	-	793	49,2	618	38,3	1	0,1	36	2,2	1	0,1	1 612	100,0	5,7
Haïti	319	19,9	109	6,8	-	-	5	0,3	-	-	1 117	69,6	1	0,1	52	3,2	2	0,2	1 605	100,0	5,2
France	183	11,5	75	4,7	1	0,1	11	0,7	75	4,7	1 199	75,5	-	-	42	2,6	2	0,2	1 588	100,0	11,8
Pologne	54	5,2	14	0,4	1	0,1	-	-	28	2,7	254	24,6	663	64,2	17	1,6	1	0,1	1 032	100,0	9,2
Royaume-Uni	85	9,8	20	2,3	3	0,3	-	-	448	51,7	294	33,9	-	-	15	1,7	1	0,1	866	100,0	6,6
Italie	76	10,4	48	6,6	-	-	1	0,1	84	11,5	481	65,8	-	-	39	5,3	2	0,2	731	100,0	11,8
Corée du Sud	37	5,6	4	0,6	-	-	-	-	567	86,2	46	7,0	-	-	4	0,6	-	-	658	100,0	2,0
Philippines	32	5,6	2	0,3	-	-	15	2,6	414	72,0	109	19,0	-	-	3	0,5	-	-	575	100,0	3,4
Inde	85	16,2	19	3,6	-	-	1	0,2	143	27,2	267	50,8	1	0,2	10	1,9	-	-	526	100,0	8,6
Allemagne fédérale	74	15,1	26	5,3	1	0,2	-	-	83	16,9	291	59,4	1	0,2	14	2,9	-	-	490	100,0	11,1
Liban	51	10,8	14	3,0	-	-	3	0,6	-	-	256	54,1	-	-	149	31,5	-	-	473	100,0	17,2
Mexique	76	18,4	28	6,8	-	-	-	-	13	3,1	272	65,9	-	-	24	5,8	-	-	413	100,0	10,0
Jamaïque	154	39,0	25	6,3	-	-	-	-	19	3,5	175	44,3	-	-	25	6,3	2	0,5	395	100,0	6,7
Norvège	7	1,9	3	0,8	-	-	1	0,3	357	94,4	10	2,6	-	-	-	-	-	-	378	100,0	1,1
<b>Total, 20 princ. pays</b>	<b>2 279</b>	<b>16,0</b>	<b>827</b>	<b>5,8</b>	<b>7</b>	<b>0,0</b>	<b>72</b>	<b>0,5</b>	<b>3 121</b>	<b>21,9</b>	<b>6 741</b>	<b>47,3</b>	<b>669</b>	<b>4,7</b>	<b>516</b>	<b>3,6</b>	<b>16</b>	<b>0,1</b>	<b>14 248</b>	<b>100,0</b>	<b>7,9</b>
<b>Total, tous les pays</b>	<b>4 344</b>	<b>17,6</b>	<b>1 376</b>	<b>5,6</b>	<b>13</b>	<b>0,1</b>	<b>102</b>	<b>0,4</b>	<b>4 472</b>	<b>18,1</b>	<b>12 234</b>	<b>49,5</b>	<b>1 164</b>	<b>4,7</b>	<b>987</b>	<b>4,0</b>	<b>39</b>	<b>0,2</b>	<b>24 731</b>	<b>100,0</b>	<b>8,7</b>

<sup>1</sup> Pour la description des genres de cas voir le tableau 23. L'information n'est pas disponible pour 74 cas.

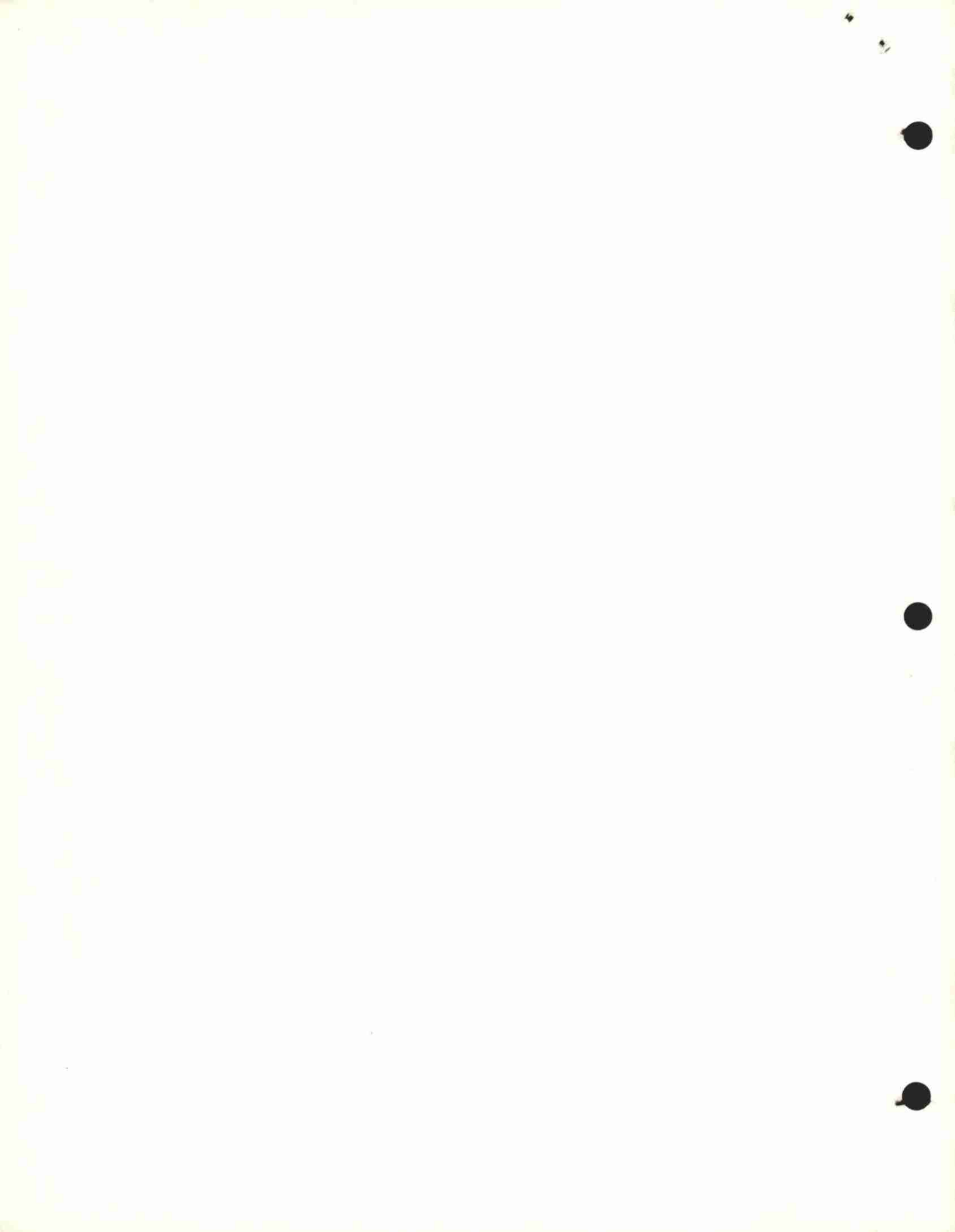


**TABLEAU 24B**  
Fiches de visiteurs selon le genre de cas<sup>1</sup>, la durée moyenne de validité et les 15 principaux pays de naissance, 1985 (PR)

Genre de cas	10		11		12		13		14		15		16		17		18		Total		Durée moyenne
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	
Etats-Unis	1 323	42,8	221	7,1	2	0,1	28	0,9	84	2,7	1 289	41,7	3	0,1	140	4,5	3	0,1	3 093	100,0	7,9
France	144	9,3	61	4,0	2	0,1	9	0,6	79	5,1	1 169	75,9	5	0,3	72	4,7	-	-	1 541	100,0	13,1
Grèce	74	5,0	36	2,4	-	-	3	0,2	673	45,7	612	41,6	-	-	74	5,0	-	-	1 472	100,0	6,9
Haïti	70	5,7	65	5,3	1	0,1	9	0,7	1	0,1	1 026	83,9	-	-	51	4,2	-	-	1 223	100,0	6,8
Pologne	40	3,8	3	0,3	-	-	3	0,3	25	2,4	271	2,5	688	64,7	32	3,0	1	0,1	1 063	100,0	13,7
Royaume-Uni	88	11,0	9	1,1	1	0,1	3	0,4	406	50,8	269	33,6	1	0,1	23	2,9	-	-	800	100,0	7,9
Italie	75	10,0	33	4,4	2	0,3	7	0,9	45	6,0	549	73,3	-	-	38	5,1	-	-	749	100,0	15,4
Corée du Sud	23	3,8	1	0,2	-	-	-	-	507	83,9	66	10,9	1	0,2	6	1,0	-	-	604	100,0	2,5
Liban	33	6,9	7	1,5	-	-	2	0,4	-	-	257	53,7	1	0,2	178	37,2	1	0,2	479	100,0	19,6
Philippines	17	3,6	4	0,9	-	-	10	2,1	342	73,4	86	18,5	1	0,2	6	1,3	-	-	466	100,0	3,4
Inde	78	16,8	17	3,7	2	0,4	4	0,9	73	15,7	259	55,7	6	1,3	26	5,6	-	-	465	100,0	10,7
Allemagne fédérale	77	16,7	10	2,2	-	-	1	0,2	73	15,8	275	59,7	4	0,9	20	4,3	1	0,2	461	100,0	12,2
Portugal	18	4,0	55	12,3	-	-	-	-	8	1,8	333	74,7	1	0,2	31	7,0	-	-	446	100,0	10,4
Mexique	50	13,0	27	7,0	-	-	-	-	2	0,5	278	72,4	1	0,3	26	6,8	-	-	384	100,0	10,5
Maroc	30	7,9	18	4,7	-	-	-	-	3	0,8	305	79,8	-	-	26	6,8	-	-	382	100,0	13,0
<b>Total, 20 princ. pays</b>	<b>2 140</b>	<b>15,7</b>	<b>567</b>	<b>4,2</b>	<b>10</b>	<b>0,1</b>	<b>79</b>	<b>0,6</b>	<b>2 321</b>	<b>17,0</b>	<b>7 044</b>	<b>51,7</b>	<b>712</b>	<b>5,2</b>	<b>749</b>	<b>5,5</b>	<b>6</b>	<b>0,0</b>	<b>13 628</b>	<b>100,0</b>	<b>9,7</b>
<b>Total, tous les pays</b>	<b>3 311</b>	<b>14,4</b>	<b>1 059</b>	<b>4,6</b>	<b>17</b>	<b>0,1</b>	<b>129</b>	<b>0,6</b>	<b>3 810</b>	<b>16,6</b>	<b>12 128</b>	<b>52,9</b>	<b>1 240</b>	<b>5,4</b>	<b>1 231</b>	<b>5,4</b>	<b>9</b>	<b>0,0</b>	<b>22 934</b>	<b>100,0</b>	<b>10,1</b>

<sup>1</sup> Pour la description des genres de cas voir le tableau 23.

PR = Données préliminaires





Bibliothèque Cécile - Rouleau



QMC A 512 669